Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 8970663
Centre d'intérêt : 700

Répertoire des programmes de formation générale à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire / Direction générale des programmes, Direction de la formation générale. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1989.
252 p. en pag. multiple ; 28 cm.

"Le présent document est destiné aux personnels scolaires, à ceux du Ministère de l'éducation et aux organismes du secteur de l'éducation, ainsi qu'à toute personne qui s'intéresse aux questions d'éducation". Sera mis à jour périodiquement. Code : 8889-1355 ; 16-4030.

ISBN 2-550-14994-7

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction de la formation générale

Descripteur(s) : Programme d'études * Formation générale * Formation fondamentale * Enseignement préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce répertoire donne pour chaque programme d'études des informations relatives aux orientations, aux connaissances, aux habiletés et aux attitudes qui y sont privilégiées. On y trouvera aussi des informations utiles pour la gestion et l'organisation de l'enseignement. Le classement adopté correspond aux champs d'études suivants : arts, langues et littérature, mathématique, sciences et technologie, sciences humaines, formation de la personne. Chaque champ d'études est précédé d'une brève introduction servant à présenter les programmes qu'il renferme et à préciser leur contribution à la formation fondamentale ainsi que leur apport au développement de l'élève. Ce classement permet donc une vision d'ensemble de la séquence des contenus d'enseignement du préscolaire au secondaire dans chaque champ d'études.

Type de document : d

R·É·P·E·R·T·O·I·R·E

DES PROGRAMMES DE FORMATION GÉNÉRALE
À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET À L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Québec

R·É·P·E·R·T·O·I·R·E

DES PROGRAMMES DE FORMATION GÉNÉRALE A L'EDUCATION PRESCOLAIRE ET A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Le présent document est destiné aux personnels scolaires, à ceux du ministère de l'Éducation et aux organismes du secteur de l'éducation, ainsi qu'à toute personne qui s'intéresse aux questions d'éducation.

Direction générale des programmes
Direction de la formation générale

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Conception et réalisation graphique :
Sylvain Vallières, graphiste-conseil

Secrétariat et dactylographie :
Céline Auger
Céline Dupuis
Johanne Dussault
Sylvie Gagné
Johanne Pilote
Diane Tomassini

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1989 – 8889-1355

ISBN 2 - 550 - 14994-7

Dépôt légal – quatrième trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

Équipe de réalisation 5

Introduction 7

L'éducation préscolaire ..... Pre.
Les arts ..... Art.
La formation de la personne ..... For.
Langue et littérature ..... Lan.
La mathématique ..... Mat.
Sciences et technologie ..... Sci.
Les sciences humaines ..... Hum.

Annexes ..... Ann.

Équipe de réalisation

Responsable de la publication

Micheline Lavallée — Directrice
Direction de la formation générale

Coordination du projet

Louise Laurence — Responsable du dossier de l'organisation scolaire
Direction de la formation générale

Conception, rédaction et collaboration

Direction de la formation générale

Isabelle Aubin
Joseph Bitton
Louise Boisvert
Denis Chabot
Gilbert Gagnon
Gayle Goodman
René Jobin
Jonathan Munro Jones
Arlette Niedoba
Yvon Patrice
Alida Piccolo
Candide Pincault
Marcel Teasdale

Collaboration spéciale
Lorraine Boutin
Guy Dion
André Fournier

Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

André Breton

Direction de la formation professionnelle

Jacques Dubé
Jacques Henry
Anatole Ouellet

Direction de l'enseignement catholique

Cécile Girard
Jean-Guy Hamel
Alain Veilleux

Direction de l'enseignement protestant

Douglas Clarke
Rosa Davidson
Danuta Zwolska

Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques

Bertrand A. Morin

Direction générale des ressources informationnelles

Jacques Babin
Lise Thibodeau

Direction des communications

Jocelyne Biron
Solange Cyr
Huguette Doré
Jacques Gauthier
Michelle Miville-Deschênes

Introduction

C'est en 1978 que la Direction générale du développement pédagogique publiait son dernier annuaire des programmes de formation générale. C'était à la veille de la décision prise par le ministère de l'Éducation de réviser l'ensemble des programmes de formation générale. Cet annuaire a servi de document de référence et de gestion jusqu'en novembre 1980. Depuis, le Ministère publie, chaque année, un calendrier d'application des nouveaux programmes d'études.

La presque totalité des nouveaux programmes d'études, en formation générale, est maintenant publiée. Le temps est donc venu d'offrir à la population, et au milieu scolaire en particulier, un répertoire des programmes d'études officiels. Pour chacun d'eux, le lecteur trouvera des informations relatives aux orientations, aux connaissances, aux habiletés et aux attitudes qui y sont privilégiées. Le répertoire contient également des informations utiles pour la gestion et l'organisation de l'enseignement.

Le **Répertoire des programmes de formation générale** constitue en quelque sorte une vitrine où sont exposés les éléments d'apprentissage que l'école québécoise propose à tous les jeunes qui la fréquentent. Compte tenu de la nature de chaque programme d'études et de ses orientations propres, il a été classé dans l'un des six champs d'études suivants: Arts - Langues et littérature - Mathématique - Sciences et technologie - Sciences humaines - Formation de la personne.

Chaque champ d'études est précédé d'une illustration et d'une brève introduction servant à présenter les programmes qu'il renferme, à préciser leur contribution à la formation fondamentale ainsi que leur apport au développement continu de l'élève.

Les programmes d'études contribuent, chacun à leur manière, à la recherche du vrai, du beau et du bien qui est à la base de toute démarche éducative. Ils visent également le développement harmonieux des dimensions physique, intellectuelle, affective, et spirituelle de la personne.

La Direction de la formation générale a reçu du ministère de l'Éducation, la responsabilité d'élaborer et de mettre à jour l'ensemble de ces programmes. Dans ses travaux, la Direction veut s'inspirer d'une définition de la formation fondamentale qui, provisoirement, pourrait être formulée ainsi:

"La formation fondamentale vise, dès l'éducation préscolaire et jusqu'à la fin des études secondaires, à permettre à l'élève d'acquérir un ensemble de savoir, de savoir-faire et de savoir-être qui contribue au développement intégral et continu de l'élève comme personne et comme membre d'une collectivité".

Le répertoire fera l'objet de mises à jour périodiques.

L'éducation préscolaire

L'éducation préscolaire

La maternelle constitue un lieu de transition entre le foyer et l'école. Elle poursuit le cheminement personnel de l'enfant commencé à la maison et lui assure un ensemble de savoirs essentiels à la vie scolaire. L'accent est mis sur des objectifs de développement plutôt que sur l'acquisition de préalables à la lecture, à l'écriture ou à la mathématique. De plus, par le dépistage précoce des difficultés d'ordre physique, psychologique ou social, la maternelle peut permettre des interventions utiles et efficaces pour aider à répondre aux besoins particuliers de l'enfant.

Le préscolaire et la formation fondamentale

L'orientation du programme proposé est une philosophie de l'éducation centrée sur la personne et qui place l'enfant au coeur du processus éducatif. L'enfant est apprécié pour ce qu'il est, pour ce qui le distingue et dans ce qu'il apprend. En effet, des connaissances peuvent être acquises et des habiletés développées dans l'un ou l'autre des trois lieux d'intervention proposés: soi, les autres et l'environnement. Le but premier de l'éducation préscolaire est le développement intégral de l'enfant, développement qui implique aussi des apprentissages particuliers.

L'éducation préscolaire et la formation continue

La maternelle est un moment privilégié qui est offert à l'enfant pour lui permettre de réaliser ses possibilités, de renforcer ses acquis et de se confronter à des réalités nouvelles. Elle vise son éducation globale. Après une année (à cinq ans) ou deux années (à quatre ans) à la maternelle, l'enfant peut accepter le défi de l'école primaire fort des apprentissages variés qu'il y a faits.

Éducation préscolaire

Ordre d'enseignement:
Éducation préscolaire

Cycle(s):

Classe(s):

Nb. heures/année:

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):

Épreuve(s):
Nil

No. publication:
16-1080

Année de parution:
Mai 1981

Orientations générales

Le but de l'éducation préscolaire est de contribuer au développement harmonieux de l'enfant, c'est-à-dire de permettre à l'enfant de poursuivre ses apprentissages, d'enrichir sa capacité d'entrer en relation avec les autres et celle d'interagir avec son environnement.

Trois objectifs de développement sont désignés comme sphères d'interventions ou objectifs généraux. Ainsi, pour l'enfant de la maternelle, se développer, c'est apprendre à:

- se connaître lui-même;
- entrer en relation avec les autres;
- interagir avec l'environnement.

Apprendre à se connaître, ceci implique que l'enfant devra, d'une part, découvrir son corps, ses perceptions, ses sentiments, ses pensées et, d'autre part, apprendre à répondre à ses propres besoins.

Apprendre à entrer en relation avec les autres, c'est, d'une part, s'éveiller à des réalités sociales et culturelles et, d'autre part, apprendre à vivre ses relations interpersonnelles qui sont essentielles au développement et au raffinement des habiletés sociales.

Apprendre à interagir avec l'environnement, c'est, d'une part, s'approprier des informations significatives et, d'autre part, apprendre à agir sur ce qui l'entoure.

Habiletés

L'enfant de la maternelle apprend à partir des habiletés suivantes: observer, explorer, identifier, expérimenter, s'exercer, choisir, utiliser, essayer, nommer, faire des liens, élaborer des hypothèses, anticiper des résultats, résoudre des problèmes, évaluer. Ces habiletés l'aideront à répondre à ses propres besoins, à entrer en relation avec les autres et à agir sur ce qui l'entoure.

Connaissances

Les objectifs du programme permettent l'utilisation de multiples processus d'appropriation de la réalité et se traduisent dans les activités quotidiennes (musique, arts plastiques, danse, motricité, jeux dramatiques, sciences, mathématiques, informatique, langage, etc.). Le climat général de la classe, la richesse de l'environnement

et la variété des activités permettent à l'enfant de baigner dans un milieu polyvalent qui facilite l'atteinte des objectifs de l'éducation préscolaire. Les objectifs du programme visent le développement de la personne; les moyens de favoriser ce développement peuvent être très variés, appropriés à la réalité sociale et personnelle des enfants, du groupe et de l'éducatrice.

Attitudes

L'éducation préscolaire doit permettre à l'enfant:

- de développer son mode propre de penser et de sentir;
- d'apprendre à vivre en groupe;
- de favoriser le respect de soi et le respect des autres;
- de devenir autonome;
- de s'approprier une façon d'être et d'agir qui lui permette de se développer tout en respectant sa personnalité.

Observations

L'enfant n'est pas obligatoirement tenu de fréquenter la maternelle. Cependant, la commission scolaire qui dispense l'éducation préscolaire doit le faire selon les orientations du programme édicté par le Ministre de l'Éducation.

Documentation

◦ Programme d'éducation préscolaire	1981	16-1080
◦ Guide général d'interprétation et d'instrumentation pédagogique	1982	16-1081
◦ Vers l'éveil spirituel et l'éducation de la foi des tout-petits (4-5 ans)	1976	16-1003
◦ Éveil mathématique	1977	16-1008
◦ Guide d'aménagement des maternelles	1981	27-1666
◦ Le langage au préscolaire,	1982	16-1083
◦ L'observation des enfants du préscolaire	1982	16-1087
◦ Guide bibliographique sur l'éducation préscolaire	1982	16-1084
◦ La participation des parents au préscolaire	1982	16-1085
◦ Le passage de l'enfant de la maternelle à la première année du primaire	1985	16-1086
◦ Éveil aux langages artistiques à la maternelle	1986	16-1082

Les arts

Les arts

Le champ d'études

Les programmes d'art permettent à l'élève de se familiariser avec différents langages artistiques. Ils ont pour objectifs de lui faire découvrir des significations aux perceptions qu'il a de la réalité et de les exprimer dans des réalisations d'ordre visuel, sonore, gestuel ou verbal.

C'est ainsi qu'au primaire, l'élève est amené à se situer dans le temps et l'espace en explorant les diverses disciplines artistiques regroupées dans un programme à quatre volets: **art dramatique, arts plastiques, danse** et **musique**.

Au secondaire, chacun de ces volets donne naissance à un programme spécifique:

- **Art dramatique**
- **Arts plastiques**
- **Danse**
- **Musique**

Les élèves du primaire et du secondaire ayant une déficience intellectuelle moyenne suivent un programme intitulé **Initiation aux arts**.

Les arts et la formation fondamentale

Les arts à l'école participent à l'équilibre des apprentissages fondamentaux et, en ce sens, sont considérés comme essentiels au développement intégral de la personnalité de l'enfant et de l'adolescent.

Touchant plus spécifiquement au domaine complexe des émotions, les programmes en art font du processus créateur, le cœur de leur démarche disciplinaire. Ils ont été conçus comme des instruments tout à fait privilégiés pour développer le pouvoir créateur, pour faire en sorte que l'éducation artistique devienne un instrument fécond, un élément de base de la formation.

Les activités artistiques à l'école mettent l'accent sur les aspects les plus directement perceptibles qui font partie de l'environnement de l'élève.

La formation artistique permet à l'élève de saisir les objets dans toutes leurs dimensions. Elle lui permet d'apprendre à entendre, à voir, à goûter les formes sensibles pour elles-mêmes, à percevoir les objets selon leur structure et leur forme et non seulement selon leur fonction et leur utilité. Elle développe chez l'élève une imagination créatrice en le plaçant dans des situations d'apprentissage qui favorisent son esprit de découverte, sa curiosité à l'égard des phénomènes artistiques et son désir d'y participer activement par des moyens adaptés à son développement physique, intellectuel et affectif.

Les arts et la formation continue

Telle que conçue dans les programmes qui lui sont apposés, la formation artistique considère donc la créativité comme un outil d'autonomie et d'intégration active dans la société. Elle vise à développer des aptitudes à gérer le changement et à inventer des réponses à des situations sans cesse nouvelles. Par la sensibilité sur laquelle elle agit, elle contribue à enrichir le bagage de savoir faire de l'élève en le rendant transférable et profitable aux autres secteurs d'apprentissage. Expression la plus achevée de l'univers des sens et des émotions, la formation artistique modèlera également l'esprit rationnel de façon à permettre au citoyen de demain d'apprendre à vivre et à s'adapter dans un monde nouveau et mobile.

Initiation aux arts

Ordre d'enseignement:
Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire

Cycle(s):
Tous

Classe(s):
Élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne

Nb. heures/année:
Primaire: 80
Secondaire: 100

Type de cours:
Obligatoire si on n'utilise pas les programmes obligatoires de l'enseignement ordinaire

Unités:
Nil

Code(s):
Éducation préscolaire: 001-490
Enseignement primaire: 011-190, 011-290, 011-390, 011-490, 011-590, 011-690

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-1515-04

Année de parution:
4e trimestre 1982

Orientations générales

Le présent programme d'initiation aux arts porte sur la découverte et l'exploration des sens et de la créativité.

L'art est un merveilleux moyen d'expression de soi. Il n'a pas, en soi, de frontières clairement définies. Mais la démarche pédagogique dans ce domaine demande à être soutenue par une programmation structurée en termes de champs d'enseignement et de contenus.

Un programme d'arts à l'école est un apport essentiel au processus éducatif. Il était donc souhaitable d'élaborer un programme d'initiation aux arts destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne.

Mais ce programme est beaucoup plus qu'une articulation exigeante et minutieuse d'objectifs d'apprentissage. Tous les objectifs concourent à la transmission de valeurs. Quant aux activités, elles sont toujours subordonnées aux objectifs. De plus, pour qui veut bien considérer les étapes de l'approche pédagogique, de la perception à la créativité, le programme est conçu selon une perspective dynamique favorisant l'expression de soi sur les plans instinctif, affectif, émotionnel, intellectuel et social.

L'objectif global de ce programme est de développer, chez l'élève ayant une déficience intellectuelle, les habiletés les plus simples du langage artistique comme moyen d'expression de soi, de communication avec les autres et de connaissance du monde environnant.

Habiletés

L'élève développera notamment l'habileté à reconnaître les principaux éléments du langage artistique dans les domaines des arts plastiques, de l'art dramatique et de l'éducation musicale.

Connaissances

Ce programme permettra d'explorer quelques techniques propres aux trois domaines artistiques déjà mentionnés.

Attitudes

Ce programme devrait favoriser chez l'élève:

- le développement de sa curiosité;
- la manifestation de sa fantaisie et de sa créativité;
- l'émergence de sentiments d'accomplissement et d'estime de soi.

Observations

Nil

Documentation

◦ Programme de formation, Initiation aux arts, préscolaire, primaire, secondaire	1982	16-1515-04
◦ Évaluation des programmes d'études à l'intention des élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne	1989	16-1579

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
cf. Observations

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):
011-100, 011-200, 011-300, 011-400, 011-500, 011-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-2510

Année de parution:
Février 1981

Orientations générales

L'objectif global du programme d'**Art dramatique** au primaire est de permettre à l'enfant de faire l'apprentissage du langage dramatique comme moyen d'expression et de communication à l'intérieur d'une activité ludique et collective qui engage son être dans sa globalité.

Puisque l'enfant utilise naturellement le langage dramatique dans ses jeux spontanés, l'apprentissage de ce langage par le jeu dramatique se situe dans une optique de développement: il s'agit de favoriser l'épanouissement et le raffinement de ce langage afin d'enrichir son apport à la formation globale de l'enfant.

Cette contribution du jeu dramatique à la formation globale de l'enfant est mise en lumière sous trois aspects: actualisation du moi, connaissance du monde et socialisation, afin de situer plus clairement la portée éducative de la discipline.

En effet, en jeu dramatique, par la médiation de la fable et du personnage, l'enfant actualise certaines potentialités physiques, affectives et intellectuelles. Il élargit ainsi son champ d'expérience et, par conséquent, la connaissance "active" qu'il a de lui-même.

L'enfant joue des moments de sa vie quotidienne, des événements de sa vie affective et sociale ou manifeste son savoir sur le monde. Il se représente ainsi, de façon active, la perception intuitive qu'il a de la réalité pour mieux assimiler cette réalité, se l'approprier: il élargit sa connaissance du monde par le processus d'élaboration de la fable et du personnage.

Le jeu dramatique, par sa portée collective et par la situation d'interactions constantes qu'il implique, contribue de façon particulière à la socialisation de l'enfant selon une évolution normale. Tout en valorisant l'expression individuelle, il favorise l'écoute et l'attention aux autres. Il apprend à l'enfant à collaborer efficacement à une réalisation de groupe, à mettre en commun ressources, habiletés et connaissances. Il propose ainsi à l'enfant des situations de communication variées.

Habiletés

L'élève développera des habiletés à identifier, à appliquer et à synthétiser.

Connaissances

C'est à travers des activités d'exploration du langage dramatique et des activités d'expression et de communication que l'élève est invité à actualiser ses images dans l'action et par l'action.

Ces activités sont des jeux axés sur les instruments et matériaux avec lesquels se fait l'apprentissage du langage dramatique: le corps, la voix et l'environnement (espace, objets).

Attitudes

La formation en art dramatique doit permettre à l'élève:

- de prendre conscience de son corps, des possibilités de sa voix et de son environnement (espace, objets);
- de développer sa sensibilité au langage non verbal (gestes, mimiques) et son aptitude à s'exprimer et à communiquer dans ce langage;
- de développer sa sensibilité aux mots et à la parole ainsi que son aptitude à s'exprimer par le langage verbal;
- de développer son aptitude à exploiter simultanément les ressources du langage verbal et du langage non verbal dans l'expression et la communication.

Observations

Au primaire, le programme d'études en art regroupe quatre volets: l'art dramatique, les arts plastiques, la danse et la musique. Chaque commission scolaire choisit de dispenser trois des quatre volets. La répartition du temps pour l'ensemble des disciplines artistiques est de deux heures par semaine.

Documentation

• Programme d'études, Art	1981	16-2510
• Guide pédagogique, Art dramatique, premier cycle	1982	16-2510-01
• Guide pédagogique, Art dramatique, second cycle	1982	16-2510-02
• Guide d'évaluation en classe, Art	1983	16-7220-02

Art dramatique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
1er cycle: obligatoire
2e cycle: à option
(Voir Observations)

Unités:
4 par année

Code(s):
170-114, 170-214, 170-334, 170-434, 170-534

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3503-01

Année de parution:
1983

Orientations générales

Le programme d'art dramatique veut rendre l'élève apte à utiliser le langage dramatique comme moyen d'expression, de communication et de création tant sur le plan individuel que collectif. Pour atteindre cet objectif, l'enseignement visera à:

- nuancer la perception que l'élève a de lui-même et de son environnement;
- favoriser l'expression personnelle à l'intérieur de situations réelles et fictives;
- donner à l'élève la possibilité d'être un meilleur émetteur et récepteur dans ses actes de communication verbale et non verbale;
- sensibiliser l'élève aux dimensions individuelle et sociale de l'art dramatique comme moyen de connaissance personnelle et culturelle.

L'intention du programme n'est pas d'amener les élèves à une connaissance figée de l'art dramatique; il s'agit plutôt de leur donner l'occasion de prendre contact avec leurs images intérieures et de développer leurs capacités d'invention et leur esprit critique, à travers une utilisation constante du langage dramatique.

Ce programme vise avant tout une connaissance intuitive de l'art dramatique; c'est la façon la plus cohérente d'offrir aux élèves une approche authentique des phénomènes d'expression et de communication rassemblés dans les divers contextes de dramatisation.

Dans une perspective de formation générale, l'enseignement de l'art dramatique devra avant tout être axé sur les processus de créativité qui donnent accès à l'univers de sensations et d'émotions des élèves, afin que ces derniers puissent s'affirmer dans des prises de position et des créations individuelles et collectives.

Habiletés

L'élève développera les habiletés à identifier, à appliquer et à synthétiser.

Connaissances

C'est à travers diverses mises en situation que l'élève pourra se familiariser avec les éléments du langage dramatique:

le corps, la voix et l'environnement (espace, objets).

Au premier cycle, l'élève sera amené à explorer les éléments fondamentaux du langage dramatique à l'intérieur d'activités sensibilisatrices, expressives et créatrices. L'accent portera donc sur les phases de perception et d'exploration.

Au second cycle, l'élève sera amené à faire un usage du langage dramatique dans un esprit de synthèse. L'accent sera mis davantage sur la phase d'actualisation (improvisation, production) sans oublier la recherche constante de solutions inédites et de créations personnelles.

Attitudes

La formation en art dramatique doit permettre à l'élève:

- de prendre conscience de son corps, de sa voix et des possibilités de son environnement;
- de développer sa sensibilité aux langages verbal et non verbal;
- de développer son aptitude à s'exprimer et à communiquer dans ces langages.

Observations

Au premier cycle, l'élève est obligé de suivre l'un des quatre programmes d'études: art dramatique, arts plastiques, musique et danse. De plus, l'organisme scolaire, en vertu de l'article 461 de la nouvelle Loi sur l'instruction publique, peut offrir en option à ses élèves, les autres programmes d'arts édictés par le Ministre. Au deuxième cycle du secondaire, tous les programmes d'arts sont à option.

Documentation

• Programme d'études, Art dramatique	1983	16-3503-01
• Guide pédagogique, Art dramatique	1984	16-3503-02

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
cf. Observations

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):
011-100, 011-200, 011-300, 011-400, 011-500, 011-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-2510

Année de parution:
Février 1981

Orientations générales

Les **arts plastiques** constituent une discipline qui amène l'élève à représenter, à exprimer et à symboliser pour lui-même et pour les autres ce qu'il est et ce qu'il connaît intuitivement de l'être et du monde. Dans ce contexte, l'élève développe ses connaissances, ses capacités ainsi que son intérêt pour les arts plastiques dans une démarche qui lui permet d'évoluer au rythme qui lui est propre et qui respecte son développement physique et mental.

La pédagogie est axée sur une démarche authentique vers la connaissance. Cette démarche met l'accent sur la réponse de l'élève à tout problème posé. L'objectif global du programme le précise: amener l'enfant à faire et à voir son image à chaque étape de son évolution graphique pour acquérir une connaissance intuitive de lui-même et de son environnement.

Amener l'enfant à **faire** son image, c'est le mettre en situation de faire des gestes spontanés et précis pour transformer la matière selon des schémas qui reflètent sa perception de l'être et de l'environnement et qui sont représentatifs de son stade d'évolution graphique.

Puisque l'image intérieure puise son origine dans le contact sensoriel que l'enfant entretient avec l'environnement, il est évident que sa représentation doit être personnelle et suivre son évolution physique et mentale.

Amener l'enfant à **voir** son image, c'est le mettre en situation de reconnaître l'idée qui a été mise à jour dans sa réalisation et d'arriver à mieux se connaître. C'est dans la mesure où son geste spontané se précise qu'il peut arriver à concrétiser ses images et à les voir.

Habiletés

L'élève développera des habiletés à synthétiser et à nommer.

Connaissances

L'élève développera des connaissances portant sur le thème, le langage plastique, les gestes et les techniques utilisés ou retenus par le programme.

Attitudes

La formation en arts plastiques doit permettre à l'élève:

- de développer son univers sensoriel, son imagination et sa spontanéité;
- de manifester son authenticité;
- de prendre conscience de sa sensibilité créatrice.

Observations

Au primaire, le programme d'études en art regroupe quatre volets: l'art dramatique, les arts plastiques, la danse et la musique. Chaque commission scolaire choisit de dispenser trois des quatre volets développés dans ce programme. Deux heures par semaine sont allouées au programme.

Documentation

◦ Programme d'études, Art	1981	16-2510
◦ Guide pédagogique, Arts plastiques, premier cycle	1983	16-2510-03
◦ Guide pédagogique, Arts plastiques, second cycle	1983	16-2510-04
◦ Guide d'évaluation en art	1983	16-7220-02

Arts plastiques

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
1er cycle: obligatoire
2e cycle: à option

Unités:
4 par année

Code(s):
Obligatoire:
180-114, 180-214
À option: Volet A:
180-334, 180-434, 180-534
À option: Volet B:
180-324, 180-424, 180-524

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3502-01

Année de parution:
Mars 1982

Orientations générales

L'objectif global du programme d'arts plastiques est de rendre l'élève capable de vivre des expériences esthétiques par "le faire" et "le voir" l'image.

Le programme vise à favoriser la connaissance intuitive et la pensée divergente par un engagement personnel et une réponse authentique de la part de l'élève. C'est par le "faire l'image" que l'élève matérialise son idée à partir de ses propres codes. C'est par le "voir l'image" (la sienne, celle de ses camarades, celle des artistes) que l'élève saisit l'image dans sa totalité en tant que symbole et qu'il l'interprète selon son expérience personnelle et ses connaissances.

L'enseignement des arts plastiques, tout en développant le contrôle du geste, la maîtrise d'une technique, l'exploitation du langage plastique ou l'acquisition de notions, vise d'abord la croissance de l'être, c'est-à-dire l'évolution de l'élève en ce qui concerne la connaissance intuitive qu'il a de lui-même et du monde.

Le contenu du programme est réparti sur les deux cycles. Le second cycle comporte deux volets.

Pour chacun des volets, les orientations générales et la structure du contenu sont les mêmes; le processus d'apprentissage et la démarche pédagogique sont identiques, de même que l'objectif global et les modules. C'est au niveau du contenu de chaque module (l'objectif général, les objectifs terminaux et intermédiaires, ainsi que les éléments s'y rattachant) que chacun des volets prend sa particularité.

Le volet A (arts plastiques) est surtout fondé sur l'utilisation des techniques issues d'une longue tradition, tandis que le volet B (arts plastiques et communication) fait davantage appel à des techniques plus récentes et particulièrement utilisées aujourd'hui dans la communication de masse.

Habiletés

L'élève développera des habiletés à synthétiser et à nommer.

Connaissances

L'élève développera des connaissances portant sur le thème, le langage plastique à deux dimensions et à trois dimensions, le geste et

la technique, l'art et la société. L'élève inscrit au volet A utilisera surtout le dessin, la peinture, la sculpture et les métiers d'art et étudiera certaines oeuvres correspondant à ces formes d'art. Celui qui s'inscrit au volet B utilisera, de plus, des moyens comme la photo, le cinéma et la télévision, tout en se familiarisant avec l'histoire des images produites dans la communication de masse.

Attitudes

La formation en arts plastiques doit permettre à l'élève:

- de développer son univers sensoriel, son imagination et sa spontanéité;
- de manifester son authenticité;
- de prendre conscience de sa sensibilité créatrice.

Observations

Au premier cycle, l'élève est obligé de suivre l'un des quatre programmes d'études: art dramatique, arts plastiques, musique et danse. De plus, l'organisme scolaire, en vertu de l'article 461 de la nouvelle Loi sur l'instruction publique, peut offrir en option à ses élèves, les autres programmes d'arts édictés par le Ministre. Au deuxième cycle du secondaire, tous les programmes d'arts sont à option.

Documentation

◦ Programme d'études, secondaire, Arts plastiques	1982	16-3502-01
◦ Guide pédagogique, secondaire, Arts plastiques, Tome I	1984	16-3502-02
◦ Guide pédagogique, secondaire, Arts plastiques, Tome II	1985	16-3502-03
◦ Guide d'évaluation en classe	1984	16-7221-12
◦ Définition du domaine, Arts plastiques, première année du secondaire	1988	16-3502-04
◦ Définition du domaine, Arts plastiques, deuxième année du secondaire	1988	16-3502-05
◦ Définition du domaine, Arts plastiques, troisième année du secondaire	1988	16-3502-06
◦ Définition du domaine, Arts plastiques, quatrième année du secondaire	1988	16-3502-07
◦ Définition du domaine, Arts plastiques, cinquième année du secondaire	1988	16-3502-08
◦ Définition du domaine, Arts plastiques et communication, troisième année du secondaire	1988	16-3502-09
◦ Définition du domaine, Arts plastiques et communication, quatrième année du secondaire	1988	16-3502-10
◦ Définition du domaine, Arts plastiques et communication, cinquième année du secondaire	1988	16-3502-11

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
cf. Observations

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):
011-100, 011-200, 011-300, 011-400, 011-500, 011-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-2510

Année de parution:
Février 1981

Orientations générales

L'approche retenue par le programme de **danse** au primaire vise, d'une part, à respecter la créativité, l'authenticité de l'élève et, d'autre part, à offrir un mode d'apprentissage de la danse qui permet l'émergence de réactions esthétiques liées au plaisir de plus en plus conscient de "connaître" par le mouvement. Il s'agit d'un mode de connaissance qui fait appel à la pensée intuitive, à l'imagination, au jeu, à l'analogie, et qui constitue un processus d'apprentissage qui s'amorce et se développe au niveau symbolique. Le mouvement devient le symbole dont on se sert pour exprimer une intention, une image intérieure.

Ce programme vise essentiellement à amener l'élève à utiliser le langage gestuel comme moyen d'expression et de communication artistique.

C'est grâce au processus de créativité privilégié en danse dite créative que l'enfant développera des habiletés dans l'exécution et l'observation du mouvement. Parallèlement, l'apprentissage du langage gestuel lui fournira la possibilité de développer un monde particulier de sensibilité liée au mouvement et appelée sensibilité kinesthésique. L'attitude positive et sensible qu'il développera à l'égard du mouvement permettra l'émergence de réactions esthétiques, elles-mêmes liées à une expérience qui prend toute sa signification dans l'expérience de l'enfant.

Ainsi, l'atteinte de l'objectif global suppose que le processus d'apprentissage de la danse respectera les besoins d'expression, de confiance en soi et d'acceptation de soi reliés à une expérience significative autant au point de vue **affectif** (plaisir de participer, de créer, d'éprouver des réactions esthétiques) qu'au point de vue **intellectuel** (connaître les éléments de la danse, reconnaître un style de mouvement, trouver son mode de fonctionnement) ou **social** (partager ses idées avec d'autres, utiliser les idées des autres).

Habiletés

L'élève du primaire développera les habiletés suivantes: percevoir, explorer, exécuter, observer et apprécier.

Connaissances

C'est à travers l'exploration du mouvement que l'élève pourra se

sensibiliser aux éléments sensoriels et à la valeur émotive qu'il peut découvrir dans le corps et dans l'environnement. Par la production de nouveaux mouvements et la création d'une danse, l'élève se familiarisera avec la structure et les principes du mouvement utilisés en danse et la relation qui existe entre ces éléments. De plus, l'élève sera amené à prendre connaissance d'oeuvres chorégraphiques et à y reconnaître des formes de danse connues.

Attitudes

La formation en danse doit permettre à l'élève:

- de stimuler son imagination;
- de démontrer son expression authentique;
- d'augmenter sa sensibilité à l'égard du mouvement par l'observation et l'analyse des réalisations de ses camarades ou d'oeuvres chorégraphiques.

Observations

Au primaire, le programme d'études en art regroupe quatre volets: l'art dramatique, les arts plastiques, la danse et la musique. Chaque commission scolaire choisit de dispenser trois des quatre volets. Deux heures par semaine sont allouées au programme.

Documentation

◦ Programme d'études, Art	1981	16-2510
◦ Guide pédagogique, Danse, premier cycle	1983	16-2510-05
◦ Guide pédagogique, Danse, second cycle	1983	16-2510-06
◦ Guide d'évaluation en classe, Art	1983	16-7220-02

Danse

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
1er cycle: obligatoire
2e cycle: à option

Unités:
4 par année

Code(s):
173-114, 173-214, 173-334, 173-434, 173-534

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3504-01

Année de parution:
Mars 1982

Orientations générales

L'objectif global du programme de danse au secondaire est d'amener l'élève à faire de la danse comme moyen d'expression et de communication artistique adapté à sa personnalité.

Afin d'atteindre cet objectif, l'enseignement visera à:

- améliorer la perception que l'élève a de lui-même et du monde environnant en relation avec l'expression dansée;
- permettre à l'élève de développer sa réceptivité à la communication non verbale;
- éveiller l'élève à l'aspect psychosocial de la danse, qui est un moyen de connaissance de soi, de sa culture et des autres cultures.

Dans ce cadre, il ne peut être question de rechercher la performance technique ou d'accorder une importance particulière à l'apprentissage de gestes codifiés.

En effet, il ne s'agit pas tant de conformer les élèves à des formes gestuelles, mais bien de leur permettre de prendre contact avec leurs propres images intérieures, de développer leur symbolique à travers leur propre gestuelle.

La danse sera donc abordée de manière globale, dans ce qu'elle a de plus fondamental, à travers un processus de créativité appliqué au mouvement humain, et afin de permettre aux élèves de se connaître et de s'exprimer par le mouvement. Pour atteindre cet objectif, le programme ira donc au-delà des courants, des modes et des méthodes, pour s'appuyer sur les caractéristiques essentielles de la danse, soit sur ce qu'il serait convenu d'appeler la **nature** de la danse.

Habiletés

L'élève du secondaire développera notamment les habiletés suivantes: *percevoir, explorer, réaliser* et *apprécier*.

Connaissances

L'élève développera ses connaissances sur les composantes expressives du mouvement: corps, espace, temps, énergie et interrelation. De plus, c'est à travers des activités ayant pour objet l'identification, la répétition, l'imitation, les variations, l'action-réaction, l'improvi-

sation, la composition et l'interprétation qu'il sera amené à développer ses aptitudes pour la danse.

Attitudes

La formation en danse doit permettre à l'élève:

- de développer l'harmonie de l'être dans toutes ses dimensions et le sentiment d'appartenance à un groupe social et culturel;
- [illegible]croître le développement du sens social, le respect de soi et d[illegible] autres, de même que sa créativité;
- [illegible]ster son authenticité et son autonomie.

Observation

[illegible] élève est obligé de suivre l'un des quatre programmes d'études [illegible]art dramatique, arts plastiques, musique et danse. De plus, l'organisme scolaire, en vertu de l'article 461 de la nouvelle Loi de l'instruction publique, peut offrir en option à ses élèves, les autres programmes d'arts édictés par le Ministre. Au deuxième cycle du secondaire, tous les programmes d'arts sont à option.

Documentation

• Programme d'études, secondaire, Danse	1982	16-3504-01
• Guide pédagogique, secondaire, Danse	1983	16-3504-02

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
Voir: Observations

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):
011-100, 011-200, 011-300, 011-400, 011-500, 011-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-2510

Année de parution:
Février 1981

Orientations générales

La **musique** est une discipline artistique qui invite l'élève à s'exprimer, à communiquer ce qu'il est et à connaître le monde. Dans ce contexte, l'élève développe son intérêt pour la musique, ses habiletés à s'exprimer par elle et son propre potentiel créateur en regard du monde sonore.

Une approche globale et intuitive de l'activité musicale caractérise la pédagogie proposée, laquelle est axée sur une démarche humaniste qui met l'accent sur l'exploitation et l'organisation de solutions sonores par l'élève. L'objectif global du programme précise: permettre à l'enfant de vivre des expériences musicales multiples afin de susciter chez lui des réactions affectives et cognitives personnelles et significatives face au phénomène du son.

Permettre à l'enfant de vivre des expériences musicales multiples veut dire le mettre en situation de découvrir et d'expérimenter divers genres de musique. L'homme vit à une époque où coexistent plusieurs styles de musique: musique concrète, électro-acoustique, folklorique, classique, etc. Il est donc essentiel de changer les habitudes d'écoute et de favoriser une acculturation musicale, c'est-à-dire une assimilation, une intégration de ces divers langages musicaux. Vivre des expériences musicales implique une participation active, un contact personnel avec le matériau sonore.

Susciter des réactions affectives et cognitives, c'est tenter de développer chez l'enfant cette aptitude très particulière à éprouver, au contact d'un arrangement sonore, une émotion qu'on appelle la réaction esthétique. La réaction esthétique paraît donc être la clef de toute éducation musicale et sa présence est le catalyseur sous-jacent au plaisir d'être en contact avec la musique.

Susciter des réactions personnelles et significatives envers le phénomène du son, c'est comprendre que la réaction esthétique musicale est intime et fait référence au vécu et aux émotions. Cette réaction est d'autant plus significative qu'elle touche l'être dans son entier pour le faire évoluer personnellement et l'amener, par ses nouvelles perceptions et analyses, à une appréhension du monde renouvelée et enrichie.

Habiletés

L'élève du primaire développera les habiletés suivantes:

identifier, appliquer et synthétiser.

Connaissances

L'élève développera des connaissances reliées aux composantes suivantes: paramètres sonores, éléments de graphisme et de langage, éléments de structure et éléments de technique.

Attitudes

La formation musicale doit permettre à l'élève de:

- développer sa créativité;
- manifester sa curiosité;
- démontrer son sens critique;
- faire preuve de collaboration.

Observations

Au primaire, le programme d'études en art regroupe quatre volets: l'art dramatique, les arts plastiques, la danse et la musique. Chaque commission scolaire choisit de dispenser trois des quatre volets du programme. Deux heures par semaine sont allouées au programme d'Art.

Documentation

• Programme d'études, Art	1981	16-2510
• Guide pédagogique, Musique, premier cycle	1982	16-2510-07
• Guide pédagogique, Musique, second cycle	1982	16-2510-08
• Guide d'évaluation en classe, Art	1983	16-7220-02

Musique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e

Nb. heures/année:
100 heures

Type de cours:
1er cycle: obligatoire
2e cycle: à option

Unités:
4 par année

Code(s):
165-114, 165-214, 165-334, 165-434, 165-534

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3505-01

Année de parution:
Décembre 1981

Orientations générales

L'objectif global du programme de musique au secondaire est de faire vivre à l'élève des expériences esthétiques musicales multiples dans le but de favoriser une communication toujours plus riche et plus intense avec lui-même et avec les autres. Ce programme vise, d'une part, à développer la sensibilité musicale de tous, en tenant compte des aptitudes de chacun, pour l'enrichissement de la vie personnelle et pour favoriser la vie culturelle active de la société et, d'autre part, à développer les aptitudes de ceux qui sont musicalement doués, pour eux-mêmes et pour la société qui a un besoin constant de compositeurs, de musiciens, de chercheurs et de professeurs.

Une telle orientation devrait donc avoir pour conséquences:

- de modifier le concept de l'éducation en général et de l'éducation musicale en particulier, en insistant davantage sur le développement affectif de l'élève plutôt que de valoriser seulement son savoir intellectuel et ses capacités de raisonnement;
- de modifier le concept de l'enseignement musical en présentant la musique comme une des formes expressives du sentiment humain et de faire ressortir les conditions qui engendrent le sentiment humain et qui permettent de l'objectiver.

La présence de l'éducation musicale dans la formation globale de l'élève repose sur une évaluation approfondie de son apport à l'individu et à la société dans laquelle il vit. La musique est un moyen d'explorer et d'exprimer ses sentiments et de stimuler son imagination créatrice. Elle est, de plus, un moyen de communication presque universel et un mode d'expression personnelle indispensable au développement de la personne.

L'éducation musicale vise à développer la personne dans toutes ses dimensions: corps, intelligence et affectivité. Elle contribue au développement équilibré de la personnalité. La musique n'est donc pas un luxe: elle est nécessaire à l'être humain et à la société.

Habiletés

L'objectif global du programme de musique vise à permettre à l'élève d'améliorer sa perception de l'environnement sonore et du monde musical, grâce à l'écoute (perception et audition d'oeuvres),

l'expérience (exécution) et la création. C'est donc dans des contextes de perception et d'audition d'oeuvres, d'exécution et de création, que l'élève est appelé à développer trois grandes habiletés de base: identifier, appliquer et synthétiser.

Connaissances

Par connaissances, nous entendons plutôt les "éléments d'apprentissage". En musique, en effet, les connaissances sont toujours étroitement associées à des habiletés psychomotrices et n'ont de raison d'être qu'en vertu de l'expérience esthétique et musicale que le programme donne à l'élève l'occasion de vivre. L'élève du premier cycle développera des connaissances portant sur les composantes suivantes: les paramètres sonores, les éléments de langage et de graphisme, les éléments de technique et les éléments de structure. L'élève du second cycle développera des connaissances portant sur les composantes suivantes: les paramètres sonores, les éléments de langage et de graphisme, les éléments de technique, les éléments de structure et les éléments d'histoire.

Attitudes

La formation musicale doit permettre à l'élève:

- de développer sa curiosité, son esprit d'initiative, sa spontanéité et sa sensibilité;
- d'accroître sa créativité, sa motivation et son sens des responsabilités;
- de prendre conscience de ses aptitudes.

Observations

Au premier cycle, l'élève est obligé de suivre l'un des quatre programmes d'études: art dramatique, arts plastiques, musique et danse. De plus, l'organisme scolaire, en vertu de l'article 461 de la nouvelle Loi de l'instruction publique, peut offrir en option à ses élèves, les autres programmes d'arts édictés par le Ministre. Au deuxième cycle du secondaire, tous les programmes d'arts sont à option.

Documentation

• Programme d'études, secondaire, Musique	1981	16-3505-01
• Guide pédagogique, secondaire, Musique	1983	16-3505-02
• Guide d'évaluation en classe, 1re secondaire	1984	16-7221-10
• Définition du domaine, premier et deuxième cycles, secondaire	1988	16-3505-05

La formation de la personne

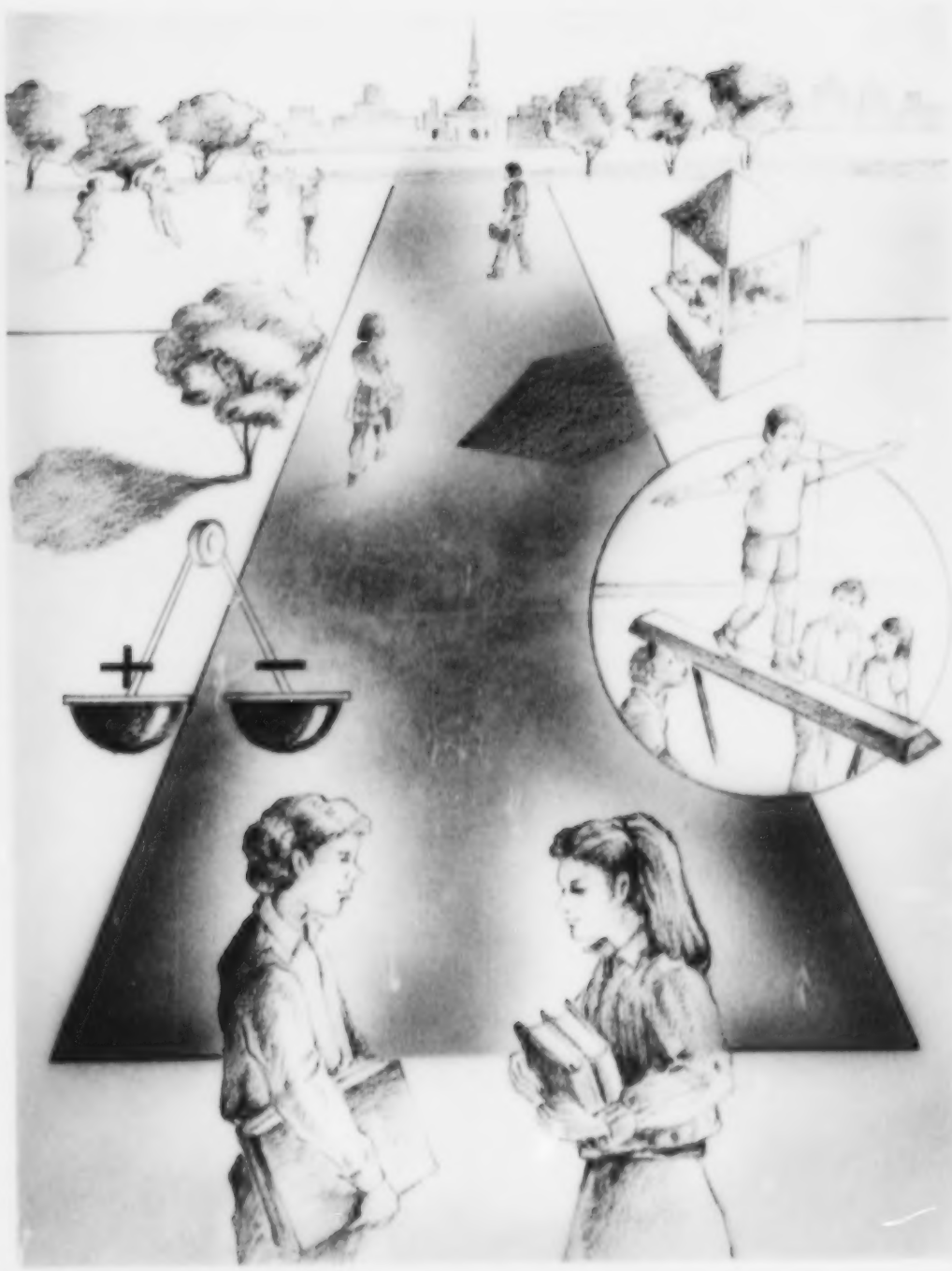

La formation de la personne

Le champ d'études

Le champ d'études de formation de la personne comprend les disciplines suivantes:

- autonomie fonctionnelle,
- économie familiale,
- éducation au choix de carrière,
- éducation physique,
- enseignement moral,
- enseignement moral et religieux catholique,
- enseignement moral et religieux protestant,
- formation personnelle et sociale.

La réunion en un même champ d'études de ces programmes tient aux ressemblances qui existent entre certains d'entre eux sur le plan des apprentissages qu'ils proposent, mais résulte aussi du mode d'organisation qui a souvent cours dans les écoles.

Les programmes de formation de la personne et la formation fondamentale

1. Enseignement moral, formation personnelle et sociale, éducation au choix de carrière, économie familiale et formation fondamentale

L'enseignement moral, la formation personnelle et sociale, l'éducation au choix de carrière, l'économie familiale, contribuent à la formation fondamentale en insistant sur la nécessité de rechercher le bien, le mieux-être et le mieux-vivre de la personne, tant sur le plan individuel que collectif, misant avant tout pour cela sur la recherche de la vérité. Par ailleurs, leur préoccupation pour la qualité de la vie confère à ces programmes une dimension affective qui se trouve renforcée par le fait qu'ils comptent, pour assurer cette qualité de vie, sur l'ensemble des facultés psychiques qu'elles soient affectives ou rationnelles. Enfin, ces programmes, et de façon plus particulière le programme d'enseignement moral, attachent beaucoup d'importance à la justification de l'agir humain et à la réflexion sur le sens de l'existence.

2. Éducation physique et formation fondamentale

À l'instar des autres disciplines, l'éducation physique apporte sa contribution significative au développement intégral de la personne. À cette fin, les cours d'éducation physique deviennent des occasions permettant à tous les élèves d'entrer en interaction dynamique avec leur environnement intérieur, physique et social.

Compte tenu des préoccupations et des moyens privilégiés en éducation physique, c'est donc en étant confrontés à une variété d'activités sportives, ludiques, expressives et de conditionnement physique, que les élèves sont appelés à améliorer leurs possibilités d'actions. Par la même occasion, ils sollicitent certaines qualités organiques et musculaires qui conditionnent l'état de leur bien-être. Les formes d'activités retenues posent aux élèves des problèmes constants d'adaptation à l'espace, au temps, aux

objets et aux autres personnes. Ces adaptations exigent la contribution de qualités intellectuelles, perceptives, affectives et sociales. L'éducation physique peut donc prétendre se préoccuper du développement de toutes les dimensions de la personne.

Considérant qu'une action n'est jamais maîtrisée et que le bien-être doit être constamment recherché, l'éducation physique s'inscrit dans le cadre du développement continu. En conséquence, l'apport de l'éducation physique à l'école consiste à développer un certain nombre d'habiletés, de connaissances et d'attitudes de manière à ce que les élèves puissent, au sortir de l'école, prendre en charge leur santé et leurs loisirs. De plus, l'éducation physique entend former des personnes capables d'assumer leur différence et aptes à jouer un rôle actif dans la société.

3. **Enseignement moral et religieux et formation fondamentale**

- L'enseignement moral et religieux catholique contribue d'une façon particulière à la formation fondamentale de l'élève en l'amenant à explorer progressivement, de façon ordonnée et systématique, l'univers religieux, en l'invitant à développer ses ressources et en lui proposant des moyens pour atteindre la vie en plénitude à laquelle il aspire. C'est pourquoi les programmes d'études misent sur l'ensemble des facultés de l'élève pour lui permettre d'acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension de l'expérience chrétienne, de développer des valeurs et des attitudes proposées par l'Évangile et transmises par la tradition catholique, et de développer des habiletés nécessaires à l'expression tant personnelle que communautaire de la foi.

- Le programme d'enseignement moral et religieux protestant tient compte de la clientèle pluraliste dans les écoles protestantes du Québec. Excluant tout endoctrinement, le programme offre de l'information plutôt qu'une formation religieuse particulière. Il respecte ainsi les buts de l'enseignement protestant et la conscience des élèves et du personnel, qu'ils soient protestants ou non protestants. En effet, il revient aux écoles protestantes de transmettre les valeurs et les attitudes de la communauté protestante tandis que l'engagement par rapport à la théologie protestante relève davantage de la famille et de l'Église.

  L'enseignement moral et religieux protestant va inévitablement au-delà de la transmission de connaissances. Il exige aussi l'apprentissage d'attitudes et d'habiletés. En tant que tel, son but est de créer un climat de respect du prochain et de partage qui permette de reconnaître la valeur de la personne et de son environnement social. Le programme devrait aider l'élève à bâtir sa propre échelle de valeurs et à acquérir les connaissances lui permettant de mieux vivre dans un monde en évolution rapide.

Les programmes de formation de la personne et la formation continue

Les connaissances, les habiletés et les attitudes qui font l'objet d'apprentissages visent à engager la personne dans un processus de réalisation de soi et à la faire participer de façon constructive à la vie en société.

Autonomie fonctionnelle

Ordre d'enseignement:
Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire

Cycle(s):
Tous

Classe(s):
Élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne

Nb. heures/année:
25 (approximativement)

Type de cours:
Obligatoire si on n'utilise pas le programme d'études Formation personnelle et sociale de l'enseignement ordinaire

Unités:
Nil

Code(s):
Éducation préscolaire: 001-190
Enseignement primaire: 027-190, 027-290, 027-390, 027-490, 027-590, 027-690

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-1515-01

Année de parution:
4e trimestre 1982

Orientations générales

En vue d'assurer le respect de la personne, l'ensemble des programmes de formation pour les élèves handicapés par une déficience intellectuelle moyenne doit tenir compte de l'épanouissement harmonieux de tout l'être humain et viser à ce qu'il parvienne à une autonomie maximale. Les programmes doivent amener l'élève à se sentir en harmonie avec son milieu familial et social et à être responsable le plus possible de sa vie.

Compte tenu de cela, on a dû concevoir un programme répondant au besoin que cet élève a de maîtriser des habiletés et des comportements élémentaires courants dans la vie quotidienne. De plus, cette maîtrise le rend plus apte à faire l'apprentissage d'autres matières. De là l'importance cruciale de ce programme particulier d'autonomie fonctionnelle.

En outre, plus une personne est autonome dans les activités de tous les jours, plus elle a de chance d'être acceptée par la communauté, d'entretenir des relations interpersonnelles satisfaisantes et de jouer un rôle plus actif dans la société.

L'objectif global du programme est de permettre à l'élève d'accéder à une plus grande autonomie dans diverses activités de base de la vie quotidienne, notamment l'alimentation, l'hygiène corporelle et l'habillement.

Habiletés

L'élève développera l'habileté à s'alimenter (approvisionnement, préparation de repas simples, alimentation), se laver, se vêtir, assurer sa sécurité physique et répondre à divers stimuli de son environnement.

Connaissances

L'élève acquerra notamment des connaissances relatives à l'alimentation, aux règles de convenance à table, à l'agencement des vêtements et des couleurs, à la circulation automobile, etc.

Attitudes

L'acquisition d'une plus grande autonomie dans les activités quotidiennes devrait permettre à l'élève:

- d'avoir plus d'assurance personnelle;
- de s'adapter à son environnement;
- de respecter les autres;
- de se conformer aux règles élémentaires de fonctionnement en société.

Observations

Nil

Documentation

• Programme de formation, Autonomie fonctionnelle, préscolaire, primaire, secondaire	1982	16-1515-01
• Évaluation des programmes d'études à l'intention des élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne	1980	16-1579

Économie familiale

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle

Classe(s):
2e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
4

Code(s):
120-214

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-4122

Année de parution:
Octobre 1981

Orientations générales

L'objectif global de ce programme est d'amener l'élève, membre d'un groupe familial, à prendre des décisions rationnelles pour satisfaire ses besoins réels, compte tenu des ressources disponibles.

Les orientations suivantes ont été retenues: le développement de la discipline personnelle, le développement d'ordre conceptuel, le développement d'ordre méthodologique et ceci par l'application du processus de gestion dans sa vie personnelle en relation de sa famille et de la société. Ce processus s'applique dans la satisfaction de ses besoins personnels, alimentaires, vestimentaires, de logement et de relations familiales.

Le développement de la discipline personnelle se réalisera par l'application de principes relatifs à la prise de décision et à la gestion. Ces principes doivent constituer les lignes de force de l'enseignement de l'économie familiale. Il importe d'aider les élèves à définir leurs besoins et à utiliser adéquatement leurs ressources. Il s'agit d'un processus de réflexion, d'analyse et d'action par rapport aux conditions, aux contraintes et aux objectifs de vie personnelle. Les personnes doivent préciser leurs buts et établir leurs priorités. La prise de décision est partie intégrante des composantes de la gestion des ressources: la planification, l'organisation, la mise en oeuvre de projets et l'évaluation.

Le développement des principes d'ordre conceptuel se fera au moyen de trois concepts: soit la détermination des besoins, l'évaluation des ressources et la satisfaction des besoins. L'élève devra faire la distinction entre ses besoins essentiels et ses besoins accessoires afin de l'amener à prendre des décisions éclairées. Il devra faire l'inventaire des ressources disponibles tant sur le plan humain que sur le plan matériel. Ceci lui permettra de faire des choix et d'amorcer le processus de gestion. Il devra apprendre à satisfaire ses besoins en utilisant une démarche rationnelle.

L'apprentissage des principes d'ordre méthodologique sera favorisé par la compréhension et l'extension de concepts afin d'amener l'élève à dépasser les faits et à faire des généralisations. Ce développement pourra se réaliser en renvoyant constamment l'élève aux apprentissages effectués précédemment et en utilisant des activités d'apprentissage "globalisantes".

Habiletés

L'élève développera les habiletés suivantes: l'analyse, la planification, l'organisation, l'évaluation et la satisfaction de ses besoins en prenant en compte sa famille et la société.

Connaissances

L'élève apprendra à connaître ses besoins physiologiques et psychologiques, les ressources dont il dispose ainsi que les moyens de satisfaire ses besoins. Il apprendra les principes d'une saine alimentation, se familiarisera avec l'utilisation de ressources vestimentaires et de ses ressources personnelles, déterminera ses besoins et ses ressources en matière de logement.

Attitudes

Ce programme aidera à développer:

- l'autonomie et la responsabilité,
- l'ouverture au sens critique,
- le sens du travail méthodique,
- l'aptitude à communiquer,
- le goût du beau.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, deuxième secondaire, Économie familiale	1981	16-4122
• Guide pédagogique, deuxième secondaire, Économie familiale	1982	16-4122-01
• Guide d'évaluation en classe, deuxième secondaire	1984	16-7221-03

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Secteur des réseaux

CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE

CODE:	AE- 10
DATE:	2e [illegible] février 1990
APPROBATION:	Maurice Morand

OBJET: Répertoire des programmes de formation générale à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire

ORIGINE: Direction générale des programmes

DESTINATAIRES: Directrices et directeurs généraux des commissions scolaires
Directrices et directeurs des établissements d'enseignement privé

Vous trouverez ci-joint le Répertoire des programmes de formation générale à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. Ce document vient remplacer l'Annuaire 01 de l'enseignement secondaire déjà périmé depuis plusieurs années.

Le Répertoire des programmes de formation générale constitue en quelque sorte une vitrine où sont exposés les éléments d'apprentissage que l'école québécoise propose à tous les jeunes qui la fréquentent.

Nous croyons que ce document sera fort utile dans la gestion tant pédagogique qu'administrative de votre organisme.

Une version anglaise du document devrait être disponible à la fin du mois de mars prochain et remplacera l'Annuaire 03.

Économie familiale

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e ou 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
4

Code(s):
120-534

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-4123

Année de parution:
1983

Orientations générales

L'élève de quatrième année ou cinquième année du secondaire doit se préparer immédiatement pour le marché du travail ou continuer ses études au collégial. C'est une période très importante de sa vie. C'est pourquoi le programme d'Économie familiale vise à rendre l'adolescent apte à agir de façon autonome et responsable dans la satisfaction de ses besoins primaires, tels que l'alimentation, l'habillement, le logement et les relations interpersonnelles, comme moyen d'accéder à une vie qui soit de la meilleure qualité possible.

Ceci nous amène à retenir les orientations suivantes:

- accroître les connaissances de l'adolescent;
- développer chez l'adolescent des attitudes rationnelles à l'égard de la consommation et de la production de biens et de services;
- aider l'adolescent à clarifier sa propre échelle de valeurs et à respecter celle des autres;
- rendre l'adolescent capable d'appliquer des principes de gestion dans des situations de la vie quotidienne;
- développer de nouvelles habiletés de consommation et de production.

Ces orientations viennent consolider et approfondir celles du programme de deuxième secondaire. En fait, le processus de gestion, principale ligne de force de l'enseignement de l'économie familiale en deuxième année, est repris et approfondi dans ce programme. Il demeure le concept intégrateur. Par contre, l'accent est mis sur l'autonomie que l'adolescent doit acquérir s'il doit envisager un éloignement de sa famille et de son milieu.

Habiletés

Les habiletés que cherche à développer ce programme sont: l'analyse, la planification, l'organisation et l'évaluation des besoins de l'adolescent et les moyens de les satisfaire en utilisant un processus de gestion personnel.

Connaissances

L'adolescent apprendra à se familiariser avec le processus de gestion et à l'appliquer dans les domaines de la consommation:

- l'alimentation,

- l'habillement,
- le logement.

Il se familiarisera avec les notions de besoins et de ressources sur les plans personnel et social.

Attitudes

Ce programme favorise les attitudes suivantes:

- l'autonomie et la responsabilité,
- l'ouverture sur les personnes et sur les choses,
- le jugement critique,
- le sens du travail méthodique,
- le respect de l'environnement.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, quatrième ou cinquième secondaire, Économie familiale	1983	16-4123
• Guide pédagogique, quatrième ou cinquième secondaire, Économie familiale	1985	16-4123-01

Éducation au choix de carrière

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e

Nb. heures/année:
25

Type de cours:
1er cycle: à option
2e cycle: obligatoire

Unités:
1 par classe

Code(s):
106-111, 106-211, 106-311, 106-451, 106-551

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3800

Année de parution:
1981

Orientations générales

Quatre principes directeurs découlent de l'objectif du programme:

- Le choix d'une profession ou d'un métier est fonction du développement personnel et social de l'élève et les deux s'influencent mutuellement.
- Ce choix doit être considéré comme un problème à vivre et à résoudre.
- Choisir suppose la collecte d'informations et l'acquisition de connaissances.
- En raison de la complexité de la société, l'information doit aider l'élève à concilier les objectifs de l'école et du monde du travail.

Les buts poursuivis viennent exprimer plus particulièrement le rôle que le programme est appelé à jouer compte tenu de l'objectif global. Ce programme devrait permettre à l'élève:

- de développer les habiletés lui permettant de traiter cognitivement et affectivement des informations dont il dispose ou qu'il peut acquérir, de telle sorte que ces informations puissent être mises à profit dans le processus de décision;
- de développer des attitudes positives à l'égard de sa démarche personnelle de formation scolaire et professionnelle et de la réalité socio-politico-économique, sans lesquelles la qualité de toute éducation au choix de carrière serait compromise;
- d'acquérir et de maîtriser, afin de les intégrer au processus de décision, les informations nécessaires à la formulation de choix éclairés;
- d'être en mesure de préparer et de s'engager dans un plan personnel de carrière et sur le marché du travail.

Habiletés

L'élève développera les habiletés suivantes:

- explorer les diverses composantes de sa personnalité et de son environnement scolaire et professionnel dans une démarche de choix de carrière;
- faire ressortir dans la formulation d'un choix général les éléments de connaissances découverts au cours de l'exploration;
- préciser ses préférences professionnelles et décider des projets qui tiennent compte de ses goûts et de ses possibilités;

- mettre en oeuvre les décisions prises antérieurement en prévoyant toutes les étapes de matérialisation de ses choix scolaires et professionnels.

Connaissances

L'élève acquerra des connaissances:

- portant sur la prise de décision,
- le monde scolaire,
- le monde du travail,
- l'identité personnelle.

Ces connaissances s'avèrent indispensables dans un processus de choix de carrière.

Attitudes

Le programme d'Éducation au choix de carrière propose:

- exploration: pensée créatrice: ouverture, sensibilité, curiosité, tolérance, imagination;
- cristallisation: pensée conceptuelle: intérêt mobilisateur, estime de soi, organisation, ordre, cohérence, continuité (sens de);
- spécification: pensée évaluative: appréciation, confiance, responsabilité, discernement, sens critique;
- réalisation: pensée implicative (terme utilisé dans l'approche opératoire pour désigner les processus qui produisent de l'information par extension logique, pratique et séquentielle): certitude, implication, efficacité, perspicacité, détermination, sens pratique.

Observations

- Le programme d'Éducation au choix de carrière fut retiré de la grille-horaire du premier cycle en tant que programme obligatoire. Il est important de mentionner qu'une commission scolaire ou un établissement d'enseignement peut l'inscrire comme matière à option.
- Pour obtenir son diplôme d'études secondaires, l'élève devra obligatoirement avoir acquis deux unités en Éducation physique ou en Formation personnelle et sociale ou en Éducation au choix de carrière de quatrième ou cinquième secondaire.

Documentation

- Programme d'études, Éducation au choix de carrière	1981	16-3800
- Guide pédagogique, Éducation au choix de carrière	1981	16-3801

Éducation physique

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
70

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):
(813-100), (813-200), (813-300), (813-400), (813-500), (813-600)

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-2018

Année de parution:
1981

Orientations générales

Le programme d'Éducation physique vise à ce que les élèves deviennent de plus en plus maître d'eux-mêmes en leur procurant de multiples occasions d'agrandir ou de raffiner le répertoire des actions corporelles.

À cette fin, le cours d'éducation physique veut permettre à tous les élèves et ce, sans aucune forme de discrimination, d'être confrontés à une variété d'activités, qu'il s'agisse d'activités sportives, ludiques, expressives ou de conditionnement physique. C'est dans l'interaction avec les divers environnements propres à la pratique de ces activités que les élèves se transforment et qu'ils parviennent à un meilleur ajustement à l'espace, au temps, aux objets et aux autres. Ce déploiement de moyens a pour but de rendre les élèves responsables de leur santé et de leurs loisirs après l'école, et au moment où ils la quitteront définitivement.

L'éducation physique entend donc développer les habiletés, les connaissances et les attitudes suivantes.

Habiletés

- Coordonner divers mouvements qui mettent en jeu tout le corps ou certaines parties.
- Maintenir son équilibre dans diverses positions.
- Se déplacer de diverses façons et d'une manière sécuritaire.
- Manier, projeter et recevoir divers objets.
- Déjouer et prendre avantage sur un adversaire.
- Varier les actions offensives et défensives à l'intérieur d'un jeu.
- Communiquer des intentions à l'aide de gestes.

Connaissances

- Relatives à son corps.
- Se rapportant au vocabulaire propre à certaines qualités du mouvement.
- Liées aux effets et aux bienfaits de l'activité physique.
- Relatives à la propriété des objets.

Attitudes

- S'apprécier avec justesse.
- Manifester de la vigueur organique et musculaire.
- Coopérer avec les autres.
- Démontrer un esprit sportif.
- Participer à des activités de groupe.
- Avoir une image favorable de soi-même.

Observations

Le cours d'éducation physique est obligatoire pour tous les élèves du primaire. Dans le cas d'exemption pour des raisons médicales, l'élève en cause doit se présenter au cours et l'enseignant doit adapter ses méthodes pédagogiques en tenant compte du certificat médical qui lui a été fourni.

Documentation

• Programme d'études, primaire, Éducation physique	1981	16-2018
• Guide pédagogique, premier et second cycles, Éducation physique	1984	16-2018-01
• Guide d'évaluation en classe	1983	16-7220-03
• Évaluation du programme d'études, Éducation physique primaire, rapport global	1987	16-7535-07
• Catalogue provincial des équipements, Gesdecs, Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec	1987	1760, Dossier 710
• Guide d'aménagement des gymnases, enseignement primaire et secondaire	1988	27-1932
• Guide d'aménagement de la cour d'école	1981	27-1696

Éducation physique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e

Nb. heures/année:
50

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
2 unités par année

Code(s):
044-112, 044-212, 044-312, 044-412, 044-512

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3018

Année de parution:
1981

Orientations générales

Le programme d'Éducation physique vise à ce que les élèves deviennent de plus en plus maître d'eux-mêmes en leur procurant de multiples occasions d'agrandir ou de raffiner le répertoire des actions corporelles.

À cette fin, le cours d'éducation physique veut permettre à tous les élèves et ce, sans aucune forme de discrimination, d'être confrontés à une variété d'activités, qu'il s'agisse d'activités sportives, ludiques, expressives ou de conditionnement physique. C'est dans l'interaction avec les divers environnements propres à la pratique de ces activités que les élèves se transforment et qu'ils parviennent à un meilleur ajustement à l'espace, au temps, aux objets et aux autres. Ce déploiement de moyens a pour but de rendre les élèves responsables de leur santé et de leurs loisirs après l'école, et au moment où ils la quitteront définitivement.

L'éducation physique entend donc développer les habiletés, les connaissances et les attitudes suivantes.

Habiletés

- Reproduire des patrons et des formes de mouvements connus.
- Améliorer l'endurance musculaire et organique.
- Enchaîner des actions locomotrices et non locomotrices.
- Se déplacer efficacement au sol et sur des objets en conservant son équilibre.
- Combiner des actions de projection et de réception.
- Reproduire diverses formes de projection connues.
- Varier les actions offensives et défensives dans des activités individuelles et collectives.
- Utiliser les partenaires et les adversaires en fonction d'une tactique donnée.
- Communiquer des intentions de façon non verbale.

Connaissances

- Expliquer les effets de l'entraînement.
- Appliquer divers systèmes d'entraînement.
- Donner une signification juste aux notions se rapportant au corps, à l'espace, au temps et à l'énergie.

- Expliquer certains principes qui mettent en jeu tout le corps ou certaines parties.
- Appliquer les règles propres à une activité donnée.

Attitudes

- Ajuster ses actions à celles des partenaires.
- S'évaluer avec justesse.
- Contribuer à la réalisation de projets de groupe.
- Démontrer un esprit sportif.
- Avoir une image favorable de soi-même.

Observations

- Grâce à l'initiative des commissions scolaires qui préparent des programmes locaux en éducation physique, les élèves peuvent en sus des cours obligatoires, s'inscrire à un cours à option pour chacune des classes du secondaire, tout particulièrement en 4e et 5e secondaire.
- Le cours d'éducation physique est obligatoire pour tous les élèves du secondaire. Dans le cas d'exemption pour des raisons médicales, l'élève en cause doit se présenter au cours et l'enseignant doit adapter ses méthodes pédagogiques en tenant compte du certificat médical qui lui a été fourni.
- Pour obtenir son diplôme d'études secondaires, l'élève devra obligatoirement avoir acquis deux unités en Éducation physique ou en Formation personnelle et sociale ou en Éducation au choix de carrière de 4e ou 5e secondaire.

Documentation

• Programme d'études, secondaire, Éducation physique	1981	16-3018
• Programme d'études, secondaire, présentation résumée, Éducation physique	1981	16-3018-01
• Guide pédagogique, premier et second cycles, Éducation physique	1983	16-3018-02
• Guide d'évaluation en classe	1984	16-7221-16
• Catalogue provincial des équipements Gesdecs, Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec	1987	1760, Dossier 710
• Guide d'aménagement des gymnases	1987	27-1932
• Guide, Sécurité et prévention en activité physique, Fédération du sport scolaire du Québec	1987	

Enseignement moral

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
60

Type de cours:
Obligatoire
(Voir Observations)

Unités:
Nil

Code(s):
(EP)-100, (EP)-200, (EP)-300, (EP)-400, (EP)-500, (EP)-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-2714

Année de parution:
1979

Documentation

Nil

Orientations générales

Nil

Habiletés

Nil

Connaissances

Nil

Attitudes

Nil

Observations

En attendant la parution du nouveau programme d'enseignement moral au primaire, les organismes scolaires doivent dispenser le programme d'études en vigueur, selon la liste approuvée par le Ministre le 24 août 1979.

Enseignement moral

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle

Classe(s):
1re, 2e

Nb. heures/année:
50

Type de cours:
Obligatoire
(Voir Observations)

Unités:
2 par année

Code(s):
076-112, 076-212

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3731-00

Année de parution:
1980

Documentation

Nil

Orientations générales

Nil

Habiletés

Nil

Connaissances

Nil

Attitudes

Nil

Observations

En attendant la parution du nouveau programme d'études, les organismes scolaires peuvent aussi utiliser les programmes d'études énumérés dans le cahier 01 (1978-1979) de l'Annuaire de l'enseignement secondaire autres que ceux remplacés par les programmes d'études d'application obligatoire et d'application facultative.

Enseignement moral

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
3e, 4e, 5e

Nb. heures/année:
50

Type de cours:
Obligatoire
(Voir Observations)

Unités:
2 par année

Code(s):
076-312, 076-412, 076-512

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3736

Année de parution:
1986

Orientations générales

L'objectif global de l'enseignement moral au second cycle du secondaire est de **favoriser** chez l'adolescent une certaine prise en charge autonome et responsable de son agir au nom des exigences fondamentales de l'humain.

L'enseignement moral est un instrument au service du jeune. Le verbe **favoriser** indique que le programme veut aider le jeune de 14 à 17 ans, lui donner des moyens et des outils.

L'expression **prise en charge** décrit le terme du changement visé par l'enseignement moral. Elle désigne un processus de discussion et de choix réfléchis qui tout en débouchant sur des actions particulières provoque, par sa répétition, une transformation de la personnalité de celui ou celle qui décide ou choisit.

Le qualificatif **certaine** indique que la prise en charge restera encore à parfaire après l'adolescence. Il s'agit d'une oeuvre de structuration, d'intériorisation et de justification morales qui ne peut se compléter en trois années. Toutefois, il est capital de l'entreprendre le plus tôt possible en offrant au jeune l'occasion d'acquérir les connaissances et de développer les habiletés et attitudes qui le mèneront un jour au niveau de prise en charge maximal auquel il peut prétendre compte tenu de ses capacités et de ses conditions d'existence.

Les qualificatifs **autonome** et **responsable** se rapportent aux termes "Chemins" et "Balises" qui sont les deux pôles du programme. Le mot **autonome** réfère au pôle **chemins**, soit à la réalisation de l'individu. Le mot **responsable** correspond au pôle **balises**. Le jeune doit répondre de cette prise en charge à lui-même et aux autres.

Cette prise en charge, par le jeune, des principaux aspects de son vécu doit se faire en fonction de critères moraux. Le programme veut aider le jeune à réguler son agir en se fondant sur des critères solides, puisque, tout en tenant compte des circonstances particulières de la situation où il se trouve, il prendra appui sur un référentiel n. .al et sur une visée morale inspirés d'une conception exigeante de l'humain.

Cet objectif global est poursuivi durant les trois années du second cycle du secondaire à travers trois thèmes:

- les exigences fondamentales de l'humain, des sources de critères moraux qui dynamisent et balisent l'agir humain;

- la régulation morale du rapport à autrui et les concepts de valeur, de droit, de norme, d'exigence fondamentale;
- l'élaboration d'une réponse personnelle signifiante et moralement justifiée au défi normatif des temps modernes.

Habiletés

Le programme propose le développement des habiletés suivantes:

- habileté à porter un jugement moral;
- habileté à communiquer et à se laisser toucher par les personnes;
- habileté à rassembler et à considérer l'information pertinente à l'agir;
- habileté à prendre une décision libre;
- habileté à agir en tenant compte de cette décision.

Connaissances

Trois grandes attitudes, correspondant au contenu de chacune des années du second cycle du secondaire, sont proposées par le programme:

- la valorisation des exigences fondamentales de l'humain;
- l'équilibre entre les exigences d'autonomie et de solidarité;
- la responsabilité personnelle et collective.

Attitudes

Les connaissances à acquérir touchent aux trois domaines suivants:

- les exigences fondamentales de l'humain;
- la régulation du rapport à autrui;
- le défi normatif.

Observations

Pour obtenir son diplôme d'études secondaires, l'élève devra obligatoirement avoir acquis deux unités en enseignement moral ou en enseignement moral et religieux catholique ou en enseignement moral et religieux protestant de quatrième ou cinquième secondaire.

Documentation

- Programme d'études, Enseignement moral, Second cycle, Secondaire	1986	16-3736
- Guide pédagogique, Troisième secondaire	1987	16-3736-03

Documentation (suite)

- Guide pédagogique, Quatrième secondaire	1987	16-3736-04
- Guide pédagogique, Cinquième secondaire	1987	16-3736-05
- Relever un défi, L'exploitation des animaux	1987	16-(illegible)-20
- Relever un défi, Les personnes âgées	1987	16-(illegible)-21
- Relever un défi, La course aux armements	1987	16-(illegible)-22

Enseignement moral et religieux catholique

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
60

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):
023-100, 023-200, 023-300, 023-400, 023-500, 023-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
32-2100

Année de parution:
Juin 1983

Orientations générales

Le programme d'enseignement moral et religieux catholique a pour but de favoriser le développement intégral de l'élève. C'est pourquoi il s'inspire des **principes directeurs** suivants:

- Le développement de la personne

  L'être humain cherche à satisfaire ses besoins fondamentaux de connaître, d'aimer, d'être aimé, de produire et à développer ses capacités d'émerveillement, de communion et d'engagement. Au premier cycle, l'élève explore le monde avec intérêt, éprouve le goût de se regrouper avec les amis du même âge et cherche à s'engager dans le milieu où il vit. Au second cycle, l'élève fait preuve d'une plus grande curiosité intellectuelle, accentue son sens de l'appartenance au groupe, accroît sa capacité d'engagement et se prépare à effectuer des choix de plus en plus éclairés.

- L'ouverture aux autres et à Dieu

  L'être humain qui développe ses capacités découvre des valeurs individuelles et collectives et s'ouvre aux autres et à Dieu. L'enseignement religieux propose à l'élève les valeurs inspirées de l'Évangile et lui présente les significations que la religion donne à la destinée humaine.

- La découverte et l'accueil de la personne et du message de Jésus

  L'être humain qui découvre et accueille la personne et le message de Jésus Christ accroît et canalise ses énergies. La découverte et l'accueil de la personne et du message de Jésus Christ qui se révèle lui-même au plus intime de la personne, constituent le coeur de l'expérience chrétienne. Non seulement l'enseignement religieux prévoit faire connaître au mieux l'essentiel du mystère chrétien, mais il a pour objet de favoriser une relation constante entre la vie de l'élève et la Parole de Dieu, entre la vie de l'élève et la vie de Jésus et des chrétiens.

Le programme d'enseignement religieux comporte une part d'éducation morale inspirée de l'Évangile et de la tradition chrétienne. Ses objectifs visent à aider l'élève à donner un sens nouveau à la vie humaine et, s'inspirant de l'Évangile, suggérer des pistes qui facilitent la lecture et la réinterprétation de la moralité humaine. L'élève est amené à réfléchir sur soi, sur son développement, sur la vie, sur le monde. Il développe ainsi son jugement moral; il se donne des buts dans la vie et il fait référence à des principes et à

des valeurs que lui suggèrent l'Évangile et la tradition de l'Église catholique.

Habiletés

L'élève du primaire en enseignement moral et religieux catholique développera des habiletes d'expression.

Par habileté d'expression, on entend la facilité à manifester extérieurement ce qui se produit intérieurement.

Les habiletés d'expression se rattachent aux objectifs cognitifs et affectifs. Elles s'acquièrent à l'aide de connaissances qui font appel à l'imagination, à l'originalité et à la créativité de l'élève, et de techniques et de moyens divers: chants, carnet de réflexions, célébrations, découpages, dessins, exercices d'expression corporelle, jeux de rôles, mémorisation, mimes, panneaux collectifs, paroles bibliques, prières, synthèses, tableaux d'affichage, chants rythmiques.

Connaissances

L'élève du premier cycle développera des connaissances portant sur les thèmes suivants: manifestation de la vie; Jésus est plein de vie; l'Esprit de Jésus est source de l'agir des chrétiens; manifestation de l'amitié; l'amitié dans la vie de Jésus et des chrétiens; les "je t'aime" qui transforment; la terre, notre demeure: don du Père; le Rêve de Dieu, notre Père; les signes de l'action de l'Esprit de Jésus dans la réalisation du Rêve du Père.

L'élève du second cycle développera des connaissances portant sur les thèmes suivants: à la découverte de l'événement Jésus, à partir des Évangiles; Jésus, Bonne Nouvelle; Jésus, une Bonne Nouvelle, qui se continue aujourd'hui; l'Esprit à l'oeuvre dans l'Église; l'Esprit de Jésus à l'oeuvre dans la vie des chrétiens; l'Esprit de Jésus à l'oeuvre dans le monde; une vie inspirée par l'amour; une vie fondée sur l'amour; une vie marquée par le mystère pascal; une vie qui progresse dans la foi.

Attitudes

L'enseignement moral et religieux catholique devrait permettre à l'élève:

- de devenir autonome;
- de s'inspirer des valeurs que propose l'Évangile et que transmet la tradition chrétienne;
- de former sa conscience et son jugement moral;
- d'acquérir les principes d'une vie morale chrétienne;

des valeurs que lui suggèrent l'Évangile et la tradition de l'Église catholique.

Habiletés

L'élève du primaire en enseignement moral et religieux catholique développera des habiletés d'expression.

Par habileté d'expression, on entend la facilité à manifester extérieurement ce qui se produit intérieurement.

Les habiletés d'expression se rattachent aux objectifs cognitifs et affectifs. Elles s'acquièrent à l'aide de connaissances qui font appel à l'imagination, à l'originalité et à la créativité de l'élève, et de techniques et de moyens divers: chants, carnet de réflexions, célébrations, découpages, dessins, exercices d'expression corporelle, jeux de rôles, mémorisation, mimes, panneaux collectifs, paroles bibliques, prières, synthèses, tableaux d'affichage, chants rythmiques.

Connaissances

L'élève du premier cycle développera des connaissances portant sur les thèmes suivants: manifestation de la vie; Jésus est plein de vie; l'Esprit de Jésus est source de l'agir des chrétiens; manifestation de l'amitié; l'amitié dans la vie de Jésus et des chrétiens; les "je t'aime" qui transforment; la terre, notre demeure: don du Père; le Rêve de Dieu, notre Père; les signes de l'action de l'Esprit de Jésus dans la réalisation du Rêve du Père.

L'élève du second cycle développera des connaissances portant sur les thèmes suivants: à la découverte de l'événement Jésus, à partir des Évangiles; Jésus, Bonne Nouvelle; Jésus, une Bonne Nouvelle, qui se continue aujourd'hui; l'Esprit à l'oeuvre dans l'Église; l'Esprit de Jésus à l'oeuvre dans la vie des chrétiens; l'Esprit de Jésus à l'oeuvre dans le monde; une vie inspirée par l'amour; une vie fondée sur l'amour; une vie marquée par le mystère pascal; une vie qui progresse dans la foi.

Attitudes

L'enseignement moral et religieux catholique devrait permettre à l'élève:

- de devenir autonome;
- de s'inspirer des valeurs que propose l'Évangile et que transmet la tradition chrétienne;
- de former sa conscience et son jugement moral;
- d'acquérir les principes d'une vie morale chrétienne;

- de donner des significations personnelles aux événements de sa vie à la lumière de l'Évangile.

Observations

L'école, dans sa gestion de l'enseignement moral et religieux catholique, doit respecter les articles 8, 9, 10, 13, 14 et 15 du règlement du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation.

Documentation

• Programme d'études, primaire, Enseignement moral et religieux catholique	1983	32-2100
• Guide pédagogique, premier cycle	1984	32-2101
• Guide pédagogique, deuxième cycle	1986	32-2102
• Guide d'organisation et d'activités pour les classes multiprogrammes, 1 et 2 impair	1987	32-2106-01
• Guide d'organisation et d'activités pour les classes multiprogrammes, 1 et 2 pair	1988	32-2106-02
• Guide d'organisation et d'activités pour les classes multiprogrammes, 2 et 3 impair	1987	32-2106-03
• Guide d'organisation et d'activités pour les classes multiprogrammes, 2 et 3 pair	1988	32-2106-04
• Guide d'organisation et d'activités pour les classes multiprogrammes, 3 et 4 impair	1987	32-2106-05
• Guide d'organisation et d'activités pour les classes multiprogrammes, 3 et 4 pair	1988	32-2106-06
• Guide d'organisation et d'activités pour les classes multiprogrammes, 4 et 5 impair	1987	32-2106-07
• Guide d'organisation et d'activités pour les classes multiprogrammes, 4 et 5 pair	1988	32-2106-08
• Guide d'organisation et d'activités pour les classes multiprogrammes, 5 et 6 impair	1989	32-2106-09
• Guide d'organisation et d'activités pour les classes multiprogrammes, 5 et 6 pair	1988	32-2106-10
• Les éléments de formation morale dans le programme d'études, primaire	1984	32-2602
• Dimension théologique et catéchétique du programme d'études, primaire	1986	32-2605
• Banque d'items, Enseignement moral et religieux catholique au primaire, premier cycle	1987	32-7201
• Guide d'évaluation en classe, Enseignement moral et religieux, primaire	1982	16-7220-04

Enseignement moral et religieux catholique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle

Classe(s):
1re

Nb. heures/année:
50

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
2

Code(s):
072-112

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
32-3100

Année de parution:
1982

Orientations générales

L'objectif de l'enseignement moral et religieux catholique est de favoriser l'épanouissement de l'élève sur le plan religieux et sur le plan moral. L'atteinte de cet objectif constitue un apport important à la formation intégrale du jeune.

En première année du secondaire, l'élève est amené à explorer quelques situations courantes de la vie pour en découvrir le sens humain et le sens chrétien et se préparer à vivre ces situations de façon épanouissante. Les situations explorées sont: la situation de départ, la situation d'obstacles, la situation créée par une loi, la situation de rupture dans les relations interpersonnelles, la situation de rêve déçu. Ces situations sont éclairées par l'expérience de témoins bibliques.

Habiletés

Capacité d'intériorisation.

Capacité d'analyse.

Capacité d'expression.

Capacité de travailler.

Capacité de se laisser interpeller.

Capacité de travailler en équipe.

Attitudes

Le programme de première secondaire vise le développement des **attitudes** suivantes:

- la confiance,
- la persévérance,
- la fidélité,
- la miséricorde et le pardon,
- l'espérance.

Connaissances

L'élève apprend à s'approprier son vécu par l'analyse des situations qui lui sont proposées:

- l'expérience religieuse d'Abraham (départ);

- l'expérience religieuse de Moïse (obstacles);
- l'expérience religieuse d'Israël par rapport à la loi (loi);
- l'expérience religieuse de David (rupture);
- l'expérience religieuse des Sages d'Israël, déçus dans leur rêve nationaliste (rêve déçu).

Par l'étude de la vie de témoins, l'élève s'initie à la connaissance de la Bible, plus particulièrement à l'Ancien Testament.

L'exploration de l'expérience religieuse des témoins de l'Ancien Testament s'accompagne toujours d'une ouverture sur le Nouveau Testament, c'est-à-dire sur Jésus Christ.

Enfin, à la lumière de l'expérience des témoins bibliques, il comprend comment il peut imprimer une dimension chrétienne à sa vie.

Formation morale

La formation morale fait partie intégrante de tout programme d'enseignement religieux catholique.

Le programme de première secondaire propose une morale basée sur une conception chrétienne de la personne et un accomplissement humain qui tient compte du Salut offert par Jésus Christ.

Le programme de première secondaire privilégie les **valeurs** suivantes:

- le sens de l'intériorité et de la lucidité du regard que l'on porte sur sa vie;
- le sens des responsabilités à l'égard des conséquences de choix personnels;
- le sens de l'autre, du partage et de la réconciliation;
- le sens du sacré, l'ouverture de l'être à la transcendance et au Dieu personnel.

Le programme de première secondaire initie à la **démarche morale** et suscite un agir moral éclairé par l'Évangile.

Observations

Dans le présent programme, le processus d'apprentissage de base comprend trois opérations fondamentales: l'exploration, l'intériorisation et l'actualisation.

La démarche existentielle qui sous-tend le programme appelle une pédagogie de l'accompagnement toute centrée sur le jeune qui grandit et une pédagogie de l'interpellation. Une interpellation qui s'adresse à toutes les dimensions de la personne: corps, intelligence, affectivité, créativité, etc.

Documentation

• Programme d'études, Enseignement moral et religieux catholique	1982	32-3100
• Guide pédagogique, fascicule 1, Développement de contenu (tous les secteurs)	1982	32-3101
• Guide pédagogique, fascicule 2, Scénarios d'apprentissage (secteur régulier)	1983	32-3103
• Guide pédagogique, fascicule 3, Scénarios d'apprentissage (secteur EDAA)	1984	32-3102
• Guide d'évaluation en classe	1984	16-7221-11
• Banque de questions pour l'évaluation des apprentissages	1984	32-7302

Enseignement moral et religieux catholique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle

Classe(s):
2e

Nb. heures/année:
50

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
2

Code(s):
072-212

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
32-3104

Année de parution:
1983

Orientations générales

L'objectif de l'enseignement moral et religieux catholique est de favoriser l'épanouissement de l'élève sur le plan religieux et sur le plan moral. L'atteinte de cet objectif constitue un apport important à sa formation intégrale.

Le programme de deuxième secondaire se distingue nettement de celui de première secondaire même s'il se situe dans une continuité dynamique avec ce programme.

En première secondaire, c'est à la lumière de l'Ancien Testament que l'élève était amené à comprendre le sens chrétien des situations de vie explorées. En deuxième secondaire, c'est à partir de quatre autres situations de sa vie et à la lumière des Évangiles qu'il travaillera.

Deux grandes visées orientent le programme de deuxième secondaire. Une première visée, c'est de faire découvrir à l'élève que le Dieu vivant, en Jésus Christ, est source de bonheur. Une deuxième visée, c'est d'aider l'élève à devenir progressivement responsable de son bonheur.

La démarche proposée aidera l'élève à intégrer dans sa vie personnelle les découvertes faites à la lumière de la réflexion humaine et de la Parole de Dieu, à chercher un bonheur qui prenne en compte Jésus Christ.

Habiletés

Capacité de faire des liens.

Capacité de réfléchir.

Capacité de s'interroger.

Capacité d'intérioriser.

Capacité de s'exprimer.

Capacité de travailler en équipe.

Connaissances

Le programme propose au jeune une exploration de son expérience par l'étude de quatre situations humaines:

la situation créée par l'annonce d'une nouvelle; la situation fondamentale que constitue le fait d'être une personne humaine; les espoirs, la reconnaissance et la méconnaissance dans les relations interpersonnelles.

L'exploration de ces situations mène à une redécouverte ou à l'approfondissement:

- du mystère de la révélation de Dieu au monde par sa Parole;
- du mystère de Jésus fait homme;
- du mystère du Royaume de Dieu;
- du mystère de la mort-résurrection de Jésus.

La connaissance des Évangiles est la pièce majeure du programme.

Dans cet approfondissement, plusieurs questions neuves pour l'élève sont abordées telles que la réincarnation, le jugement dernier, la résurrection des corps, la divinité de Jésus, le Royaume (paraboles, miracles, béatitudes, prescriptions morales), etc.

Le programme permet:

- d'approfondir le sens et l'importance du gre[illegible]crement de l'Eucharistie;
- la découverte, dans la foi, du mystère de Marie tel que nous le présentent les Évangiles et l'enseignement de l'Église;
- la compréhension de la responsabilité de l'Église en ce qui concerne la Parole de Dieu.

Formation morale

Le programme de deuxième secondaire promeut une morale qui se fonde sur une conception chrétienne de la personne et un accomplissement humain qui tient compte du salut offert par Jésus Christ.

Le programme de deuxième secondaire privilégie les **valeurs** suivantes: le sens de l'intériorité et la lucidité du regard sur sa vie, le sens des responsabilités, le sens de l'autre, le sens du partage, le sens de la fraternité et de la solidarité, le sens du sacré, l'ouverture de l'être à la transcendance et au Dieu personnel.

Attitudes

Le programme vise le développement des **attitudes** suivantes:

- l'ouverture et l'accueil;
- la fraternité universelle;
- l'espérance;
- la reconnaissance de l'autre et du Tout Autre.

Observations

Dans le présent programme, le processus d'apprentissage de base comprend trois opérations fondamentales: l'exploration, l'intériorisation et l'actualisation.

La démarche existentielle qui sous-tend le programme appelle une pédagogie de l'accompagnement toute centrée sur le jeune qui grandit et une pédagogie de l'interpellation. Une interpellation qui s'adresse à toutes les dimensions de la personne: corps, intelligence, affectivité, créativité, etc.

Documentation

◦ Programme d'études, Enseignement moral et religieux catholique	1983	32-3104
◦ Guide pédagogique, fascicule 1, Développement de contenu (tous les secteurs)	1983	32-3105
◦ Guide pédagogique, fascicule 2, Scénarios d'apprentissage (secteur régulier)	1986	32-3106
◦ Guide d'évaluation en classe	1984	16-7221-17
◦ Banque de questions pour l'évaluation des apprentissages	1984	32-7303

Enseignement moral et religieux catholique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
3e

Nb. heures/année:
50

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
2

Code(s):
072-312

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
32-3107

Année de parution:
1985

Orientations générales

L'objectif de l'enseignement moral et religieux catholique est de favoriser l'épanouissement de l'élève sur le plan religieux et sur le plan moral. L'atteinte de cet objectif constitue un apport important à sa formation intégrale.

Le programme de troisième secondaire propose l'étude de **l'expérience spirituelle de la foi vue en lien avec la quête d'identité personnelle** de l'adolescent et de l'adolescente.

Le programme de troisième secondaire propose cette réflexion pour aider l'élève à comprendre sa propre expérience de foi et lui permettre de saisir la place et l'importance de cette expérience dans sa quête d'identité sur les plans humain et chrétien. Cette exploration se fait à partir de la Bible et de l'expérience de témoins significants.

Habiletés

Capacité d'intériorisation.

Capacité d'analyse.

Capacité de se remettre en question.

Capacité de chercher à se connaître.

Capacité de travailler en équipe.

Capacité de s'exprimer.

Capacité de synthèse.

Capacité de mieux répondre à sa quête d'identité.

Connaissances

Les caractéristiques du Dieu des Chrétiens.

La question de l'existence de Dieu.

La quête d'identité sur les plans humain et chrétien.

L'expérience de foi.

La nature et le rôle des signes de la foi.

L'expérience spirituelle de la foi et les moyens pour affermir son identité.

Formation morale

Axé sur l'étude de l'expérience spirituelle de la foi, mise en lien avec la quête d'identité de l'élève, le présent programme se situe au niveau des **assises** ou des **fondements** de la morale chrétienne.

La quête de l'identité, sur les plans humain et chrétien, est au plus haut point une recherche morale. La quête d'identité favorise la maturité morale, laquelle se caractérise non seulement par l'autonomie et par la créativité, mais aussi par l'intériorité.

Le programme de troisième secondaire privilégie les **valeurs** suivantes:

- sur les plans spirituel et religieux, le sens de l'intériorité, le sens du sacré et l'ouverture à la transcendance;
- sur le plan moral, le programme favorise le passage d'une morale de l'hétéronomie à une morale de l'autonomie et de la responsabilité;
- sur les plans social et affectif, le programme vise à développer l'identité personnelle de l'élève. Il vise également à développer le sens de l'appartenance à la communauté chrétienne;
- sur le plan intellectuel, le programme fait appel aux possibilités croissantes de la logique des adolescents et des adolescentes et il favorise la formation du jugement critique de l'élève. Il vise également à développer, chez l'élève, l'aptitude à comprendre et à communiquer sa foi.

Attitudes

Confiance en soi.

Authenticité.

Autonomie responsable.

Confiance en Dieu.

Ouverture à l'Esprit.

Observations

Le contenu du programme de troisième secondaire demande une approche particulièrement respectueuse du parcours de foi de l'élève, de ses questions, de ses doutes, de ses hésitations et même de ses refus, s'il y a lieu.

Il requiert un climat de classe qui permet au jeune d'interroger son coeur... et de faire le point sur sa foi avec sérénité, sérieux et confiance.

Documentation

• Programme d'études, Enseignement moral et religieux catholique	1985	32-3107
• Guide pédagogique, fascicule 1, Développement de contenu	1985	32-3108
• Guide pédagogique, fascicule 2, Scénarios d'apprentissage	1985	32-3109
• Guide d'évaluation en classe	1986	32-7308
• Banque de questions pour l'évaluation des apprentissages	1989	32-7309
• Le développement spirituel, religieux et moral de l'adolescent et de l'adolescente	1985	32-3125

Enseignement moral et religieux catholique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e

Nb. heures/année:
50

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
2

Code(s):
072-412

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
32-3122

Année de parution:
1987

Orientations générales

L'objectif de l'enseignement moral et religieux catholique est de favoriser la croissance de l'élève sur le plan religieux et sur le plan moral. L'atteinte de cet objectif constitue un apport important à sa formation.

Le programme de quatrième secondaire consiste essentiellement dans l'étude des valeurs morales. Les traits généraux qui caractérisent ce programme sont les suivants:

- le programme comporte une réflexion morale particulière;
- le programme tient compte, de façon ouverte et systématique, des valeurs promues par l'Évangile et par la Tradition catholique; fait des liens entre les exigences morales de l'Évangile et la visée d'accomplissement qui est l'objet de toute réflexion morale; aide l'élève à former son jugement moral en tenant compte, de façon particulière ou privilégiée, de l'éclairage apporté par l'Évangile et par l'enseignement de l'Église, concernant la vie morale;
- le programme fonde la morale sur une conception chrétienne de la personne;
- le programme a pour but principal d'aider les jeunes à intégrer à leur quête d'identité des valeurs et des normes éthiques qui trouvent leur sens dans l'Évangile et l'enseignement de l'Église et à découvrir combien la foi en Jésus Christ donne un sens nouveau à la vie et permet au croyant et à la croyante de revoir et de réinterpréter toute la moralité humaine.

Habiletés

La connaissance et la compréhension de certaines valeurs et normes éthiques fondamentales qui trouvent leur sens dans l'Évangile et dans l'enseignement de l'Église.

Le développement, chez l'élève, de sa capacité de porter un jugement moral autonome et responsable, éclairé notamment par l'Évangile et par l'enseignement de l'Église; par exemple, en donnant à l'élève l'occasion de se situer personnellement par rapport à la mise en pratique des valeurs et des normes morales liées à l'accomplissement humain et à l'option pour Jésus Christ.

Connaissances

Vérité avec soi-même.

Objectivité à l'égard de normes morales.

Lucidité du regard que l'on porte sur sa vie.

Ouverture à l'Évangile.

Recherche d'authenticité.

Respect de sa conscience et de celle des autres.

Attitudes

Module 1: La morale

- Morale et vie humaine;
- Morale et vie chrétienne.

Module 2: La liberté

- Toutes les manières de vivre la liberté n'accomplissent pas la personne (voir: le péché);
- Jésus est vraiment un homme libre;
- La liberté des enfants de Dieu.

Module 3: L'amour

- Besoin fondamental de la personne;
- Vocation particulière et mariage chrétien;
- L'amour aux dimensions de l'Évangile;
- Questions morales particulières relatives à l'amour.

Module 4: La vie

- Le but suprême de la vie;
- Le projet de Dieu: un projet de vie;
- Questions morales particulières relatives à la vie.

Module 5: La vérité (facultatif).

Le présent programme apporte une contribution originale dans l'éducation aux valeurs suivantes:

- le jugement critique, autonome et éclairé, notamment en ce qui concerne certaines questions morales particulières;
- la liberté humaine;
- l'amour;
- le respect de la vie;
- la recherche de la vérité.

Observations

- En ce qui concerne les questions morales particulières relatives à l'amour et à la vie, le nombre et le choix des questions à traiter est à la discrétion de l'enseignant et de l'enseignante.
- Pour obtenir son diplôme d'études secondaires, l'élève devra obligatoirement avoir acquis deux unités en enseignement moral ou en enseignement moral et religieux catholique ou en enseignement moral et religieux protestant de quatrième ou cinquième secondaire.

Documentation

◦ Programme d'études, Enseignement moral et religieux catholique	1987	32-3122
◦ Guide pédagogique, fascicule 1, Développement de contenu (tous les secteurs)	1987	32-3123
◦ Guide pédagogique, fascicule 2, Scénarios d'apprentissage, tome 1	1987	32-3124-1
◦ Guide pédagogique, fascicule 2, Scénarios d'apprentissage, tome 2	1987	31-3124-2
◦ Instruments de mesures	1988	32-7311
◦ Le développement spirituel, religieux et moral de l'adolescent et de l'adolescente	1985	32-3125

Enseignement moral et religieux catholique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
5e

Nb. heures/année:
50

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
2

Code(s):
072-512

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
32-3150

Année de parution:
À venir

Documentation

Nil

Orientations générales

Nil

Habiletés

Nil

Connaissances

Nil

Attitudes

Nil

Observations

Le programme est actuellement en élaboration.

Enseignement moral et religieux protestant

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
60

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):
008-100, 008-200, 008-300, 008-400, 008-500, 008-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
65-1100, 65-1200, 65-1300, 65-1400, 65-1500, 65-1600

Année de parution:
Février 1986

Orientations générales

Le programme d'Enseignement moral et religieux a été conçu pour les élèves des écoles protestantes du Québec, qui sont de nature confessionnelle et comprennent des élèves appartenant à de nombreux groupes religieux et culturels, ainsi qu'un noyau protestant multidénominationnel.

L'enseignement moral et religieux protestant n'impose aucune doctrine et affirme le droit de toute personne d'interpréter les questions religieuses et morales selon sa conscience et de rester fidèle aux traditions religieuses et culturelles qui font partie de son propre héritage.

Les buts du programme sont:

- de familiariser l'élève avec la Bible, qui constitue le fondement de la pensée judéo-chrétienne sur laquelle est construit l'héritage religieux et culturel de la civilisation occidentale;
- de lui faciliter la compréhension des valeurs morales et religieuses de la communauté où il vit;
- de lui faire connaître et respecter l'expression plurielle des valeurs morales et religieuses chez les groupes religieux et ethniques au Canada;
- de créer un climat dans lequel les élèves puissent progresser en passant par les diverses étapes du développement moral;
- d'inciter l'élève à adopter des attitudes réfléchies et responsables à l'égard de soi et des autres;
- de proposer une approche de l'éducation sexuelle qui incorpore les valeurs de moralité et de responsabilité.

Le programme comprend, pour chaque classe, trois modules qui peuvent être enseignés consécutivement ou en même temps:

- **L'histoire judéo-chrétienne** présente les récits bibliques et les personnages qu'ils ne cesseront de rencontrer au fur et à mesure qu'ils exploreront les origines de la culture occidentale.
- **La célébration** introduit les rites associés à la fois aux événements religieux et profanes des traditions chrétiennes et non chrétiennes.
- **Les relations personnelles et sociales** mettent l'accent sur le développement personnel et social qui comprend des informations sur la sexualité et la reproduction dans diverses formes de la vie.

Le programme est normatif, c'est-à-dire que les objectifs centrés sur l'élève et définis dans le programme doivent être suivis pour que les buts du programme soient atteints. Les guides pédagogiques et le matériel didactique recommandé viennent compléter le programme en faisant des suggestions sur la façon d'atteindre les objectifs du programme, en tenant compte de l'âge et des intérêts des élèves, ainsi que des buts et de l'esprit de l'Enseignement moral et religieux protestant.

Habiletés

Ce qui est essentiel à l'orientation du programme d'enseignement moral et religieux protestant, c'est l'acquisition, par les élèves, d'habiletés qui les aideront à s'adapter à la vie dans un monde en rapide évolution.

Au fur et à mesure qu'ils progressent à travers les classes primaires, les élèves vont acquérir des habiletés qui les aideront à communiquer efficacement, à travailler en coopération, à prendre des décisions raisonnables, à accepter et à apprécier les différences individuelles. Ils vont apprendre à se comporter dans une société multiculturelle avec équité, confiance, respect et responsabilité.

Les élèves sont incités à acquérir ces habiletés grâce à diverses activités au nombre desquelles se trouvent la lecture, l'écriture, le jeu de rôles, la participation à des jeux et exercices de groupe, la manipulation de matériaux, des rencontres avec des personnes de la communauté, etc.

Connaissances

Les élèves vont lire divers récits bibliques et connaître certains personnages célèbres qui nous sont présentés dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Ils vont découvrir les pratiques de personnes appartenant à divers groupes culturels au Canada qui célèbrent des événements religieux et profanes. Ils deviendront conscients des valeurs qui régissent le comportement des membres de la communauté et ils recevront des informations sur la sexualité humaine dans le contexte de ces valeurs.

Les enseignants peuvent faire varier le contenu de leurs cours pour répondre aux besoins et aux caractéristiques de leurs élèves dans la mesure où ils conservent les objectifs centrés sur l'élève, tels qu'ils sont définis dans le programme de leur classe respective. Les guides pédagogiques offrent un certain nombre de textes dans lesquels l'enseignant peut choisir ou à l'aide desquels il peut organiser une unité en particulier.

Attitudes

Une grande partie du programme se rapporte à la vie affective de l'élève. Les objectifs comportent de nombreux éléments touchant les attitudes comme:

- l'acceptation de soi;
- le respect des personnes du point de vue physique, émotionnel et comportemental;
- le respect des valeurs et des croyances des autres;
- le respect des caractéristiques ethniques, raciales et linguistiques;
- l'appréciation que l'on se fait de notre monde comme étant une création unique et merveilleuse;
- des comportements bienveillants et humanitaires à l'égard de tous les êtres de la création;
- un sentiment d'émerveillement en regardant l'univers et la place que l'humanité y occupe.

Les enfants adopteront certaines de ces attitudes grâce à des activités d'apprentissage mettant l'accent sur la coopération, la discussion, la participation et l'empathie.

Observations

Nil

Documentation

◦ Programme d'études du primaire, Enseignement moral et religieux protestant, première année	1986	65-1100
◦ Programme d'études du primaire, Enseignement moral et religieux protestant, deuxième année	1986	65-1200
◦ Programme d'études du primaire, Enseignement moral et religieux protestant, troisième année	1986	65-1300
◦ Programme d'études du primaire, Enseignement moral et religieux protestant, quatrième année	1986	65-1400
◦ Programme d'études du primaire, Enseignement moral et religieux protestant, cinquième année	1986	65-1500
◦ Programme d'études du primaire, Enseignement moral et religieux protestant, sixième année	1987	65-1600
◦ Guide, Enseignement moral et religieux protestant, Primaire, première année	1985	65-1110
◦ Guide, Enseignement moral et religieux protestant, Primaire, deuxième année	1985	65-1210

Documentation (suite)

▫ Guide, Enseignement moral et religieux protestant, Primaire, troisième année	1987	65-1310
▫ Guide, Enseignement moral et religieux protestant, Primaire, quatrième année	1989	65-1410
▫ Guide, Enseignement moral et religieux protestant, Primaire, cinquième année	à venir	65-1510
▫ Guide, Enseignement moral et religieux protestant, Primaire, sixième année	à venir	65-1610-01 65-1610-02
▫ L'intégration de l'enseignement moral et religieux protestant dans le programme du primaire	1989	65-1700

Enseignement moral et religieux protestant

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e

Nb. heures/année:
60

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
2

Code(s):
074-112, 074-212, 074-312, 074-412, 074-512

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
65-2100, 65-2200, 65-2300, 65-2400, 65-2500

Année de parution:
Février 1986

Orientations générales

L'enseignement moral et religieux devrait stimuler la réflexion de l'élève par un examen critique de ses valeurs ainsi que de celles de la communauté où il vit. Le programme vise aussi à aider les jeunes dans leur recherche d'un sens à la vie en leur faisant découvrir (ou essayer de découvrir) la nature et le sens de la vie aujourd'hui. Les buts particuliers de l'enseignement moral et religieux dans les écoles protestantes du Québec sont exposés dans le Règlement du comité protestant (article 7, document 50-1510, page 3, 1988).

Étant donné la diversité des traditions religieuses et ethniques des élèves fréquentant les écoles protestantes, le ministère de l'Éducation s'est efforcé d'élaborer un cycle d'études pouvant répondre aux besoins et aux intérêts d'élèves ayant un grand nombre d'orientations religieuses et philosophiques. Les élèves devraient acquérir des connaissances générales au sujet des croyances et des cultures des autres peuples pour qu'ils puissent communiquer et vivre ensemble. Une partie de ce processus consiste à acquérir des habitudes d'examen critique de ses croyances et de celles des autres. De plus, il faudrait inviter les élèves à réfléchir sur les valeurs et les attitudes personnelles et sociales ainsi que sur leur importance dans le développement humain.

Le thème général du secondaire fournit un centre d'intérêt pour chaque classe et il reflète le caractère progressif de l'ensemble du programme d'enseignement moral et religieux:

- première secondaire: la personne à la recherche de son identité;
- deuxième secondaire: la personne et les modes de vie;
- troisième secondaire: l'individu et la société;
- quatrième secondaire: vivre en société;
- cinquième secondaire: à la recherche d'un sens à la vie.

Le thème est encore approfondi à l'intérieur de trois modules:

- module 1: études bibliques;
- module 2: le phénomène religieux;
- module 3: développement personnel et social.

En première, deuxième et troisième année, les trois modules sont des cours obligatoires. Cependant, en quatrième et cinquième secondaire, le niveau d'abstraction nécessaire pour l'approche du programme exige une étude en profondeur. On recommande, par

conséquent, de n'étudier dans ces classes que deux modules sur trois. Il faudrait enseigner le module "Développement personnel et social" soit avec le module "Le phénomène religieux" ou avec le module "Études bibliques".

Habiletés

On ne désire pas voir l'élève mémoriser sans essayer de comprendre. On doit plutôt l'inciter, au moyen d'activités faisant appel à l'observation, à la manipulation, à l'analyse et à la synthèse, à approfondir sa compréhension de la réalité en observant les dimensions morales et religieuses de la vie et en apprenant de quelle façon elles sont intimement liées.

Connaissances

L'enseignement moral et religieux, c'est beaucoup plus que quelques unités dans un programme. Il implique le développement d'aptitudes au raisonnement qui aident à exprimer des jugements moraux et il incite à l'examen critique de ses propres valeurs morales et religieuses et de celles des autres. À cet effet, le programme d'enseignement moral et religieux invite les élèves à réfléchir sur leurs expériences de vie personnelles, les valeurs des autres et celles de la communauté, et les questions entourant les fins dernières.

Attitudes

Les élèves devraient pouvoir prendre conscience avec sympathie, de l'importance des relations interpersonnelles à la maison, à l'école ou dans la communauté. Les objectifs du programme sont conçus pour aider les élèves à connaître et à respecter les valeurs morales et religieuses des autres, ainsi qu'à acquérir une maturité sociale, morale et religieuse de plus en plus grande.

Observations

Pour obtenir son diplôme d'études secondaires, l'élève devra obligatoirement avoir acquis deux unités en enseignement moral ou en enseignement moral et religieux catholique ou en enseignement moral et religieux protestant de quatrième ou cinquième secondaire.

Documentation

- Programme d'études, Enseignement moral et religieux protestant, Secondaire, première année — 1986 — 65-2100

Documentation (suite)

◦ Programme d'études, Enseignement moral et religieux protestant, Secondaire, deuxième année	1986	65-2200
◦ Programme d'études, Enseignement moral et religieux protestant, Secondaire, troisième année	1986	65-2300
◦ Programme d'études, Enseignement moral et religieux protestant, Secondaire, quatrième année	1986	65-2400
◦ Programme d'études, Enseignement moral et religieux protestant, Secondaire, cinquième année	1987	65-2500
◦ Guide pédagogique, Secondaire, Enseignement moral et religieux protestant, première secondaire	1986	65-2110
◦ Guide pédagogique, Secondaire, Enseignement moral et religieux protestant, deuxième secondaire	1987	65-2210
◦ Guide pédagogique, Secondaire, Enseignement moral et religieux protestant, troisième secondaire	1989	65-2310
◦ Guide pédagogique, Secondaire, Enseignement moral et religieux protestant, quatrième secondaire	à venir	65-2410
◦ Guide pédagogique, Secondaire, Enseignement moral et religieux protestant, cinquième secondaire	à venir	65-2510-01 65-2510-02

Enseignement religieux de type culturel

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e, 5e

Nb. heures/année:
50

Type de cours:
À option

Unités:
2 par année

Code(s):
069-432, 069-532

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3705-01

Année de parution:
Juin 1977

Orientations générales

L'enseignement religieux de type culturel vise à élargir la culture religieuse des adolescents en les initiant aux diverses formes d'expression religieuse à travers la vie des hommes.

Pour atteindre ce but, le programme a comme objectifs d'initier l'élève à reconnaître et à interpréter les manifestations religieuses d'hier et d'aujourd'hui et d'amener l'élève à s'intéresser à la façon dont les hommes donnent sens à leur vie dans le cadre des grandes traditions religieuses.

Dans ce programme, la vie des hommes à travers les grandes religions sera observée à l'aide des méthodes des sciences humaines de la religion.

Ces objectifs mettent en oeuvre trois grandes orientations:

- la clarification des options face aux conceptions, aux valeurs et aux modèles proposés;
- la prise de conscience de son appartenance à une culture où la religion a sa place;
- l'information sur la pensée de l'Église catholique concernant les grandes religions.

Habiletés

Interpréter, reconnaître et confronter.

Connaissances

L'élève de 4e secondaire développera des connaissances sur les fonctions de la religion, l'expérience religieuse, l'hindouisme et le bouddhisme.

L'élève de 5e secondaire développera des connaissances sur le judaïsme, le christianisme, l'islam, la religion au Québec.

Attitudes

L'étude des grandes traditions religieuses doit permettre à l'élève:

- de clarifier ses options à l'égard des conceptions, des valeurs et des modèles multiples qui lui sont proposés;

- de manifester le souci de replacer les manifestations religieuses dans le contexte global de la tradition religieuse et culturelle à laquelle elles appartiennent;
- d'adopter une attitude ouverte dans la façon d'interroger sa propre tradition religieuse;
- de devenir conscient d'appartenir à une tradition religieuse et culturelle distincte;
- de manifester de l'intérêt en ce qui concerne la façon dont les êtres humains donnent un sens à leur vie.

Observations

Nil

Documentation

◦ Programmes optionnels d'enseignement religieux de type culturel, 4e secondaire et 5e secondaire	1977	16-3705-01
◦ Programme et guide d'apprentissage, 4e secondaire	1977	16-3705-02
◦ Programme et guide d'apprentissage, 5e secondaire	1977	16-3705-03

Formation personnelle et sociale

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
25 heures par année

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):
012-100, 012-200, 012-300, 012-400, 012-500, 012-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-2707

Année de parution:
1984

Orientations générales

En préparant le programme Formation personnelle et sociale, le ministère de l'Éducation a opté pour une orientation où l'école et la collectivité sont en étroite et constante interaction.

Tant au niveau de sa conception que de son application, ce programme donne une place importante à la perception qu'a la collectivité de sa propre réalité et de son projet social, et aux orientations qu'elle entend donner à l'éducation de la jeunesse.

Ainsi ont été pris en considération les besoins des divers milieux en intégrant au programme plusieurs des éléments de contenu qui figuraient le plus fréquemment dans les programmes locaux déjà existants. On a finalement tenu compte des orientations locales en effectuant une consultation auprès des parents, des commissions scolaires et des divers intervenants concernés.

Le programme vise le développement de personnalités autonomes, responsables et créatrices dans les dimensions de la vie que sont la santé, la sexualité, les relations interpersonnelles, la consommation et la vie en société. Par ses objectifs d'information et de formation du jugement, le programme permettra aux élèves de porter les jugements les plus éclairés possible, ce qui les amènera à adopter dans les situations réelles des attitudes et des comportements qui favoriseront leur épanouissement tant sur le plan personnel que social.

De plus, le programme est un instrument de réflexion et de préparation à la vie. Au fil des années, la réflexion suivie sur la réalité et la confrontation continue de leurs conceptions avec celles de leurs camarades et de leur environnement humain devraient permettre aux élèves d'en arriver à une perception claire et cohérente de ces dimensions de la vie.

Habiletés

L'élève au primaire développera les habiletés suivantes:

- clarifier les concepts relatifs à cinq dimensions de la vie (santé, sexualité, relations interpersonnelles, consommation et vie en société);
- rechercher des informations relatives à ces dimensions (santé, sexualité, relations interpersonnelles, consommation, vie en société) et en faire une étude approfondie;

- développer les habiletés nécessaires afin qu'il se situe à l'égard de ces dimensions.

Connaissances

L'élève développera des connaissances portant sur les thèmes de la sexualité, de la santé, des relations interpersonnelles, de la vie en société et de la consommation.

Attitudes

La formation personnelle et sociale devra permettre à l'élève:

- de prendre conscience des problèmes reliés aux diverses dimensions de sa vie (santé, sexualité, relations interpersonnelles, vie en société, consommation);
- de réfléchir sur la réalité personnelle et collective;
- de discuter d'une position personnelle sur des problèmes de la vie quotidienne;
- de rechercher une position personnelle sur des problèmes de la vie quotidienne;
- de développer les habiletés nécessaires afin d'en arriver à développer une position claire et cohérente des diverses réalités de la vie quotidienne (santé, sexualité, relations interpersonnelles, vie en société, consommation) qui le concernent.

Observations

Le programme de Formation personnelle et sociale peut être enseigné par intégration mais le ministère de l'Éducation au Québec n'oblige pas les commissions scolaires à emprunter cette voie. Tout comme au secondaire, 25 heures par année de Formation personnelle et sociale semblent suffisantes pour respecter et atteindre les objectifs du programme.

Documentation

◦ Programme d'études, primaire, Formation personnelle et sociale	1984	16-2707
◦ Guide pédagogique	1984	16-2707-01
◦ Guide d'activités, Éducation à la sexualité	1986	16-2707-02
◦ Guide d'activités, Éducation à la santé	1987	16-2707-03
◦ Guide d'activités, Éducation aux relations interpersonnelles	1986	16-2707-04
◦ Guide d'activités, Éducation à la consommation	1986	16-2707-05
◦ Guide d'activités, Éducation à la vie en société	1987	16-2707-06

Documentation (suite)

▫ Guide d'activités, Sécurité à la ferme (disponible au CHUS)	1985	CHUS-MSSS-MEQ
▫ La sécurité routière à l'école, Guide de l'enseignant et de l'enseignante	1984	RAAQ

Formation personnelle et sociale

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e

Nb. heures/année:
1re secondaire:
50 heures ou 25 heures
Autres classes:
25 heures

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
1 unité par année

Code(s):
115-111, 115-211, 115-311, 115-451, 115-551

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3707

Année de parution:
1984

Orientations générales

En préparant le programme Formation personnelle et sociale, le ministère de l'Éducation a opté pour une orientation où l'école et la collectivité sont en étroite et constante interaction.

Tant au niveau de sa conception que de son application, ce programme donne une place importante à la perception qu'a la collectivité de sa propre réalité et de son projet social, et aux orientations qu'elle entend donner à l'éducation de la jeunesse.

Ainsi ont été pris en considération les besoins des divers milieux en intégrant au programme plusieurs des éléments de contenu qui figuraient le plus fréquemment dans les programmes locaux déjà existants. On a finalement tenu compte des orientations locales en effectuant une consultation auprès des parents, des commissions scolaires et des divers intervenants concernés.

Le programme vise le développement de personnalités autonomes, responsables et créatrices dans les dimensions de la vie que sont la santé, la sexualité, les relations interpersonnelles, la consommation et la vie en société. Par ses objectifs d'information et de formation du jugement, le programme permettra aux élèves de porter les jugements les plus éclairés possible, ce qui les amènera à adopter dans les situations réelles des attitudes et des comportements qui favoriseront leur épanouissement tant sur le plan personnel que social.

De plus, le programme est un instrument de réflexion et de préparation à la vie. Au fil des années, la réflexion suivie sur la réalité et la confrontation continue de leurs conceptions avec celles de leurs camarades et de leur environnement humain devraient permettre aux élèves d'en arriver à une perception claire et cohérente de ces dimensions de la vie.

Habiletés

L'élève développera les habiletés suivantes:

- clarifier les concepts relatifs à cinq dimensions de la vie (santé, sexualité, relations interpersonnelles, consommation et vie en société);
- rechercher des informations relatives à ces dimensions (santé, sexualité, relations interpersonnelles, consommation, vie en société) et en faire une étude approfondie;

- développer les habiletés nécessaires afin qu'il se situe à l'égard de ces dimensions.

Connaissances

L'élève développera des connaissances portant sur les thèmes de la sexualité, de la santé, des relations interpersonnelles, de la vie en société et de la consommation.

Attitudes

La formation personnelle et sociale devra permettre à l'élève:

- de prendre conscience des problèmes reliés à cinq dimensions de sa vie personnelle (santé, sexualité, relations interpersonnelles, vie en société, consommation);
- de réfléchir sur la réalité personnelle et collective;
- de discuter d'une position personnelle sur des problèmes de la vie quotidienne;
- de rechercher une position personnelle sur des problèmes de la vie quotidienne;
- de développer les habiletés nécessaires afin de comprendre les composantes de la vie quotidienne (santé, sexualité, relations interpersonnelles, vie en société, consommation).

Observations

Pour obtenir son diplôme d'études secondaires, l'élève devra obligatoirement avoir acquis deux unités en Éducation physique ou en Formation personnelle et sociale ou en Éducation au choix de carrière de quatrième ou cinquième secondaire.

À cause de l'adjonction du programme de Sciences physiques en deuxième secondaire, le Ministère permet aux organismes scolaires de diffuser le programme de Formation personnelle et sociale de première et deuxième secondaire en première secondaire favorisant ainsi l'allègement de la grille-matières de la deuxième secondaire.

Documentation

◦ Programme d'études, secondaire, Formation personnelle et sociale	1984	16-3707
◦ Guide pédagogique	1984	16-3707-01
◦ Guide d'activités, Éducation à la sexualité	1986	16-3707-02
◦ Guide d'activités, Éducation à la santé	1987	16-3707-03

Documentation (suite)

• Guide d'activités, Éducation aux relations interpersonnelles	1986	16-3707-04
• Guide d'activités, Éducation à la consommation	1986	16-3707-05
• Guide d'activités, Éducation à la vie en société	1987	16-3707-06
• La sécurité à l'école, Guide de l'enseignant et de l'enseignante	1985	RAAQ
• Guide d'activités à l'intention des enseignantes et enseignants du secondaire, Programme de Formation personnelle et sociale (Éducation à la santé), CSST	1987	99-6011
• Guide d'activités à l'intention des enseignantes et enseignants du secondaire, Programme de Formation personnelle et sociale (Éducation à la santé), Premiers secours, CSST	1987	99-6012

Langue et littérature

Langue et littérature

Le champ d'études

Les programmes de langue et littérature ont en commun certaines caractéristiques et contribuent à la formation fondamentale de l'élève. Ce sont les suivants:

- Français, langue maternelle
- * Français, langue maternelle - Les projets de communication (cours à option)
- Anglais, langue maternelle
- * Anglais, langue maternelle - Cours à option: "North American Literature" (4e, 5e secondaire)
- Français, langue seconde
- * Français, langue seconde - option 4e ou 5e année
- Anglais, langue seconde
- Français, classe d'accueil et classe de francisation
- Latin
- Langues d'origine (espagnol, grec, italien, portugais)
- Langage et communication (pour élèves francophones ayant une déficience intellectuelle moyenne)
- Language For Life (pour élèves anglophones ayant une déficience intellectuelle moyenne)

Ces programmes s'adressent aux élèves du primaire et du secondaire, à l'exception des trois cours à option (marqués d'un astérisque) proposés au second cycle du secondaire et du programme de latin destiné aux élèves du premier cycle du secondaire. Le programme Langage et communication est à l'usage des élèves de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire.

Les programmes de langue et de littérature et la formation fondamentale

La langue étant le véhicule de la pensée et l'outil de communication par excellence, elle permet à chacun de s'identifier, de se révéler et de s'affirmer comme personne et comme membre d'une collectivité. À ce titre, on ne peut parler de formation fondamentale sans mentionner la contribution de l'apprentissage de la langue maternelle et de la langue seconde. L'apprentissage de la langue et de la littérature favorise le développement intellectuel, affectif et social de l'élève. Il lui permet de développer son sens esthétique et de découvrir certaines valeurs morales.

L'élève poursuit son développement intellectuel par le biais des situations de communication qui lui sont proposées, en compréhension et en production, orales et écrites. L'élève a ainsi l'occasion de traiter de différents types de discours, littéraires et non littéraires. L'apprentissage des langues et de la littérature favorise la libération de la pensée et nécessite son organisation: d'une part, il permet de s'exprimer, de s'affirmer et de comprendre le monde et autrui; d'autre part, il oblige l'élève à tenir compte de règles et de conventions (lexique, syntaxe, orthographe d'usage, orthographe grammaticale, éléments prosodiques).

La sensibilité de l'élève est également mise à contribution: celui-ci apprend à découvrir et à développer la fierté de sa langue maternelle, et éprouve du plaisir à exploiter, à travers les ressources du langage poétique, sa propre créativité et son sens artistique.

Le développement social de l'élève se trouve favorisé par l'apprentissage des langues. La langue seconde permet à l'élève d'accéder à un nouvel héritage culturel, de développer son sens du relatif, de respecter et d'apprécier les différences tout en réalisant qu'à travers des langues différentes, un fond commun de solidarité unit les différentes cultures.

L'enseignement des langues joue le rôle de pierre angulaire dans l'échafaudage de la formation fondamentale en ce sens qu'il est à la fois une discipline en soi et le véhicule des autres disciplines. Réciproquement, toute discipline contribue à l'apprentissage de la langue qui lui sert de véhicule.

Les programmes de langue et de littérature et la formation continue

L'apprentissage de la langue et de la littérature représente un facteur important de préparation à la vie, d'intégration et d'ouverture à la société dans une perspective de formation continue. Par ses lectures, par les textes qu'il rédige ou par les propos qu'il tient, l'élève est amené à prendre en considération des valeurs socioculturelles. Ce dernier doit être capable de les reconnaître et de dire dans quelle mesure il les partage pour se les approprier ou pour les renouveler. Il prend conscience des valeurs qui le différencient et de celles qui le rattachent aux membres de sa communauté ou des autres communautés. Il développe par conséquent sa personnalité et son sens social, ce qui est un gage appréciable pour sa formation continue.

Anglais, langue seconde

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
72

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):
017-400, 017-500, 017-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-2[illegible]

Année de parution:
1983

Orientations générales

Le programme d'anglais, langue seconde, met l'accent sur l'apprentissage de la langue comme moyen de communication; il rejette l'apprentissage de la langue comme une fin en soi. Tout en reconnaissant l'importance de la structure de la langue, le programme assujettit la forme à l'habileté à comprendre et à transmettre un message donné.

La langue sert ici d'instrument de communication permettant à l'élève de transmettre ou de comprendre un message.

L'élève joue donc un rôle actif dans son apprentissage.

Habiletés

L'élève développera notamment les habiletés suivantes:

- conversation,
- compréhension des messages oraux,
- transmission des messages oraux,
- compréhension des messages écrits.

L'accent est mis sur la compréhension de messages oraux. Les exercices portant sur la communication écrite sont peu nombreux.

Connaissances

L'élève travaillera notamment sur: l'identification, la description, les goûts et les sentiments, la capacité, la localisation, les instructions, les intentions, les invitations et les remerciements.

Attitudes

Le programme vise:

- à favoriser, chez l'élève, la confiance en soi au cours de son apprentissage de la langue anglaise;
- à développer et à maintenir de bonnes attitudes à l'égard de l'apprentissage de la langue anglaise;
- à éveiller et à sensibiliser l'élève à la communauté anglophone et aux locuteurs de langue anglaise;
- à favoriser le souci de communiquer.

Observations

Nil

Documentation

◦ Programme d'études, Anglais, langue seconde	1981	16-2204
◦ Guide pédagogique, Anglais, langue seconde,	1984,	16-2204-01
◦ Programme d'études (version anglaise)	1984	16-2204A
◦ Recherche des centres d'intérêts et des besoins langagiers des élèves de 9 à 11 ans	1978	16-2204-02
◦ Mise à l'essai de la version préliminaire du programme d'études: Rapport d'évaluation	1982	16-2204-03
◦ Guide d'évaluation en classe: langues secondes (version préliminaire)	1983	16-7220-07
◦ Définition de domaine	à venir	16-2204-05

Anglais, langue seconde

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle

Classe(s):
1re, 2e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
4 unités par année

Code(s):
134-114, 134-214

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3251

Année de parution:
1985

Orientations générales

Le programme d'études du premier cycle met l'accent sur l'apprentissage de la langue comme moyen de communication. Tout en reconnaissant l'importance de faire l'apprentissage des structures de la langue, le programme met l'accent sur l'habileté à comprendre et à transmettre un message donné.

L'élève est placé dans un contexte de communication authentique ou, au moins, vraisemblable. L'élève est mis en contact avec un nombre limité de types de textes à comprendre ou à rédiger pour les besoins d'un projet, d'un travail scolaire ou d'une mise en situation, et non pour la simple manipulation de structures.

L'élève joue un rôle actif dans son apprentissage; il est donc essentiel de lui donner l'occasion de participer à des activités visant l'atteinte d'une intention de communication.

Habiletés

L'élève développera notamment les habiletés suivantes:

- compréhension de textes oraux,
- conversation,
- compréhension de textes écrits,
- expression orale,
- expression écrite.

Connaissances

L'élève travaillera notamment sur les textes suivants: bulletins de météo, bulletins de nouvelles sportives, exposés biographiques, comptes rendus, documentaires, directives, demandes, avertissements, annonces, menus, horaires, catalogues, cartes, récits, lettres, et échanges de propos.

Attitudes

Le programme vise à:

- favoriser le développement de la confiance en soi lorsque l'élève utilise la langue anglaise;
- développer et maintenir une attitude ouverte à l'égard de l'apprentissage de la langue seconde;

- développer l'autonomie;
- favoriser le souci de s'améliorer.

Observations

Nil

Documentation

◦ Programme d'études, premier cycle, Anglais, langue seconde	1984	16-3251
◦ Guide pédagogique, premier cycle, Anglais, langue seconde	1984	16-3251-01
◦ Programme d'études, premier cycle, Anglais, langue seconde (version anglaise)	1985	16-3[illegible]A
◦ Enquête en vue de déterminer l'influence de l'environnement linguistique des élèves des 1re, 2e et 3e années du secondaire sur l'apprentissage de l'anglais, langue seconde	1979	16-3233-02
◦ Guide d'évaluation en classe, premier cycle du secondaire	1985	16-7221-20
◦ Projet de programme d'études, niveau secondaire (premier et second cycles)	1980	16-3224-10
◦ Définition du domaine: anglais langue seconde, premier cycle secondaire	à venir	16-3251-02

Anglais, langue seconde

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
3e, 4e, 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
4 unités par année

Code(s):
134-314, 134-414, 134-514

Épreuve(s):
3e et 4e année: locale
5e année: unique

No. publication:
16-3252

Année de parution:
1986

Orientations générales

Le programme d'anglais, langue seconde, au second cycle du secondaire met l'accent sur l'apprentissage de la langue comme moyen de communication. Il accorde ainsi la priorité aux messages et aux intentions de communication et il assujettit la structure de la langue à l'habileté à comprendre et à transmettre un message donné.

Ce programme précise les étapes par lesquelles les élèves amélioreront leur capacité à tirer profit des contacts qu'ils auront en langue seconde. Les élèves utiliseront ainsi la langue pour résoudre un problème ou prendre une décision, s'informer, informer les autres sur des attitudes, des sentiments, des faits, des événements, des gestes à faire, des intentions et des intérêts.

Habiletés

Les habiletés suivantes sont visées:

- compréhension de l'écrit,
- compréhension de l'oral,
- expression orale,
- expression écrite,

au moyen de: déduction, découverte, repérage, recherche, comparaison, réutilisation, interrogation, affirmation et discussion.

Connaissances

Les élèves travailleront notamment sur:

- les documents authentiques ou vraisemblables;
- les textes variés, les faits, les opinions, les sentiments et les attitudes.

Attitudes

Le programme vise à:

- favoriser le développement de la confiance en soi lorsque l'élève utilise la langue anglaise;
- développer et maintenir une attitude ouverte à l'égard de l'apprentissage de la langue seconde;
- développer l'autonomie;

- favoriser le souci de s'améliorer.

Observations

Pour obtenir son diplôme d'études secondaires, l'élève devra obligatoirement avoir obtenu ses unités de quatrième et cinquième secondaire.

Documentation

• Programme d'études, second cycle, Anglais, langue seconde	1986	16-3252
• Guide pédagogique, second cycle, Anglais, langue seconde	1986	16-3252-01
• Programme d'études, second cycle, Anglais, langue seconde (version anglaise)	1986	16-3252A
• Analyse des besoins langagiers en anglais, langue seconde chez les élèves des 4e et 5e années du secondaire des écoles publiques du Québec	1980	16-3224-09
• Projet de programme d'études, niveau secondaire (premier et second cycle)	1980	16-3224-10
• Définition du domaine: anglais, langue seconde, deuxième cycle secondaire	à venir	16-3252-02

Français, classe d'accueil et classe de francisation

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
720 (approximatif)

Type de cours:
Obligatoire pour les élèves identifiés à l'article 18 du Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire et du primaire

Unités:
Nil

Code(s):
015-100, 015-200, 015-300, 015-400, 015-500, 015-600

Épreuve(s):
Voir Observations

No. publication:
16-2004

Année de parution:
1984

Orientations générales

Le programme de français, primaire, classe d'accueil et classe de francisation vise à faire acquérir aux élèves non francophones du primaire suffisamment d'autonomie en français pour les intégrer dans les classes ordinaires des écoles dont la langue d'enseignement est le français. Il repose sur un enseignement intensif du français d'une durée moyenne de dix mois.

Ce programme s'appuie sur les fondements suivants:

- la langue y est perçue comme un moyen de communication qui permet à l'élève de comprendre et de produire des messages signifiants;
- la langue y est perçue comme un véhicule des réalités socioculturelles de la communauté québécoise;
- la pédagogie de type communicatif qui y est proposée permet de tenir compte du développement de l'élève, de sa personnalité et de sa motivation;
- cette pédagogie est une pédagogie du savoir-faire qui privilégie l'intégration des habiletés;
- cette pédagogie respecte l'identité de l'élève et les valeurs qui lui sont propres;
- cette pédagogie privilégie le rôle de soutien de l'enseignant.

Le programme de français, primaire, classe d'accueil et classe de francisation comprend trois modules au contenu obligatoire:

- la communication orale;
- la lecture ;
- l'écriture.

Pour chacun des modules, un objectif général précise les éléments que l'élève doit obligatoirement maîtriser à la fin de son stage dans la classe d'accueil ou dans la classe de francisation.

Communication orale: l'élève devrait avoir acquis une compétence de communication suffisante pour comprendre et s'exprimer dans les situations habituelles de sa vie sociale et scolaire.

Lecture: l'élève devrait être capable de lire, en fonction de son intention de lecture, des énoncés ou de courts textes.

Écriture: l'élève devrait être capable de rédiger des énoncés ou de courts textes lisibles en tenant compte de ses intentions de communication et de son destinataire.

Habiletés

Dans une situation de communication orale, l'élève aura:

- à démontrer sa compréhension des énoncés produits par son interlocuteur;
- à produire des énoncés appropriés à une situation de communication.

Dans une situation de lecture, l'élève aura:

- à repérer, à sélectionner ou à regrouper des informations explicitement formulées dans un énoncé ou un court texte;
- à inférer des informations non explicitement formulées dans un énoncé ou un court texte.

Dans une situation d'écriture, l'élève aura:

- à choisir les informations appropriées à son intention d'écriture et au destinataire;
- à organiser les idées de son énoncé ou de son court texte et à utiliser les éléments linguistiques assurant la cohérence du texte;
- à appliquer ses connaissances linguistiques dans la production de son énoncé ou de son court texte.

Connaissances

En communication orale, le programme propose un contenu linguistique constitué de repères grammaticaux et lexicaux qui entrent en jeu au moment où l'élève est appelé à réagir à un énoncé ou à en produire un.

En lecture et en écriture, le programme propose un contenu linguistique constitué d'éléments grammaticaux, d'éléments syntaxiques et d'éléments orthographiques qui entrent en jeu dans la compréhension ou la production d'un énoncé ou d'un court texte.

Attitudes

Le programme se propose:

- de développer chez l'élève non francophone de bonnes attitudes envers la langue française et la société québécoise;
- de développer le goût de communiquer en français;
- d'amener l'élève à devenir autonome;
- d'amener l'élève à reconnaître son appartenance à une collectivité.

Observations

Pour le deuxième cycle du primaire, le Ministère a élaboré une épreuve unique (synthèse). Pour le premier cycle, une épreuve similaire est en cours de rédaction.

Documentation

◦ Programme d'études, primaire, Français, classe d'accueil et de francisation	1984	16-2904
◦ Guide pédagogique, Français, classe d'accueil et de francisation	1985	16-2904-01
◦ Définition du domaine, français, classe d'accueil et classe de francisation, primaire	1988	16-2904-02

Français, classe d'accueil et classe de francisation

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e

Nb. heures/année:
720 (approximatif)

Type de cours:
Obligatoire pour les élèves identifiés à l'article 17 du Règlement sur le régime pédagogique du secondaire

Unités:
Nil

Code(s):
130-344

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3904

Année de parution:
1986

Orientations générales

Le programme de français, secondaire, classe d'accueil et classe de francisation vise à faire acquérir aux élèves non francophones du secondaire suffisamment d'autonomie en français pour les intégrer dans les classes ordinaires des écoles dont la langue d'enseignement est le français. Il repose sur un enseignement intensif du français d'une durée moyenne de dix mois.

Ce programme s'appuie sur les fondements suivants:

- la langue y est perçue comme un moyen de communication et comme un véhicule de la réalité socioculturelle québécoise;
- la pédagogie de type communicatif qui y est proposée permet de tenir compte du développement de l'élève, de sa personnalité et de sa motivation;
- cette pédagogie est une pédagogie du savoir-faire qui privilégie l'intégration des habiletés;
- cette pédagogie respecte l'identité de l'élève et les valeurs qui lui sont propres;
- cette pédagogie favorise une ouverture sur les matières enseignées dans les classes ordinaires;
- cette pédagogie privilégie le rôle de soutien de l'enseignant.

Le programme de français, secondaire, classe d'accueil et classe de francisation comprend trois modules au contenu obligatoire: la communication orale, la lecture et l'écriture.

Pour chacun des modules, un objectif général précise les éléments que l'élève doit obligatoirement maîtriser à la fin de son stage.

Communication orale: l'élève devrait avoir acquis, à l'oral, une compétence de communication suffisante pour comprendre et produire des discours dans des situations courantes de sa vie scolaire et extrascolaire.

Lecture: l'élève devrait être capable de comprendre en fonction de son intention de lecture différents types de textes dans le cadre de situations de lecture courantes de sa vie scolaire et extrascolaire.

Écriture: l'élève devrait être capable de produire, en fonction de son intention d'écriture, différents types de textes dans le cadre de situations d'écriture courantes de sa vie scolaire et extrascolaire.

Habiletés

Dans une situation de communication orale, l'élève aura:

- à démontrer sa compréhension de discours produits par son interlocuteur;
- à produire des discours appropriés à une situation de communication.

Dans une situation de lecture, l'élève aura:

- à relever des informations explicitement formulées dans un texte;
- à inférer des informations non explicitement formulées dans un texte.

Dans une situation d'écriture, l'élève aura:

- à choisir des informations appropriées à son intention et au destinataire;
- à organiser les idées de son texte et à utiliser les éléments linguistiques de façon à rendre le tout cohérent;
- à appliquer ses connaissances linguistiques dans la production de son texte.

Connaissances

En communication orale, le programme propose un contenu linguistique constitué de repères grammaticaux et lexicaux qui entrent en jeu au moment où l'élève est appelé à réagir ou à produire un discours.

En lecture et en écriture, le programme propose un contenu linguistique constitué d'éléments grammaticaux, d'éléments syntaxiques et d'éléments orthographiques qui entrent en jeu dans la compréhension ou la production d'un texte.

Attitudes

Le programme se propose:

- de développer chez l'élève non francophone une bonne attitude envers la langue française et la société québécoise;
- de développer le goût de communiquer en français;
- d'amener l'élève à devenir autonome;
- d'amener l'élève à reconnaître son appartenance à une collectivité.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, secondaire, Français, classe d'accueil et de francisation	1986	16-9904
• Guide pédagogique, Français, classe d'accueil et de francisation	1988	16-9904-01

Français, langue maternelle

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
175

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):
014-100, 014-200, 014-300, 014-400, 014-500, 014-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-2410

Année de parution:
Mai 1979

Orientations générales

L'objet de la classe de français au primaire est de développer chez l'écolier l'habileté à communiquer. Cette habileté s'exerce par la production et la compréhension de discours signifiants dans des situations qui en justifient la pratique. Les discours signifiants que les élèves doivent produire ou comprendre se répartissent ainsi: discours à caractère expressif, discours à caractère incitatif, discours à caractère informatif, discours à caractère imaginaire (poétique ou ludique).

L'écolier doit donc développer ses habiletés comme émetteur et récepteur, autant en langue orale qu'en langue écrite.

On doit donc trouver à l'école la pratique d'un français correct permettant d'être compris du plus grand nombre possible, au Québec d'abord, puis dans les autres pays francophones. De ces orientations découlent trois objectifs généraux qui se rattachent aux volets suivants: communication orale, lecture, écriture.

Communication orale: développer l'habileté à communiquer verbalement dans des situations où l'élève est alternativement locuteur et interlocuteur.

Lecture: faire de l'écolier un bon lecteur, c'est-à-dire celui qui pratique la lecture efficacement en reconstruisant le sens d'un texte avec le maximum de facilité. Le bon lecteur est aussi celui qui est capable de lire différents types de textes en tenant compte de son intention de lecture.

Écriture: faire de l'écolier un scripteur moyen et le préparer à devenir un bon scripteur. Le scripteur moyen est celui qui réfléchit sur la clarté de son message en fonction de son intention de communication et des caractéristiques du lecteur. Le scripteur moyen calligraphie lisiblement et avec une certaine rapidité, tient compte davantage de son intention de communication que de son lecteur. Il tire grand profit des automatismes, connaît l'orthographe d'usage des mots les plus fréquents, les signes de ponctuation les plus usuels, les accords (genre, nombre, personne, temps) dans les structures simples.

Habiletés

Les habiletés s'exercent en fonction d'un projet de communication et se traduisent par des comportements observables.

- en communication orale: choisir, organiser, réagir;
- en écriture: choisir, organiser, appliquer;
- en lecture: reconnaître, nommer, inférer, réagir.

Connaissances

Le programme de français reconnaît explicitement que le cours de français doit permettre d'acquérir les connaissances et les techniques que supposent les habiletés langagières et il détermine, en outre, le processus à suivre pour ces acquisitions...les connaissances linguistiques, comme toute autre connaissance, sont acquises dans la mesure où les écoliers mènent une réflexion rigoureuse sur les faits de langue et les règles qui les régissent.

Le programme de français projette d'augmenter les connaissances en lecture, en écriture et en communication orale; dans une perspective d'intégration des savoirs, le savoir-écouter et le savoir-parler sont traités comme indissociables. Pour l'enseignement de la langue orale, aucun objectif annuel minimal n'est fixé. Un objectif commun pour tout l'enseignement primaire est néanmoins présenté.

Quant aux objectifs pour la lecture et pour l'écriture, le programme détermine une maîtrise minimale à atteindre à la fin de chaque année. Les activités-types conduisant au développement des connaissances et des techniques en lecture et en écriture sont présentées à titre indicatif.

Les connaissances implicites ou explicites sont intégrées aux activités cognitives et motrices qui sous-tendent l'exercice d'une habileté langagière.

Pour s'assurer d'une intégration des connaissances au service des habiletés langagières à développer, l'enseignant verra:

- à favoriser des activités variées sur des faits de langue (observation, comparaison, classement, évaluation, transformation...);
- à enseigner les notions utiles au progrès des habiletés;
- à assurer l'intégration des connaissances à la pratique;
- à aider l'écolier à la fin de ses études primaires, à verbaliser les connaissances acquises;
- à lui indiquer où trouver les renseignements dont il a besoin.

Attitudes

La classe de français langue maternelle doit sensibiliser l'élève au rôle irremplaçable de l'écrit, et le motiver. Par la lecture et l'écriture, l'enseignant amènera l'élève à saisir progressivement la valeur

de la langue écrite et des fonctions qui en font un instrument privilégié de communication personnelle et sociale ainsi qu'un véhicule de culture.

Observations

Nil

Documentation

◦ Programme d'études, primaire, français, langue maternelle	1979	16-2410
◦ Guide pédagogique, primaire, première, deuxième et troisième années, français, langue maternelle	1982	16-2412
◦ Guide pédagogique, primaire, quatrième, cinquième et sixième années, français, langue maternelle	1982	16-2413
◦ Guide pédagogique, primaire, français: Littérature de jeunesse, Fascicule 1, Activités pédagogiques	1981	16-2410-03
◦ Guide pédagogique, primaire, français: Littérature de jeunesse, Fascicule 2, Littérature québécoise de jeunesse, Bibliographie sélective commentée	1981	16-2410-04
◦ Guide pédagogique, primaire, français: Littérature de jeunesse, Fascicule 3, Livres de jeunesse francophones publiés à l'étranger, Bibliographie sélective commentée	1981	16-2410-05
◦ Guide pédagogique, primaire, français: Littérature de jeunesse, Fascicule 4, Les livres documentaires et les textes informatifs	1982	16-2410-06
◦ Guide pédagogique, primaire, français, langue maternelle, Le français dans les classes à divisions multiples au primaire (classes multiprogrammes), guide d'organisation et d'activités	1984	16-2410-07
◦ Développement de l'habileté à écrire, Exigences minimales, primaire, Première année	1987	16-2411-19
◦ Développement de l'habileté à écrire, Exigences minimales, primaire, Deuxième année	1987	16-2411-20
◦ Développement de l'habileté à écrire, Exigences minimales, primaire, Troisième année	1987	16-2411-21
◦ Développement de l'habileté à écrire, Exigences minimales, primaire, Quatrième année	1987	16-2411-22
◦ Développement de l'habileté à écrire, Exigences minimales, primaire, Cinquième année	1987	16-2411-23
◦ Développement de l'habileté à écrire, Exigences minimales, primaire, Sixième année	1987	16-2411-24

Français, langue maternelle

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e

Nb. heures/année:
150

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
6 par année

Code(s):
130-116, 130-216, 130-316, 130-416, 130-516

Épreuve(s):
Autres classes: locale
5e secondaire: unique

No. publication:
16-3412-01, 16-3412-02, 16-3412-03, 16-3412-04, 16-3412-05

Année de parution:
1981

Orientations générales

Les buts généraux du programme de français, langue maternelle prennent en compte la personnalisation et la socialisation des jeunes. Il vise à la fois une habileté à communiquer et des valeurs socioculturelles à transmettre. L'habileté à communiquer suppose les activités intellectuelles suivantes: comprendre (lire et écouter) et produire (écrire et parler) différents discours. Quant aux valeurs socioculturelles, elles sont de deux ordres: celles qui véhiculent l'héritage de la communauté, notamment sa vie culturelle et les habiletés langagières qui contribuent à l'acquisition d'un français correct en usage dans la communauté francophone. La classe de français atteindra donc ces buts, d'une part, en développant chez l'élève l'habileté à utiliser efficacement sa langue maternelle comme outil de communication personnelle et sociale et, d'autre part, en amenant l'élève à découvrir les valeurs socioculturelles véhiculées par la langue et par les discours littéraires et non littéraires en usage dans la communauté québécoise.

Habiletés

L'élève développera notamment les habiletés suivantes: comprendre et produire un discours en tenant compte de la situation de communication et du fonctionnement de la langue et du discours; se situer par rapport aux valeurs socioculturelles de la communauté québécoise.

Ces habiletés se manifestent à travers des comportements observables. Comprendre un message oral ou écrit, c'est être capable d'en reconstituer le sens en tenant compte de la situation de communication (intention de l'émetteur, du récepteur, rapport: émetteur - récepteur - référent - environnement) et du fonctionnement de la langue et du discours (lexique, syntaxe, orthographe d'usage, orthographe grammaticale, éléments prosodiques).

L'habileté à lire ou à écouter se manifeste à travers les comportements suivants: identifier, inférer, expliquer, réagir, par rapport aux informations (faits, opinions, caractéristiques, expressions, sentiments, etc.) contenues dans un discours écouté ou lu:
Identifier: trouver, reconnaître, distinguer;
Inférer: dégager ce qui n'est pas explicite;
Expliquer: expliciter, justifier, reformuler;
Réagir: se situer par rapport à, dire ce qu'il pense de, etc.

Produire un message oral ou écrit, c'est être capable de s'exprimer avec clarté et efficacité, d'adapter son message aux circonstances de temps et de lieu dans lesquelles se déroule la communication, de respecter le fonctionnement de la langue (lexique, syntaxe, orthographe d'usage, orthographe grammaticale, éléments prosodiques) et le fonctionnement des discours (narratif, descriptif, argumentatif, analytique).

L'habileté à s'exprimer oralement ou par écrit se manifeste à travers les comportements suivants: choisir, organiser, appliquer, en tenant compte des composantes du projet de communication et des valeurs socioculturelles.

Tenir compte des valeurs socioculturelles, c'est être capable de les reconnaître et de dire dans quelle mesure l'élève partage ces valeurs pour se les approprier ou pour les renouveler.

Connaissances

Le processus d'apprentissage: l'enseignement du français, parce qu'il vise le développement des habiletés langagières, privilégie un processus d'apprentissage qui repose essentiellement sur la pratique du discours, l'objectivation de cette pratique et l'acquisition de connaissances.

La pratique du texte: l'élève sera placé dans des situations de pratiques signifiantes qui l'amèneront à lire, à écouter, à parler et à écrire.

L'objectivation de la pratique: l'élève sera amené à réfléchir, à observer, à expliquer, et à évaluer sa pratique et son expérience langagière de façon à dégager les facteurs qui influencent sa façon de comprendre ou de faire un texte, et en lui faisant saisir le fonctionnement de ce texte.

L'acquisition de connaissances: l'acquisition de connaissances se justifie par le fait qu'on ne peut efficacement exercer certaines habiletés sans s'appuyer sur des connaissances précises, qui lors de l'apprentissage permettent de mieux objectiver la pratique, l'acquisition de connaissances complète donc le processus d'apprentissage. L'élève du premier cycle développera des connaissances reliées notamment à la situation de communication (intention de l'émetteur et du récepteur, rapport émetteur récepteur, référent, environnement), au fonctionnement de la langue (lexique, syntaxe, orthographe d'usage, orthographe grammaticale, éléments prosodiques) et au fonctionnement des discours narratif et descriptif en compréhension. De plus, l'élève du second cycle développera des connaissances reliées au fonctionnement des discours analytique et

argumentatif en compréhension et en production. Au secondaire, l'élève doit être capable d'expliciter ses connaissances.

Attitudes

L'enseignement du français langue maternelle doit permettre à l'élève de développer la fierté de la langue française, le goût de la recherche, de devenir autonome, de manifester un souci de rigueur intellectuelle, de développer un sens critique et une attitude d'ouverture d'esprit par rapport aux valeurs socioculturelles qui lui sont présentées.

Observations

Pour obtenir son diplôme d'études secondaires, l'élève devra avoir obtenu ses unités de quatrième et cinquième secondaire.

Documentation

• Programme d'études, secondaire, Français, langue maternelle, 1re secondaire	1981	16-3412-01
• Programme d'études, secondaire, Français, langue maternelle, 2e secondaire	1981	16-3412-02
• Programme d'études, secondaire, Français, langue maternelle, 3e secondaire	1981	16-3412-03
• Programme d'études, secondaire, Français, langue maternelle, 4e secondaire	1981	16-3412-04
• Programme d'études, secondaire, Français, langue maternelle, 5e secondaire	1981	16-3412-05
• Guide pédagogique, secondaire, Français, langue maternelle, Guide d'utilisation du programme de français langue maternelle	1982	16-3413
• Guide d'évaluation en classe de français langue maternelle	1984	16-7221-05
• Guide pédagogique, secondaire, Les valeurs socioculturelles dans la compréhension et la production de discours, Fascicule 1: De la théorie à la pratique	1982	16-3413-01
• Guide pédagogique, secondaire, Les valeurs socioculturelles dans la compréhension et la production de discours, Fascicule 2: Banque d'activités	1982	16-3413-02
• Enseignement de la langue orale: audio-visuel et atelier de français	1981	
• Le théâtre à l'école et le discours dramatique	1981	16-3416
• Inventaire des besoins linguistiques des élèves de l'enseignement professionnel	1981	16-3417
• Le programme à option en 4e et 5e secondaire	1986	16-3402

Documentation (suite)

- Lire et aimer lire au secondaire, Fascicule 1, 1988 16-3412-06
- Lire et aimer lire au secondaire, Fascicule 2, 1988 16-3412-07

Læs projets de communication

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e, 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
4 par module

Code(s):
130-434, 130-454, 130-464, 130-474, 130-484, 130-494, 130-534, 130-554, 130-564, 130-574, 130-584, 130-594

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3402

Année de parution:
1986

Orientations générales

Le cours de français à option s'inscrit dans le prolongement du cours obligatoire. Il adapte les principales orientations de ce dernier à des fins particulières.

Ce programme s'appuie sur l'intérêt des élèves pour la lecture et l'écriture et sur leur désir de prendre la parole et d'être à l'écoute de leur milieu. Il vise à accroître leur compétence à communiquer par l'expérience vécue et leur engagement social au niveau de la prise de parole. Dans cette perspective, le travail par projet, déjà souhaité dans le programme obligatoire, est apparu ici comme allant de soi.

Les objectifs généraux du programme reprennent, à peu de choses près, les objectifs généraux du cours obligatoire, puisque les deux cours participent au développement de la compréhension et de la production de discours et à la sensibilisation des élèves aux valeurs socioculturelles.

L'élève doit:

- comprendre des discours et objectiver sa compréhension en fonction d'intérêts particuliers, dans le cadre de projets de communication personnelle et sociale où sont mises en jeu les valeurs socioculturelles.
- produire des discours et objectiver sa production en fonction d'intérêts particuliers, dans le cadre de projets de communication personnelle et sociale où sont mises en jeu les valeurs socioculturelles.

Le processus d'apprentissage comprend la pratique du discours, l'objectivation de cette pratique et l'acquisition de connaissances. Les activités d'objectivation de la pratique et d'acquisition des connaissances sont intégrées aux diverses phases de mise en oeuvre du projet.

Habiletés

La dynamique du cours commande la réalisation achevée d'un ou de plusieurs projets de communication personnelle et sociale ouverts sur le milieu scolaire.

Dans les deux premiers modules, **production** et **compréhension**, les élèves seront amenés, par la pratique de plusieurs types de discours,

à prendre conscience de leurs stratégies de compréhension et de production et à les développer. Dans les modules **journalisme**, **théâtre**, **poésie** et **récit**, ils approfondiront plusieurs dimensions d'un type de discours. Si l'orientation retenue pour le travail de l'année est la pratique d'un type de discours, ils pourront revoir les modules **compréhension** et **production** pour une brève réflexion sur ces habiletés.

Le projet de communication doit être entièrement pris en charge par l'élève. Par ailleurs, pour être mené à terme, il commande la mise en oeuvre d'un processus de socialisation aussi bien dans le déroulement des activités nécessaires à sa réalisation que dans les résultats qu'il vise.

Ainsi l'élève sera amené à:

- négocier le choix des projets de communication,
- formuler le contrat de travail et la planification des tâches,
- réaliser, par étapes, le travail et réorienter s'il y a lieu les étapes et les tâches en vue de la fabrication et de la diffusion du produit,
- évaluer les résultats obtenus, en cours de réalisation ou en fin de course.

Dans cette perspective, il est indispensable que l'élève fasse sien le projet et qu'il participe, dans les différentes phases du projet, à toutes les décisions qui l'engagent.

Connaissances

Comme dans le programme de français, les connaissances enseignées dans le cours à option doivent servir aux activités de pratique et d'objectivation de la pratique. En ce sens, les connaissances à enseigner sont étroitement liées aux deux composantes du produit attendu. La première composante est le type de discours choisi par l'élève compte tenu des six modules du cours, soit:

- Production
- Compréhension
- Journalisme
- Théâtre
- Poésie
- Récit

La deuxième composante du produit est constituée de tout ce qui peut en augmenter la qualité dans sa forme achevée. Par exemple, lorsque le produit est un article de journal: les citations, les extraits, les commentaires, les jugements, les illustrations et la mise en pagesdu texte final sont autant de composantes d'appoint importantes. Dans le cas où le produit est une émission radiophonique

sur un chansonnier peu connu du public, les composantes d'appoint pourraient être une interview préalablement enregistrée et un choix de chansons à faire écouter dans une certaine progression, compte tenu de l'étude thématique préparée par l'élève.

Les discours proposés dans les modules varient selon le module choisi.

Par exemple, le module **compréhension** insistera davantage sur les discours à caractère analytique et argumentatif, les discours à caractère narratif faisant l'objet du **module récit**. Toutefois, rien n'empêche l'élève qui a choisi un type de discours d'insérer les résultats de ses travaux de compréhension dans un autre type de discours, comme le dialogue d'une pièce de théâtre, pour rendre compte des caractéristiques des héros de récits d'aventures.

Enfin, les connaissances à développer le sont en fonction des rubriques relatives à la situation de communication et du fonctionnement de la langue et du discours, soit:

- intention,
- rapports,
- lexique,
- syntaxe de la phrase et du discours.

Ces rubriques varient selon le volet retenu. En production écrite, on ajoutera l'orthographe d'usage et l'orthographe grammaticale; en production orale, on remplacera l'orthographe par les éléments prosodiques.

Attitudes

Aux fins du cours, le **projet** est défini comme un ensemble de pratiques de discours organisées et progressives visant la fabrication d'un produit.

Par la réalisation de messages de qualité, l'élève propose sa vision des choses ou partage sa compréhension du discours d'autrui. Parce qu'il est en situation de communication, il concrétise de véritables intentions de communication et entre en relation avec des interlocuteurs. Il est ainsi conduit à porter la responsabilité de son discours: il fait les choix qui s'imposent quant au type de discours, au registre de langue, à la précision du contenu, à l'organisation des éléments, au canal de transmission, etc.; il prend en compte les récepteurs et les rapports qu'il entretient avec eux; il prévoit les répercussions du message, vérifie sa réception et tient compte des rétroactions, le cas échéant.

La responsabilité personnelle et collective, de même que l'exigence de qualité des productions créent les conditions d'un réel appren-

tissage et fournissent l'occasion d'expérimenter les enjeux sociaux du langage.

Observations

Nil

Documentation

- Programme d'études, Secondaire, Français, Les projets de communication, Option, 4e et 5e années — 1986 — 16-3402

Langage et communication

Ordre d'enseignement:
Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
Élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne, si on n'utilise pas les programmes obligatoires de l'enseignement ordinaire

Nb. heures/année:
Primaire: 175
Secondaire: 150

Type de cours:
Application facultative

Unités:
Nil

Code(s):
Éducation préscolaire: 001-290
Enseignement primaire: 014-190, 014-290, 014-390, 014-490, 014-590, 014-690

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-1515-02

Année de parution:
4e trimestre 1982

Orientations générales

Le programme de langage et communication vise essentiellement à rendre l'élève handicapé par une déficience intellectuelle moyenne apte à maîtriser les règles de base de la communication afin de s'exprimer, d'échanger avec les autres et de s'adapter à diverses situations de la vie courante.

Le développement d'habiletés de communication permet notamment à l'élève ayant une déficience intellectuelle de maximiser ses apprentissages dans les autres activités de la vie humaine et d'accéder à une meilleure autonomie personnelle, fonctionnelle et sociale, facilitant ainsi son intégration à la société.

De cet objectif global, on peut dégager les buts suivants:

- acquérir une compétence minimale à **communiquer** sur le plan verbal ou non verbal;
- acquérir les **connaissances** de base en langue orale (priorité) et des connaissances élémentaires en langue écrite;
- développer des **attitudes** autonomes et positives dans ses relations interpersonnelles;
- (but particulier) susciter, chez l'élève, la **motivation** à développer par lui-même, son habileté à parler et à communiquer.

Habiletés

L'élève développera notamment l'habileté à exprimer ses besoins et ses émotions et à communiquer avec autrui.

Connaissances

L'élève développera son langage oral et écrit et sa pensée en général.

Attitudes

L'habileté à communiquer devrait permettre à l'élève d'acquérir de l'assurance, de s'adapter aux autres et de développer son autonomie.

Observations

Nil

Documentation

• Programme de formation, Langage et communication, préscolaire, primaire, secondaire	1982	16-1515-02
• Évaluation des programmes d'études en déficience intellectuelle moyenne	À venir	

Langues d'origine

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
Nil

Code(s):
Espagnol:
018-100, 018-200, 018-300, 018-400, 018-500, 018-600

Grec:
019-100, 019-200, 019-300, 019-400, 019-500, 019-600

Italien:
031-100, 031-200, 031-300, 031-400, 031-500, 031-600

Portugais:
030-100, 030-200, 030-300, 030-400, 030-500, 030-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
Espagnol:
16-2900, 16-2905, 16-2906, 16-2907, 16-2908, 16-2909

Grec:
16-2901, 16-2910, 16-2911, 16-2912, 16-2913, 16-2914

Italien:
16-2903, 16-2920, 16-2921, 16-2922, 16-2923, 16-2924

Portugais:
16-2902, 16-2915, 16-2916, 16-2917, 16-2918, 16-2919

Année de parution:
1983 à 1987

Orientations générales

Les orientations des programmes sont fondées sur la règle de la Charte des droits et libertés de la personne selon laquelle les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire progresser leur vie culturelle avec les autres membres de leur groupe. Ces orientations ont été déterminées dans la perspective des objectifs pédagogiques suivants, dégagés d'une enquête auprès d'associations ethniques:

- assurer la communication entre les enfants et les membres de leur famille, au Québec et dans le pays d'origine;
- améliorer la qualité de la langue parlée et donner aux enfants la possibilité d'apprendre la langue écrite;
- développer la conscience de l'identité culturelle des membres des communautés ethniques de façon à ce qu'ils puissent faire un apport original au pays d'accueil.

De telles visées appellent des approches qui se caractérisent par les principes directeurs suivants:

- priorité aux fonctions communicatives et culturelles de la langue car la communication est essentielle à l'appropriation de la langue et à la transmission de messages et de valeurs culturelles;
- diversification des moyens d'enseignement afin de favoriser une attitude pédagogique plus dynamique;
- centration sur l'apprentissage de l'élève de manière à le mettre au centre des préoccupations pédagogiques et à maximiser sa participation.

Habiletés

L'élève du primaire doit communiquer, oralement et par écrit. La communication porte sur des discours à caractère informatif, expressif, incitatif et pratique. Les habiletés langagières principales sont les suivantes.

Communication orale:

- employer les formes de salutation relatives à des actes sociaux;
- demander et donner des informations sur un lieu, un événement, un objet, une personne;
- reformuler une demande;
- faire répéter ou répéter;

- donner des consignes;
- exprimer ou faire exprimer des sentiments, des besoins, des capacités ou incapacités;
- offrir des objets, appeler à l'aide, donner des ordres, interdire une action..., soit diverses actions ou prises de position dictées par la vie courante.

Lecture: Comprendre divers types de textes écrits:

- trouver des informations en utilisant divers moyens;
- lire à haute voix de façon expressive.

Écriture: Rédiger des textes écrits:

- reproduire des énoncés;
- orthographier des mots;
- modifier les groupes fonctionnels d'un énoncé;
- écrire de courts textes sous diverses formes.

Connaissances

L'élève doit acquérir des connaissances linguistiques et culturelles se rapportant aux thèmes suivants: l'identification personnelle, l'éducation, l'hygiène et la santé, le couvert, la maison et le foyer, la faune et la flore, la sécurité, le téléphone, la télévision, les ornements vestimentaires, les fêtes, les conditions météorologiques, l'heure, les relations sociales, les loisirs et les sports, le quartier, les magasins et les achats, les services publics, le transport aérien, la production ou l'usage d'une chose, l'espace interplanétaire, les véhicules automobiles, le pays d'origine, la magie, un inventeur ou un explorateur célèbre, les sens, un projet de voyage au pays d'origine, le monde de l'imaginaire, les communautés culturelles du Québec, la danse folklorique, la description d'une ville ou d'une région du pays d'origine, un événement historique, l'énergie, le journal.

Attitudes

L'étude des programmes permet à l'élève:

- de développer ou de maintenir des attitudes valorisantes à l'égard de la culture d'origine;
- de s'intéresser à sa langue d'origine;
- d'apprécier sa culture d'origine et de s'y identifier.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, Espagnol, langue d'origine (1re année primaire)	1983	16-2900
• Programme d'études, Espagnol, langue d'origine (2e année primaire)	1984	16-2905
• Programme d'études, Espagnol, langue d'origine (3e année primaire)	1985	16-2906
• Programme d'études, Espagnol, langue d'origine (4e année primaire)	1986	16-2907
• Programme d'études, Espagnol, langue d'origine (5e année primaire)	1987	16-2908
• Programme d'études, Espagnol, langue d'origine (6e année primaire)	1987	16-2909
• Programme d'études, Grec, langue d'origine (1re année primaire)	1984	16-2901
• Programme d'études, Grec, langue d'origine (2e année primaire)	1984	16-2910
• Programme d'études, Grec, langue d'origine (3e année primaire)	1984	16-2911
• Programme d'études, Grec, langue d'origine (4e année primaire)	1984	16-2912
• Programme d'études, Grec, langue d'origine (5e année primaire)	1984	16-2913
• Programme d'études, Grec, langue d'origine (6e année primaire)	1985	16-2914
• Programme d'études, Italien, langue d'origine (1re année primaire)	1983	16-2903
• Programme d'études, Italien, langue d'origine (2e année primaire)	1984	16-2920
• Programme d'études, Italien, langue d'origine (3e année primaire)	1984	16-2921
• Programme d'études, Italien, langue d'origine (4e année primaire)	1984	16-2922
• Programme d'études, Italien, langue d'origine (5e année primaire)	1984	16-2923
• Programme d'études, Italien, langue d'origine (6e année primaire)	1985	16-2924
• Programme d'études, Portugais, langue d'origine (1re année primaire)	1983	16-2902
• Programme d'études, Portugais, langue d'origine (2e année primaire)	1984	16-2915
• Programme d'études, Portugais, langue d'origine (3e année primaire)	1984	16-2916
• Programme d'études, Portugais, langue d'origine (4e année primaire)	1984	16-2917
• Programme d'études, Portugais, langue d'origine (5e année primaire)	1984	16-2918
• Programme d'études, Portugais, langue d'origine (6e année primaire)	1985	16-2919
• Guide pédagogique, primaire, Espagnol, langue d'origine (1re année)	1983	16-2900-01
• Guide pédagogique, primaire, Grec, langue d'origine (1re année)	1983	16-2901-01
• Guide pédagogique, primaire, Italien, langue d'origine (1re année)	1983	16-2903-01
• Guide pédagogique, primaire, Portugais, langue d'origine (1re année)	1983	16-2902-01
• Guide pédagogique, primaire, Langues d'origine (2e à 6e année)	1984	16-2925

Langues d'origine

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
4 par année

Code(s):
Espagnol:
141-114, 141-214, 141-324

Grec:
147-114, 147-214, 147-314

Italien:
148-114, 148-214, 148-324

Portugais:
129-114, 129-214, 129-314

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3900 (espagnol),
16-3901 (grec),
16-3903 (italien),
16-3902 (portugais)

Année de parution:
1988, 1989

Orientations générales

Les orientations des programmes sont fondées sur la règle de la Charte des droits et libertés de la personne selon laquelle les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire progresser leur vie culturelle avec les autres membres de leur groupe. Ces orientations ont été déterminées dans la perspective des objectifs pédagogiques suivants, dégagés d'une enquête auprès d'associations ethniques:

- assurer la communication entre les enfants et les membres de leur famille, au Québec et dans le pays d'origine;
- améliorer la qualité de la langue parlée et donner aux enfants la possibilité d'apprendre la langue écrite;
- développer la conscience de l'identité culturelle des membres des communautés ethniques de façon à ce qu'ils puissent faire un apport original au pays d'accueil.

De telles visées appellent des approches qui se caractérisent par les principes directeurs suivants:

- accent sur l'intégration des connaissances (linguistiques et culturelles), des habiletés langagières et des attitudes afin de favoriser le développement de la compétence en communication;
- priorité aux fonctions communicatives et culturelles de la langue car la communication est essentielle à l'appropriation de la langue et à la transmission de messages et de valeurs culturelles;
- diversification des moyens d'enseignement afin de favoriser une attitude pédagogique plus dynamique;
- centration sur l'apprentissage de l'élève de manière à le mettre au centre des préoccupations pédagogiques et à maximiser sa participation.

Habiletés

L'élève du secondaire doit communiquer, oralement et par écrit. La communication porte essentiellement sur des discours à caractère informatif et expressif. Les habiletés langagières suivantes sous-tendent des capacités d'analyse, de synthèse et de description qui se manifestent sous diverses formes (jeux, devinettes, exposés, dialogues, recherches, enquêtes, reportages, entrevues, tableaux, affiches publicitaires, résumés, lecture ou rédaction de lettres, de récits, de textes d'invitation, de poèmes, etc.).

Communication orale, lecture, écriture

Identifier, énumérer, comparer ou mettre en relation, définir, caractériser, expliciter, expliquer, décrire, raconter, évaluer, situer dans le temps et dans l'espace, exprimer des sentiments (appréciation, opinion, etc.), résumer, analyser.

Connaissances

L'élève doit acquérir des connaissances linguistiques et culturelles portant sur les thèmes suivants: la géographie des pays d'origine et d'accueil (espace géographique, ressources, activités économiques et culturelles), l'histoire du pays d'origine (temps, événements marquants, structures fondamentales), les oeuvres et les personnages les plus célèbres du pays d'origine (domaines artistiques, littéraires, mythologiques, légendaires, scientifiques, religieux, sportifs, économiques, etc.).

Attitudes

L'étude des programmes permet à l'élève d'améliorer ses attitudes pour qu'il puisse continuer:

- à s'intéresser à sa culture d'origine;
- à s'intégrer et à s'épanouir au sein de la société québécoise.

Observations

Nil

Documentation

◦ Programme d'études, Espagnol, langue et culture d'origine (1re à 3e secondaire)	à venir	16-3900
◦ Programme d'études, Grec, langue et culture d'origine (1re à 3e secondaire)	1987	16-3901
◦ Programme d'études, Italien, langue et culture d'origine (1re à 3e secondaire)	1987	16-3903
◦ Programme d'études, Portugais, langue et culture d'origine (1re à 3e secondaire)	1987	16-3902
◦ Guide pédagogique, Espagnol, langue et culture d'origine (1re à 3e secondaire)	à venir	16-3900-01
◦ Guide pédagogique, Grec, langue et culture d'origine (1re à 3e secondaire)	1988	16-3901-01
◦ Guide pédagogique, Italien, langue et culture d'origine (1re à 3e secondaire)	1988	16-3903-01

Documentation (suite)

• Guide pédagogique, Portugais, langue et culture d'origine (1re à 3e secondaire)	1988	16-9002-01

Latin

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
4

Code(s):
149-134, 149-234, 149-334

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3958

Année de parution:
Juin 1982

Orientations générales

Le nouveau programme de latin se préoccupe d'inculquer à l'élève le souci d'une langue correcte et d'éveiller son sens de l'appartenance à une culture et à une société. Pour ce faire, le programme optera donc pour l'enseignement plus systématique de la version et délaissera le thème. Car, en effet, la traduction de textes latins en français, en raison des connaissances et de l'étude qu'elle suppose, constitue une activité complète permettant d'atteindre certains des objectifs assignés à l'enseignement secondaire: formation intellectuelle, linguistique et culturelle de l'élève par la traduction des auteurs latins.

Outre qu'ils devraient susciter l'intérêt des élèves, les textes ont été choisis en fonction de la clarté et de la précision de la langue utilisée et de la valeur des enseignements transmis.

Le programme vise des objectifs d'ordre intellectuel, linguistique et culturel.

Le latin enseigné au premier cycle du secondaire procurera à l'élève une meilleure connaissance de la langue maternelle et contribuera à son enrichissement culturel.

Habiletés

L'élève développera les habiletés suivantes: reproduire, traduire, analyser et synthétiser, comprendre, objectiver, juger et discerner.

Connaissances

L'élève développera des connaissances reliées notamment:

- à la grammaire: connaître les règles de grammaire essentielles à la traduction des textes latins;
- au vocabulaire: mémoriser le vocabulaire élémentaire en vue de la traduction des textes;
- à l'étymologie: connaître la signification des mots latins les plus utilisés pour la formation des mots français; savoir comment les mots latins étudiés dans le vocabulaire se sont transformés progressivement en français, afin de faciliter la connaissance de l'orthographe;

- à la civilisation: connaître l'histoire de la civilisation romaine, ce qui aidera à comprendre les textes à traduire et permettra d'établir des liens entre notre société et la civilisation gréco-romaine;
- à la traduction: exprimer en un français correct une pensée formulée en latin.

Attitudes

La formation latine doit permettre à l'élève:

- de développer le souci d'une langue correcte;
- de manifester le souci de s'améliorer constamment;
- d'éveiller son sens de l'appartenance à une culture et à une société;
- d'acquérir le sens de la relativité;
- de développer son sens critique et son objectivité;
- d'accroître le sens de la gratuité (on ne l'étudie pas simplement en vue d'un profit personnel, d'un supplément d'avoir, de l'acquisition d'une connaissance, mais en fonction d'une culture personnelle);
- de démontrer un souci d'esthétique et de rigueur.

Observations

Nil

Documentation

- Programme d'études et guide pédagogique, secondaire, Latin 1982 16-3958

La mathématique

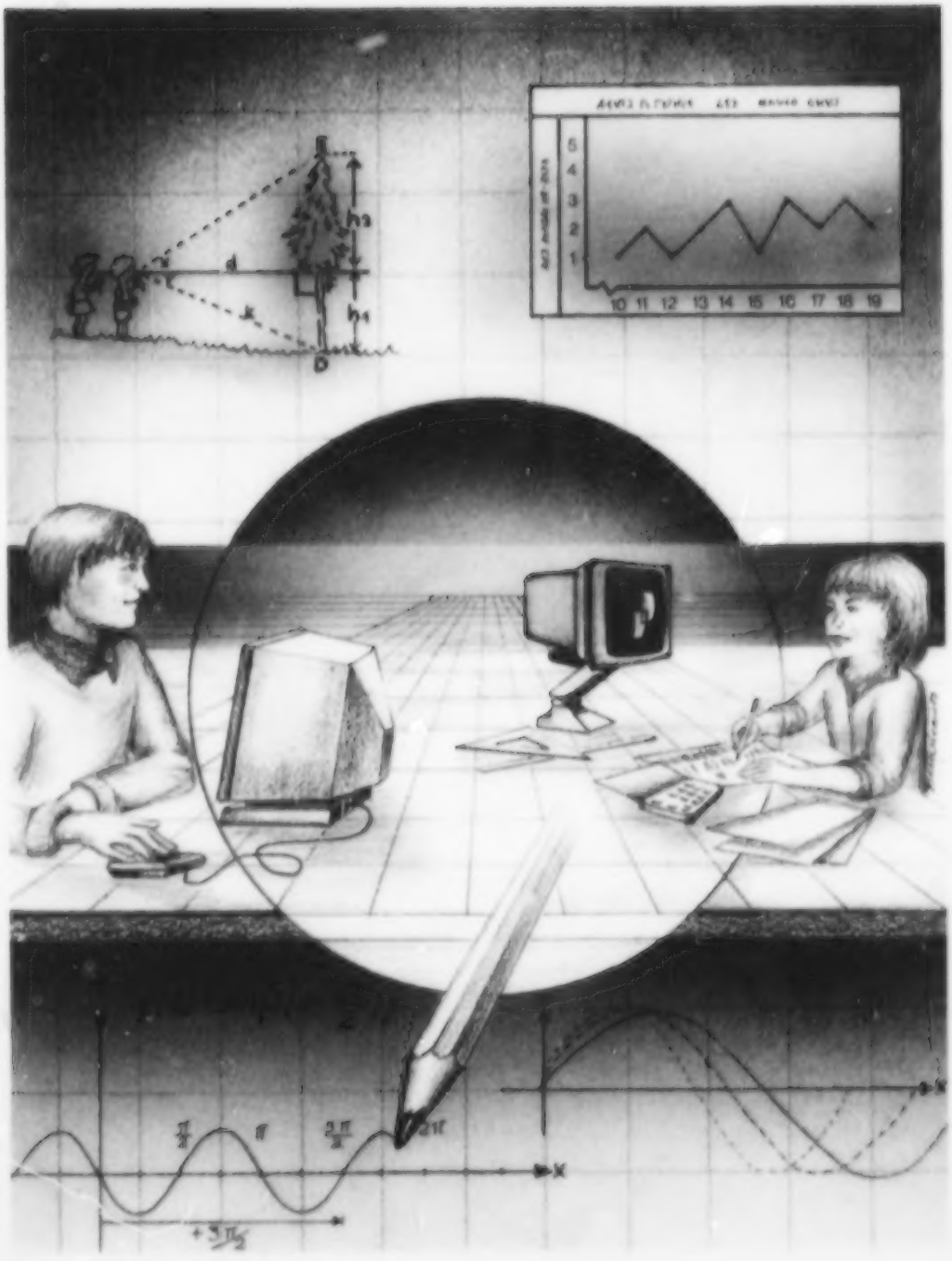
d
x
D
10 11 12 13 14 15 16 17 18 19
π/2
π
3π/2
2π
+3π/2
x

La mathématique

Le champ d'études

Le champ d'études regroupe les programmes de mathématique du primaire et du secondaire, y compris celui d'Éveil au raisonnement mathématique qui s'adresse aux élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne.

La mathématique et la formation fondamentale

L'apprentissage de la mathématique contribue à la formation fondamentale de l'élève non seulement par l'acquisition de connaissances propres aux différents thèmes abordés (arithmétique, algèbre, géométrie, probabilité et statistique), mais surtout par le développement d'habiletés et d'attitudes inhérentes à cette discipline et favorisé par l'approche pédagogique. En effet, grâce à l'exploration, à l'abstraction et à l'utilisation progressive des principaux concepts, l'élève passe graduellement d'un niveau concret à un niveau plus abstrait de traitement de l'information. Il apprend aussi à maîtriser des algorithmes de base et à utiliser des méthodes heuristiques variées lui donnant accès à un nouveau mode de pensée et d'expression.

Par la résolution de problèmes issus d'un contexte réel, réaliste, fantaisiste ou purement mathématique, l'élève développe aussi la créativité, la confiance en soi et prend conscience de certains facteurs reliés à l'activité mathématique dans l'ordre de la rigueur et de l'esthétique. De plus, lors de la confrontation de sa façon de trouver une solution à un problème donné, il est amené à structurer clairement sa pensée, à comprendre et à respecter celle des autres, et à faire preuve d'esprit critique.

Le programme de mathématique et la formation continue

L'apprentissage de la mathématique occupe une place importante dans la formation de l'élève puisqu'il lui permet de devenir plus autonome à l'égard de son environnement en lui fournissant des outils qui contribuent à mieux comprendre et à expliquer les réalités qui l'entourent. En effet, la mathématique l'aide à représenter une situation donnée par un modèle mathématique (graphiques, équations, etc.), à opérer sur ce modèle et à revenir aux situations initiales afin d'interpréter les résultats de sa démarche et d'interagir avec son environnement.

Éveil au raisonnement mathématique

Ordre d'enseignement:
Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
Élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne

Nb. heures/année:
Idem au programme de mathématique primaire et secondaire

Type de cours:
Obligatoire si on n'utilise pas les programmes d'études de l'enseignement ordinaire

Unités:
Nil

Code(s):
Enseignement préscolaire: (001-390)
Enseignement primaire: (004-190), (004-290), (004-390), (004-490), (004-590), (004-690)

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-1515-03

Année de parution:
4e trimestre 1982

Orientations générales

Le programme d'Éveil au raisonnement mathématique vise à faire acquérir à l'élève les connaissances et les habiletés nécessaires à l'étude des propriétés des objets et des positions que ceux-ci peuvent occuper dans l'espace et dans le temps. Il ne s'agit donc pas ici de limiter l'enfant à l'acquisition des seules habiletés de calcul, mais bien de développer son esprit logique dans la résolution des problèmes quotidiens familiers ou imprévus auxquels il aura à faire face plus tard.

Au départ, il s'agit de lui faire acquérir la capacité de se représenter des objets et leurs propriétés telles la couleur, la forme, la dimension de même que la place que ces objets occupent dans l'espace. Par la suite, on pourra passer à des apprentissages plus complexes, par exemple construire des ensembles à partir de différents éléments, comprendre le concept de nombre, pouvoir comparer et ordonner, etc.

Ces différents apprentissages, préalables à d'autres, permettront à l'adolescent et au jeune adulte de réaliser son insertion dans la vie active, de connaître la valeur de l'argent, de savoir l'heure, de pouvoir lire un horaire, de faire son budget, etc. Pour ce faire, les mises en situation reliées aux objectifs d'apprentissage auront avantage à être associées harmonieusement à l'activité quotidienne de ces élèves.

L'objectif global de ce programme est de rendre l'élève handicapé par une déficience intellectuelle moyenne apte à maîtriser les concepts de base de la mathématique comme moyen de s'adapter à diverses opérations commerciales élémentaires et de saisir convenablement le sens de certaines tâches pratiques.

Habiletés

L'élève développera la maîtrise des opérations de base, la capacité d'effectuer des mesures simples et l'habileté à résoudre des situations problématiques à l'aide de modèles mathématiques.

Connaissances

L'élève développera une compréhension pratique du concept de nombre.

Attitudes

L'éveil au raisonnement mathématique doit permettre à l'élève:

- d'acquérir une meilleure perception de lui-même;
- de développer des habitudes de travail méthodique;
- de devenir plus autonome;
- de stimuler son intérêt pour l'exécution de travaux pratiques.

Observations

Nil

Documentation

• Programme de formation, Éveil au raisonnement mathématique, préscolaire, primaire, secondaire	1982	16-1515-03
• Évaluation des programmes d'études en déficience intellectuelle moyenne	à venir	

Mathématique

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
1er cycle: 180
2e cycle: 144

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):
004-100, 004-200, 004-300, 004-400, 004-500, 004-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-2300-00

Année de parution:
Octobre 1980

Orientations générales

L'objectif ultime de l'enseignement de la mathématique au primaire est de permettre à l'enfant, tout en le préparant à des études ultérieures, de s'initier au mode de pensée et d'expression qui caractérise la mathématique, par l'apprentissage de certains concepts fondamentaux. Le programme vise à mettre davantage en lumière le lien qui existe entre les mathématiques et la réalité, en soulignant le fait que les mathématiques sont un outil qui donne prise sur le réel. Par l'enseignement, on cherche, d'une part, à présenter le plus souvent possible les concepts mathématiques comme extraits d'un matériau plus riche et plus vaste, généralement emprunté à des situations (réelles ou simulées) de la vie quotidienne. D'autre part, on cherche à utiliser les notions mathématiques déjà acquises dans la résolution de problèmes issus de situations réelles mais non mathématiques.

Compte tenu de ces objectifs, les grandes orientations de l'enseignement de la mathématique peuvent se regrouper sous quatre chefs principaux:

- le développement d'habiletés intellectuelles et psychomotrices;
- le développement d'attitudes positives vis-à-vis de la mathématique;
- l'exploration ou l'apprentissage de concepts fondamentaux dans les domaines du nombre, de la géométrie et de la mesure;
- la maîtrise des algorithmes de base et l'acquisition de certains automatismes de calcul.

Par la suite, se dégage le principe pédagogique suivant: par la résolution de problèmes issus de contextes réels, réalistes, fantaisistes ou purement mathématiques, permettre à l'élève de comprendre des notions mathématiques et de développer des attitudes et des habiletés techniques ou intellectuelles.

De ce principe découlent les considérations pédagogiques suivantes:

- favoriser une pédagogie active et dynamique orientée vers l'utilisation de matériels de manipulation et vers des démarches personnelles d'apprentissage;
- permettre à l'élève de construire lui-même ses connaissances;
- mettre l'accent sur le raisonnement;

- permettre à l'élève d'expliquer et de confronter sa démarche de résolution d'un problème;
- permettre à l'élève d'acquérir des techniques opératoires;
- utiliser les exercices pour consolider les apprentissages.

Habiletés

L'élève du primaire développera notamment les habiletés suivantes: structurer, mathématiser, opérer, analyser ou synthétiser et résoudre des problèmes.

Connaissances

L'élève du premier cycle développera des connaissances reliées notamment aux thèmes mathématiques suivants: nombres naturels, géométrie et mesures.

L'élève du second cycle développera des connaissances reliées notamment aux thèmes mathématiques suivants: nombres naturels, entiers relatifs, nombres rationnels, géométrie et mesures.

Attitudes

La formation mathématique doit permettre à l'élève:

- de développer une attitude d'ouverture à l'égard de la mathématique;
- de manifester un souci d'esthétique et de rigueur;
- d'explorer des pistes de recherche nouvelles ou inconnues;
- de s'habituer à travailler en équipe;
- de devenir autonome;
- de manifester le souci de s'améliorer constamment.

Observations

Nil

Documentation

◦ Programme d'études, primaire, Mathématique	1980	16-2300-00
◦ Fascicule A, Guide général	1981	16-2300-01
◦ Fascicule B, Les concepts unificateurs	1981	16-2300-02
◦ Fascicule C, Les nombres naturels	1982	16-2300-03
◦ Fascicule D, Les entiers relatifs	1981	16-2300-04
◦ Fascicule E, Les fractions	1980	16-2300-05
◦ Fascicule F, Activités géométriques	1980	16-2300-06

Documentation (suite)

• Fascicule G, Mesures	1980	16-2300-07
• Fascicule H, Utilisation de la calculatrice	1982	16-2300-08
• Définition de domaine, premier cycle	1987	16-2300-09
• Définition de domaine, deuxième cycle	1987	16-2300-10
• Fascicule K, Résolution de problèmes, orientation générale	1988	16-2300-11
• Fascicule L, Planification de situations d'apprentissage, cadre de référence	1988	16-2300-12
• Fascicule M, Résolution de problèmes et planification de situations d'apprentissage, exemples	à venir	16-2300-13
• Évaluation des programmes d'études, Mathématique, primaire, rapport global	1986	16-7536
• Évaluation des programmes d'études, Mathématique, primaire, synthèse du rapport global	1986	16-7536-00

Mathématique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle

Classe(s):
1re, 2e

Nb. heures/année:
150

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
6 par année

Code(s):
064-116, 064-216

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3301

Année de parution:
Décembre 1981

Orientations générales

Ce programme de mathématique, à cause des principes directeurs retenus et des principes méthodologiques qu'il privilégie, exige d'une part un enseignement qui tient compte des besoins, des préoccupations et des intérêts de l'élève. La mathématique enseignée au premier cycle du secondaire doit être avant tout pragmatique en ce sens qu'elle doit partir de faits ou de problèmes susceptibles d'intéresser l'élève, qu'elle doit le rendre capable de mathématiser une situation, de transformer ce modèle et d'opérer sur celui-ci avant d'interpréter les résultats obtenus. Partir du concret et revenir à lui, voilà l'essentiel de la démarche utilisée. Elle doit permettre à l'élève de développer des connaissances mathématiques pertinentes aux multiples situations qu'il aura à vivre.

La formation des élèves qui arrivent à l'école secondaire requiert plus que l'acquisition des connaissances spécifiques à une matière donnée: elle exige en fait l'intégration de celle-ci au vécu de l'élève de même qu'à son milieu socioculturel.

D'autre part, ce programme exige que l'enseignement tienne compte de l'emploi de méthodes heuristiques, de techniques de résolution de problèmes, d'outils électroniques et de la participation active de l'élève aux différentes activités proposées.

Habiletés

L'élève du premier cycle du secondaire développera notamment les habiletés suivantes: structurer, mathématiser, opérer, analyser ou synthétiser et résoudre des problèmes.

Connaissances

L'élève de première secondaire développera des connaissances reliées notamment aux thèmes mathématiques suivants: nombres, géométrie, mesures et statistiques.

L'élève de deuxième secondaire développera des connaissances reliées notamment aux thèmes suivants: arithmétique, algèbre, géométrie, mesures, repérage, probabilité et statistique.

Attitudes

La formation mathématique doit permettre à l'élève:

- de développer une attitude d'ouverture envers la mathématique et ses applications;
- d'accroître sa créativité;
- de prendre conscience de ses potentialités.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, premier cycle, Mathématique	1981	16-3301
• Guide pédagogique, premier cycle, Mathématique	1981	16-3301-01
• Domaine, première secondaire	1987	16-3301-02
• Domaine, deuxième secondaire	1987	16-3301-03
• Guide d'utilisation de la calculatrice au secondaire	1984	16-3305-01
• Résolution de problèmes, orientation générale	à venir	16-3305-02
• Planification de situations d'apprentissage, cadre de référence	à venir	16-3305-03
• Résolution de problèmes et planification de situations d'apprentissages, exemples	à venir	16-3305-04
• Document d'information: graphisme, notations et symboles utilisés en mathématique au secondaire	1982	16-3306
• Programme de perfectionnement, Module 1, Géométrie des transformations	1985	16-8649

Mathématique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
3e, 4e, 5e

Nb. heures/année:
100 ou 150 (en 4e)

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
4 par année

Code(s):
064-314, 064-416, 064-514

Épreuve(s):
Locale en 3e, 4e et 5e secondaire
Unique en 5e secondaire quand les programmes seront réaménagés

No. publication:
16-3302

Année de parution:
Mars 1982

Orientations générales

Ce programme de mathématique, à cause des principes directeurs retenus et des principes méthodologiques qu'il privilégie, exige d'une part un enseignement qui tient compte des besoins, des préoccupations et des intérêts de l'élève. C'est par le biais de mises en situation variées que l'enseignant devra présenter, autant que possible, les diverses connaissances mathématiques de ce programme. Les principes méthodologiques retenus devront inspirer l'enseignement entre autres par une participation active de l'élève, élément dynamique de son apprentissage. L'élève doit apprendre à utiliser la mathématique comme un outil puissant qui lui permet d'interpréter le réel. Ainsi, la mathématique au second cycle du secondaire doit être essentiellement pragmatique en ce sens qu'elle doit partir de faits ou de problèmes susceptibles d'intéresser l'élève, qu'elle doit le rendre capable de mathématiser une situation, de transformer ce modèle et d'opérer sur celui-ci avant d'interpréter les résultats obtenus. Partir du concret et revenir à lui, voilà l'essentiel de la démarche utilisée. Elle doit permettre à l'élève de développer des connaissances mathématiques pertinentes aux multiples situations qu'il aura à vivre.

D'autre part, ce programme exige que l'enseignement tienne compte de l'emploi de méthodes heuristiques, de techniques de résolution de problèmes, d'outils électroniques et de la participation active de l'élève aux différentes activités proposées.

Habiletés

L'élève du second cycle développera notamment les habiletés suivantes: structurer, mathématiser, opérer, analyser ou synthétiser et résoudre des problèmes.

Connaissances

L'élève de troisième secondaire développera des connaissances reliées notamment aux thèmes mathématiques suivants: arithmétique, algèbre, géométrie, probabilité et statistique.

L'élève de quatrième secondaire développera des connaissances reliées notamment aux thèmes mathématiques suivants: fonctions constantes et affines, systèmes d'équations et d'inéquations du

premier degré à deux variables et géométrie (isométrie, similitude, rapports trigonométriques et solides).

L'élève de cinquième secondaire développera des connaissances reliées notamment aux thèmes mathématiques suivants: systèmes d'inéquations du premier degré à deux variables, géométrie (isométrie, similitude et relations métriques), probabilité et statistique.

Attitudes

La formation mathématique doit permettre à l'élève:

- de développer une attitude d'ouverture envers la mathématique et ses applications;
- d'accroître sa créativité;
- de prendre conscience de ses possibilités et des avantages du travail d'équipe.

Observations

La réussite d'un cours de cinquième secondaire est nécessaire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles.

La réussite du cours 064-314 est nécessaire pour l'obtention du certificat d'études professionnelles.

Documentation

-	Programme d'études, second cycle, Mathématique,	1984	16-3302
-	Fascicule A, L'arithmétique et l'algèbre	1984	16-3302-01
-	Fascicule B, La géométrie	1984	16-3302-02
-	Fascicule C, La statistique et la probabilité	1984	16-3302-03
-	Définition du domaine, troisième secondaire	1987	16-3302-04
-	Définition du domaine, quatrième secondaire	1987	16-3302-05
-	Définition du domaine, cinquième secondaire	1987	16-3302-06
-	Guide d'utilisation de la calculatrice au secondaire	1984	16-3305-01
-	Résolution de problèmes, orientation générale	à venir	16-3305-02
-	Planification de situations d'apprentissage, cadre de référence	à venir	16-3305-03
-	Résolution de problèmes et planification de situations d'apprentissage, exemples	à venir	16-3305-04
-	Document d'information: graphisme, notations et symboles utilisés en mathématique au secondaire	1982	16-3306
-	Programme de perfectionnement, Module 1, Géométrie des transformations	1985	16-8649

Documentation (suite)

- Session de perfectionnement, Module 2, La probabilité et la statistique — 1990 — 51-5076

Mathématique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e ou 5e

Nb. heures/année:
100 ou 125

Type de cours:
À option

Unités:
4 ou 5

Code(s):
064-434, 064-431

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3303

Année de parution:
Septembre 1982

Orientations générales

Ce programme de mathématique, à cause des principes directeurs retenus, des principes méthodologiques qu'il privilégie et de l'objectif global qu'il poursuit, exige un enseignement qui tient compte des besoins, des préoccupations et des aptitudes de l'élève. La mathématique objet de ce cours à option doit fournir à l'élève un outil puissant pour mathématiser de multiples situations développant ainsi son esprit logique, et pour opérer sur des modèles mathématiques très variés.

Le programme exige de plus que l'enseignement tienne compte de l'emploi de méthodes heuristiques, de techniques de résolution de problèmes, d'outils électroniques, ainsi que de la participation active de l'élève aux différentes activités proposées.

C'est par le biais de mises en situation réalistes et variées que l'enseignant devra introduire, autant que possible, les divers concepts mathématiques de ce programme. Les principes méthodologiques retenus devront inspirer l'enseignement de telle sorte que l'élève devienne l'élément moteur de son apprentissage grâce à une participation active. Il doit apprendre à utiliser la mathématique comme un outil puissant qui lui permet d'interpréter le réel. Ainsi, ses connaissances mathématiques doivent être exploitées pour qu'il élabore des modèles mathématiques qui collent à des situations concrètes; pour qu'il transforme ou effectue des opérations sur ces modèles; et pour qu'il interprète correctement les résultats obtenus afin de voir sous un angle nouveau les situations concrètes qui lui étaient présentées.

Habiletés

L'élève développera notamment les habiletés suivantes: structurer, mathématiser, opérer, analyser ou synthétiser et résoudre des problèmes.

Connaissances

L'élève développera des connaissances reliées notamment aux thèmes mathématiques suivants: ensembles et logique, nombres réels, relations et fonctions.

Attitudes

La formation mathématique doit permettre à l'élève:

- de développer une attitude d'ouverture envers la mathématique et ses applications;
- de considérer la mathématique comme un puissant outil d'interprétation du réel;
- d'exploiter ses capacités.

Observations

Le cours 064-314 est le préalable du cours 064-434.

Les objectifs de ce programme d'études qui appartiennent au cours 064-434 ou au cours 064-431 sont indiqués dans le guide pédagogique (document no 16-3303-01).

En plus du D.E.S., le cours 064-434 peut être exigé comme préalable à certains programmes d'études collégiales.

Documentation

◦ Programme d'études, option I, Mathématique	1984	16-3303
◦ Guide pédagogique, option I, Mathématique	1986	16-3303-01
◦ La logique	1985	16-3303-02
◦ Les ensembles de nombres et les ensembles	1985	16-3303-03
◦ L'algèbre des réels	1985	16-3303-04
◦ Les relations et les fonctions	1985	16-3303-05
◦ La géométrie analytique et l'algèbre du cours 414	1985	16-3303-06
◦ Les coniques	1985	16-3303-07
◦ Les fonctions exponentielles et les fonctions logarithmiques	1985	16-3303-08
◦ Définition du domaine, option I	1987	16-3303-09
◦ Guide d'utilisation de la calculatrice au secondaire	1984	16-3305-01
◦ Résolution de problèmes, orientation générale	à venir	16-3305-02
◦ Planification de situations d'apprentissage, cadre de référence	à venir	16-3305-03
◦ Résolution de problèmes et planification de situations d'apprentissage, exemples	à venir	16-3305-04
◦ Document d'information: graphisme, notations et symboles utilisés en mathématique au secondaire	1982	16-3306

Mathématique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
5e

Nb. heures/année:
100 ou 125

Type de cours:
À option

Unités:
4 ou 5

Code(s):
064-534, 064-531

Épreuve(s):
Unique

No. publication:
16-3304

Année de parution:
Octobre 1982

Orientations générales

Ce programme de mathématique, à cause des principes directeurs retenus, des principes méthodologiques qu'il privilégie et de l'objectif global qu'il poursuit, exige un enseignement qui tient compte des besoins, des préoccupations et des aptitudes de l'élève. La mathématique (...) doit fournir à l'élève un outil puissant pour mathématiser de multiples situations, développant ainsi son esprit logique, et pour opérer sur des modèles mathématiques très variés.

Le programme exige de plus que l'enseignement tienne compte de l'emploi de méthodes heuristiques, de techniques de résolution de problèmes, d'outils électroniques, ainsi que de la participation active de l'élève aux différentes activités proposées.

C'est par des mises en situation réalistes et variées que l'enseignant devra introduire, autant que possible, les divers concepts mathématiques de ce programme. Les principes méthodologiques retenus devront inspirer l'enseignement de telle sorte que l'élève devienne l'élément moteur de son apprentissage grâce à une participation active. Il doit apprendre à utiliser la mathématique comme un outil puissant qui lui permet d'interpréter le réel. Ainsi, ses connaissances mathématiques doivent être exploitées pour qu'il élabore des modèles mathématiques qui collent à des situations concrètes; pour qu'il transforme ou effectue des opérations sur ces modèles; et pour qu'il interprète correctement les résultats obtenus afin de voir sous un angle nouveau les situations concrètes qui lui étaient présentées.

Habiletés

L'élève développera notamment les habiletés suivantes: structurer, mathématiser, opérer, analyser ou synthétiser et résoudre des problèmes.

Connaissances

L'élève développera des connaissances portant notamment sur les thèmes mathématiques suivants: relations du deuxième degré, fonctions réelles, géométrie (isométrie, similitude, cercle et triangle rectangle).

Attitudes

La formation mathématique doit permettre à l'élève:

- de développer une attitude ouverte envers la mathématique et ses applications;
- de considérer la mathématique comme un puissant outil d'interprétation du réel;
- d'exploiter ses aptitudes et ses capacités.

Observations

Le cours 064-434 est préalable au cours 064-534.

Les objectifs de ce programme d'études qui appartiennent au cours 064-534 ou au cours 064-531 sont indiqués dans le guide pédagogique (document no 16-3304-01).

En plus du D.E.S., le cours 064-534 peut être exigé comme préalable à certains programmes d'études collégiales.

Documentation

◦ Programme d'études, option II, Mathématique	1984	16-3304
◦ Guide pédagogique, option II, Mathématique	1987	16-3304-01
◦ Les coniques	1986	16-3304-02
◦ Les fonctions polynômiales	1986	16-3304-03
◦ Les fonctions trigonométriques	1986	16-3304-04
◦ La géométrie	1986	16-3304-05
◦ Définition du domaine, option II	1987	16-3304-06
◦ Guide d'utilisation de la calculatrice au secondaire	1984	16-3305-01
◦ Résolution de problèmes, orientation générale	à venir	16-3305-02
◦ Planification de situations d'apprentissage, cadre de référence	à venir	16-3305-03
◦ Résolution de problèmes et planification de situations d'apprentissage, exemples	à venir	16-3305-04
◦ Document d'information: graphisme, notations et symboles utilisés en mathématique au secondaire	1982	16-3306

Sciences et technologie

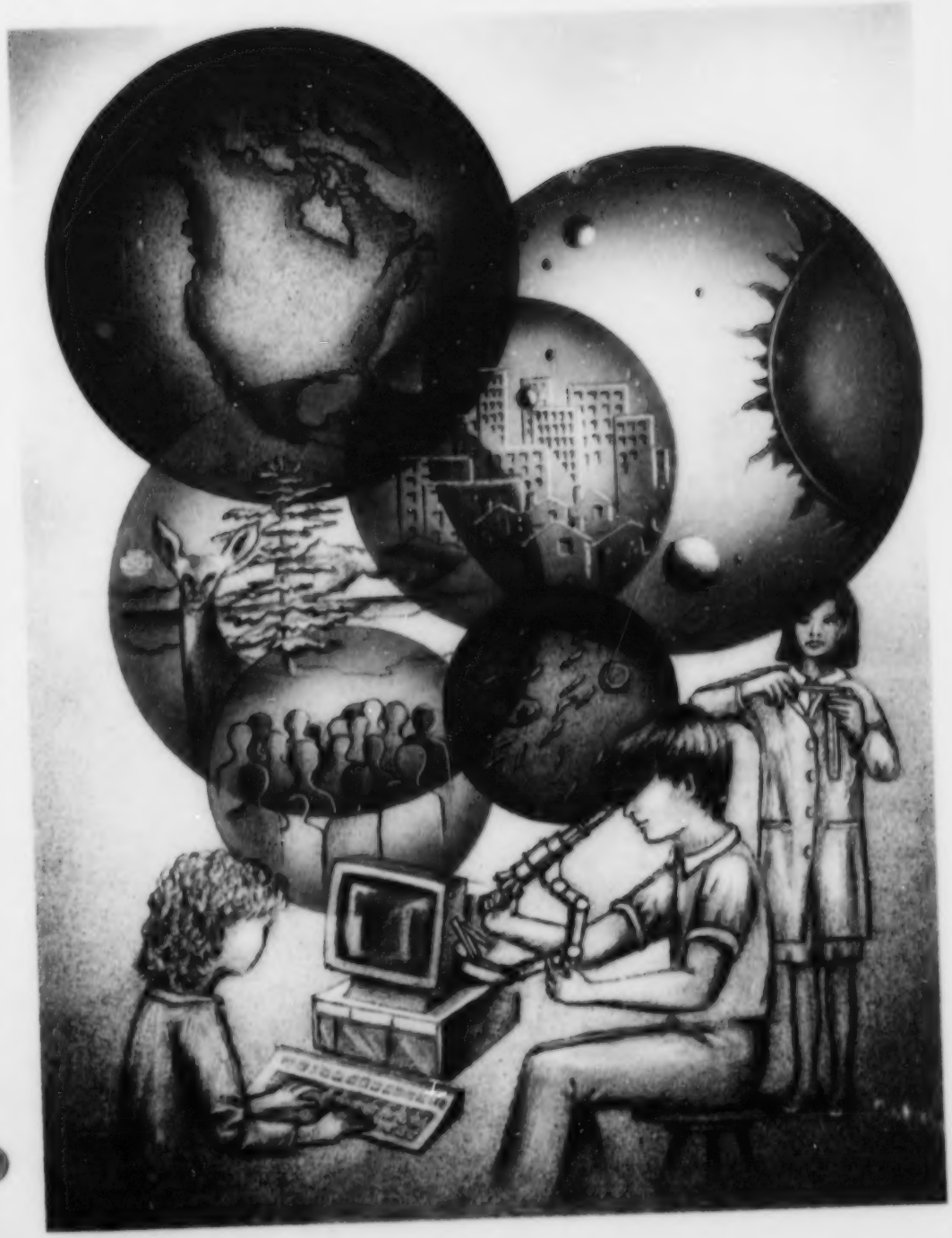

Le champ d'études

Le champ d'études comprend les programmes de:

- Sciences de la nature, primaire
- Activité manuelle, primaire
- Écologie, 1re secondaire
- Sciences physiques, 2e secondaire
- Biologie humaine, 3e secondaire
- Initiation à la technologie, 3e secondaire
- Sciences physiques, 4e secondaire
- Chimie, 5e secondaire
- Physique, 5e secondaire
- Biologie générale, 4e ou 5e secondaire
- Géologie, 4e ou 5e secondaire
- Technologie de la construction architecturale et des travaux publics, 4e ou 5e secondaire
- Technologie de la construction électromécanique, 4e ou 5e secondaire
- Technologie de la construction mécanique, 4e ou 5e secondaire
- Technologie et gestion, 4e ou 5e secondaire
- Éducation manuelle et technique I, II, III, 1re ou 2e secondaire
- Initiation à l'informatique, 4e ou 5e secondaire

Ces programmes sont articulés autour de sources de questionnement qui sont une multitude de faits et de phénomènes provenant de l'environnement naturel et construit des élèves. La science informatique repose, quant à elle, sur une formule pédagogique qui utilise le projet d'élèves comme point de départ de toutes les activités d'enseignement et d'apprentissage.

Les programmes de Sciences et technologie et la formation fondamentale

L'élève explore, en appliquant une démarche de résolution de problèmes, expérimentale le plus souvent possible ou propre à la science informatique, divers domaines d'interrogation. Progressivement, il perfectionne des habiletés et des attitudes associées à la méthode scientifique, un outil efficace avec lequel il a intérêt à se familiariser. Il développe aussi des modes de pensée et des attitudes positives à l'égard de la science et de la technologie et allant dans le sens de la conservation des ressources. Il construit encore des connaissances qui lui permettront de donner plus de sens à divers types de réalités physiques, biologiques et technologiques de son environnement et d'augmenter sa possibilité de vivre en harmonie avec celui-ci.

Une culture scientifique et technologique n'est pas qu'un ensemble de connaissances. Elle comprend aussi le développement d'outils intellectuels qui, s'ils sont développés, aideront l'individu à participer au processus social et à avoir une certaine autonomie face au monde scientifique et technologique.

L'élève constate graduellement que l'activité scientifique et technologique contribue à la compréhension des réalités qui l'entourent. Il prend conscience en même temps qu'elle est une aventure humaine dont le développement dépend d'options politiques, sociales et économiques et qu'elle influence, quand elle ne détermine pas, le modèle de société dans lequel nous vivons.

Les programmes de Sciences et technologie et la formation continue

La formation scientifique et technologique occupe donc une place grandissante dans la formation de tout individu. Elle est nécessaire à l'insertion la plus harmonieuse possible dans une société en évolution rapide dont le levier économique repose sur un gigantesque appareil de production industrielle et technologique.

Activité manuelle

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
54

Type de cours:
À option

Unités:
Nil

Code(s):
013-400, 013-500, 013-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-2103

Année de parution:
1989

Orientations générales

Ce programme permet aux élèves de poursuivre leur développement intellectuel par la pratique de l'activité manuelle. Il fait ressortir le lien entre le travail manuel et le développement intellectuel.

Les situations propices à l'exploitation de ce type d'activités peuvent provenir de l'application de l'ensemble des autres programmes d'études ou de projets particuliers. L'activité manuelle s'intègre ainsi à la vie de l'enfant, à la vie de l'école et à l'environnement de l'élève.

Ce programme sert, enfin, de soutien à une éducation en matière d'environnement, à une éducation à la technologie et à une éducation au loisir.

Habiletés

Par la mise en oeuvre de projets, l'élève aura l'occasion de développer de façon complémentaire des habiletés intellectuelles et des habiletés fonctionnelles ou manuelles.

- Habiletés intellectuelles associées à la résolution de problèmes (projets): observer, classifier, anticiper, mesurer, planifier, contrôler des variables, etc.
- Habiletés fonctionnelles: couper, tracer, peindre, faire des croquis, des schémas, organiser le travail, etc.

Connaissances

L'élève aura des occasions d'acquérir des connaissances sur divers types de matériaux, divers décors, le fonctionnement de divers instruments, divers types de mouvement, les principaux constituants d'un système informatique, différents branchements électriques, divers circuits, la résistance des matériaux, des règles de sécurité, etc.

Attitudes

En réalisant des projets, l'élève aura l'occasion de faire appel à certaines attitudes qu'il a commencé à développer et de les perfectionner.

- Attitudes associées à la résolution de problèmes (projets): curiosité, rigueur intellectuelle, etc.
- Attitudes associées à l'éducation en matière d'environnement, à l'éducation technologique et à l'éducation au loisir: respect des autres et de l'environnement, jugement critique, ouverture d'esprit, autonomie, etc.

Observations

Nil

Documentation

• Programme-guide, Activité manuelle	à venir	16-2103
• Vidéo, L'activité manuelle, Direction de la télévision éducative formelle, Radio-Québec	1989	

Biologie générale

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e ou 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
4

Code(s):
035-534

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3148-01

Année de parution:
1988

Orientations générales

Le programme de Biologie générale vise à aider l'élève à contribuer, de façon efficace, à sa formation scientifique au moyen de l'étude de faits biologiques et de leurs incidences sur l'Homme et la société. Il est conçu de manière à répondre aux besoins d'un élève désireux de poursuivre des études en biologie au collégial. Il convient aussi à un élève qui veut parfaire sa formation scientifique par l'étude de certaines réalités biologiques.

Il propose un mode d'apprentissage actif du type "résolution de problèmes". Les stratégies d'enseignement suggérées devraient créer un milieu d'apprentissage propice au développement d'habiletés et d'attitudes associées à la méthode scientifique.

Il préconise encore, pour chacun des élèves, l'exploration d'au moins deux sujets plus ou moins d'actualité ayant un rapport avec les deux modules du programme: La vie et L'équilibre.

Habiletés

L'élève aura l'occasion de s'initier à certaines techniques utilisées en biologie et de développer des habiletés associées à la méthode scientifique avec laquelle il devra se familiariser.

Connaissances

L'élève acquerra des connaissances sur les structures et les mécanismes qui assurent le maintien de la vie.

Attitudes

L'élève pourra développer un certain nombre d'attitudes qui devraient lui permettre d'améliorer ses modes de pensée, d'augmenter sa curiosité à l'égard de faits et de phénomènes biologiques, et de poursuivre son intégration dans la société en tant que personne responsable et engagée.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, Biologie générale, Secondaire	1988	16-3151-01
• Guide pédagogique, Biologie générale, Secondaire	1988	16-3151-02

Biologie humaine

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
3e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
4

Code(s):
035-314

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3148-01

Année de parution:
Août 1982

Orientations générales

Le programme de Biologie humaine vise à aider l'élève à contribuer, de façon responsable, à son propre bien-être physique et psychique et à celui des autres.

S'inscrivant dans un contexte de formation fondamentale, il insiste particulièrement sur des notions d'hygiène et de maintien de la santé dans chacun des systèmes biologiques. Il aborde le corps humain à partir des connaissances de l'élève.

Il favorise une prise de conscience des interrelations entre les systèmes biologiques. Sans négliger l'anatomie, il met l'accent sur la santé et l'hygiène des systèmes biologiques.

Habiletés

Le programme vise le développement d'habiletés d'ordre intellectuel et technique. Les habiletés d'ordre intellectuel font généralement appel à la méthode scientifique caractérisée par l'observation méthodique et réfléchie, la formulation et la vérification d'hypothèses, l'exécution de protocoles d'expériences, l'interprétation des résultats, de même que la capacité d'énoncer une conclusion.

Le programme vise également l'acquisition d'habiletés intellectuelles qui ne sont pas spécifiquement d'ordre scientifique, selon un ordre de difficulté gradué.

Quant aux habiletés techniques, elles peuvent, entre autres, consister à réaliser des schémas ou encore à présenter des rapports de travaux pratiques complets, précis et propres.

Connaissances

L'ensemble des connaissances à acquérir porte sur des notions anatomiques indispensables à la compréhension des grandes fonctions physiologiques. Elles sont susceptibles de permettre une meilleure implication de l'élève dans le respect de la vie et de la santé.

L'étude de la nutrition vise à aider l'élève à se maintenir en bonne santé. Il approfondira l'étude des organes des sens, du système nerveux et du système locomoteur comme moyens de communication avec son environnement. À partir de connaissances anatomiques et physiologiques du système reproducteur, il pourra développer des attitudes éclairées concernant sa sexualité.

Attitudes

Les attitudes à développer devraient conduire l'élève à s'émerveiller devant la complexité, la fragilité et l'ordre qui régissent son organisme. Le programme vise à l'aider à contribuer efficacement et de façon responsable à son bien-être physique et psychique et à celui des autres.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, Biologie humaine, Secondaire	1982	16-3148-01
• Guide pédagogique, Biologie humaine, Secondaire	1984	16-3148-02
• Guide d'évaluation en classe, Biologie humaine, 3e secondaire	1984	16-7221-13
• Vidéo, Choisir la santé	1983	1200 S 047

Écologie

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle

Classe(s):
1re

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
4

Code(s):
039-114

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3143-01

Année de parution:
1982

Orientations générales

Le programme d'Écologie s'inscrit dans la continuité du programme de Sciences de la nature du primaire en privilégiant des valeurs, tels le respect de la vie, le respect du milieu et de l'environnement. Il contribue à l'évolution des comportements notamment en aidant l'élève à tendre vers une société de conservation plutôt que vers une société de consommation.

Pour ce faire, il privilégie une approche pédagogique axée sur la sensibilisation à la méthode scientifique. En choisissant des stratégies adaptées aux jeunes de 12-13 ans, on les aidera à faire des apprentissages qui sont autant de l'ordre des habiletés et des attitudes que de l'ordre des connaissances.

Habiletés

On aidera l'élève à développer des compétences propres au domaine des sciences afin de favoriser l'éveil de l'esprit scientifique. Il aura la possibilité d'observer (enregistrer des caractéristiques propres à un phénomène), d'expérimenter (suivre un protocole expérimental), de consulter des documents (choisir la partie d'un texte apportant des éléments de réponse à une question) et de résoudre des problèmes à partir de scénarios.

Connaissances

L'élève se familiarisera avec quelques concepts écologiques en construisant des connaissances relatives aux concepts suivants: vivant, milieu, relation, producteur, consommateur et écosystème.

Attitudes

L'élève devrait développer progressivement une plus grande ouverture aux autres et un sens des responsabilités à l'égard de son environnement. Les activités retenues devraient lui permettre de développer sa rigueur intellectuelle et lui donner de l'assurance, attitudes qui devraient l'aider dans ses travaux de recherche.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, Écologie, Secondaire	1982	16-3143-01
• Guide pédagogique, Écologie, Secondaire	1983	16-3143-02
• Guide d'évaluation en classe, Écologie 1re secondaire	1984	16-7221-02
• Vidéo, Le nouveau programme d'Écologie	1982	1200 S 057

Géologie

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e ou 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
4

Code(s):
052-534

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3150-01

Année de parution:
1987

Orientations générales

Ce programme fournit aux élèves une autre occasion de satisfaire leur besoin de contact avec leur environnement et leur curiosité en leur permettant de se sensibiliser à des phénomènes d'ordre géologique, aux ressources géologiques du Québec et d'adopter des comportements responsables à l'égard de ces ressources. Pour ce faire, il leur permettra d'utiliser une démarche semblable à celle qu'utilisent les géologues, notamment en exploitant les sorties sur le terrain, les travaux en classe-laboratoire, l'examen de films, etc.

Habiletés

L'élève pourra développer des habiletés intellectuelles et techniques associées à la démarche géologique, c'est-à-dire celle qu'utilise le géologue pour essayer de comprendre ce qui s'est passé et de prévoir ce qui est susceptible de se produire, pour prédire, par exemple, des événements comme des éruptions volcaniques, des glissements de terrain, pour faire des prospections de réserves minières, pour conseiller des responsables quant au choix de l'emplacement de barrages, quant à des constructions d'envergure. Ces habiletés s'apparentent à celles qui sont associées à la démarche de résolution de problèmes.

Connaissances

L'élève pourra étudier la composition et la structure des premiers kilomètres de profondeur de la Terre pour mieux la décrire et expliquer des phénomènes qui ont modelé sa physionomie et qui continuent de le faire.

Ce programme l'aidera ainsi à décrire et à expliquer brièvement le relief de leur environnement, à découvrir respectivement des mécanismes de formation et d'évolution des roches de même que l'ordre de succession d'événements géologiques qui font l'histoire de la Terre et à expliquer des déformations à la surface de la Terre. Il lui permet enfin d'explorer brièvement le domaine des ressources minérales du Québec.

Attitudes

L'élève pourra développer des attitudes d'ordre intellectuel (sens critique, créativité) et d'ordre social (ouverture aux autres). Les

activités auxquelles il participera l'aideront notamment à développer le sens de la sécurité et de la conservation des ressources de l'environnement.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, Géologie, Secondaire	1987	16-3150-01
• Diaporama, La roche, mémoire de la Terre	1984	

Sciences de la nature

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
1er cycle: 36
2e cycle: 54

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):
002-100, 002-200, 002-300, 002-400, 002-500, 002-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-2102

Année de parution:
1980

Orientations générales

Le programme de Sciences de la nature vise à assurer à l'élève un minimum de culture scientifique et à former des citoyens responsables en ce qui concerne leur environnement.

Prenant en compte les besoins physiques et psychologiques des jeunes, il leur permet d'entrer en contact avec leur environnement et de s'éveiller aux réalités de leur milieu naturel pour les aider à construire des connaissances tout en se familiarisant avec la démarche expérimentale. Il les aide aussi à développer leur sens des responsabilités à l'égard des ressources de l'environnement.

Ce programme contribue ainsi au développement global de l'enfant **par** l'étude de l'environnement, mais il vise aussi, **pour** l'environnement, une utilisation rationnelle de ses ressources.

L'enseignant est invité à placer ses élèves dans des situations concrètes qui leur permettent de faire des apprentissages diversifiés; il leur reconnaît la possibilité de faire des choix. Il les accompagne dans leur démarche d'apprentissage qui devrait leur permettre de structurer graduellement des concepts et de devenir de plus en plus habiles dans l'utilisation de la démarche expérimentale.

Habiletés

L'élève du primaire développera progressivement des habiletés simples comme l'observation, la classification, la mesure, l'inférence, la prédiction, la communication de même que d'autres, plus complexes, telles que la définition opérationnelle, le contrôle des variables, la formulation d'hypothèses, l'interprétation des résultats et la création de modèles dans une démarche qui est voulue globale.

Connaissances

L'élève du primaire construira graduellement des connaissances reliées aux thèmes suivants: le monde végétal, le monde animal, l'eau, l'air, le sol et les objets fabriqués.

Par des activités de sciences de la nature, l'enfant acquiert des connaissances portant sur l'environnement, les milieux naturels, les

êtres vivants et les objets inanimés qui s'y trouvent, l'énergie et les interrelations entre divers éléments de l'environnement.

Attitudes

En appliquant la démarche expérimentale, l'élève aura l'occasion de développer les attitudes suivantes: la curiosité, l'objectivité, l'esprit critique, la créativité, la confiance en soi, l'ouverture aux autres, la prudence et la persévérance.

Il aura aussi la possibilité de développer des attitudes et de poser des gestes allant dans le sens de la conservation des ressources.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, Sciences de la nature, Primaire	1980	16-2102
• Guide pédagogique, Sciences de la nature, Premier cycle, Primaire	1983	16-2102-01
• Guide pédagogique, Sciences de la nature, Second cycle, Primaire	1983	16-2102-02
• Guide d'évaluation en classe, Sciences de la nature, Primaire	1983	16-7220-10
• Vidéo, C'est parce que je vois que c'est droit	1983	1200 S 052
• Vidéo, Peut-être	1983	1200 S 033
• Diaporama, La science, je l'aime nature	1982	1200 A 053

Sciences physiques (Environnement physique)

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle

Classe(s):
2e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
4

Code(s):
056-214

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3174-01

Année de parution:
1987

Orientations générales

Le programme de Sciences physiques vise à permettre aux élèves de découvrir des réalités de leur environnement physique. Il s'inscrit dans la continuité des programmes de Sciences de la nature du primaire et d'Écologie de 1re secondaire.

Examinant des sujets qui intéressent les jeunes, des questions qu'ils se posent habituellement au sujet de la matière et de phénomènes de leur environnement, le programme privilégie une approche de découverte (style résolution de problèmes), notamment par l'application de la démarche expérimentale. Les élèves pourront aussi trouver des éléments de réponse à des questions qui les intéressent au moyen de sorties d'exploration, de recherches, d'enquêtes, d'interviews, etc.

L'enseignant est invité à accompagner ses élèves dans leur démarche d'apprentissages d'éléments susceptibles de les préparer directement à l'étude de la chimie et de la physique en 4e secondaire (Sciences physiques 416-436) et d'autres cours relatifs aux sciences de la Terre.

Habiletés

L'élève aura l'occasion de perfectionner certaines habiletés associées à la démarche scientifique et plus particulièrement à la démarche expérimentale. Il apprendra aussi à utiliser des instruments usuels de laboratoire, à se familiariser avec des outils utiles en sciences, tels des croquis, des graphiques, et à appliquer des règles de sécurité en laboratoire et sur le terrain.

Connaissances

L'élève pourra acquérir des connaissances sur les roches et les minéraux, la météorologie et sur la matière, notamment sur les mélanges, la chaleur et les effets thermiques. Il pourra appliquer ces connaissances dans sa vie quotidienne.

Attitudes

Il développera des attitudes intellectuelles et sociales qui devraient notamment lui permettre de prendre conscience de l'importance des sciences dans la vie de tous les jours, de se donner une pensée

plus critique à l'égard des réalisations scientifiques et de leurs utilisations et de prendre conscience de l'impact de la science et de la technologie sur l'environnement.

Observations

Nil

Documentation

- Programme d'études, Sciences physiques (Environnement physique), Version révisée, Secondaire 1987 16-3174-01

Sciences physiques

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e

Nb. heures/année:
150

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
6

Code(s):
056-416

Épreuve(s):
Unique

No. publication:
16-3175

Année de parution:
1990

Orientations générales

Le programme de Sciences physiques vise à aider l'élève à connaître et à comprendre des faits et des phénomènes d'ordre chimique et physique de son environnement, à se familiariser avec la nature de la science et avec la notion de modèle. Il vise à aider l'élève à se donner des outils intellectuels pour qu'il puisse participer pleinement à la société dans laquelle il vit.

Il adopte un modèle "constructiviste" de la science. La culture scientifique suppose l'acquisition de connaissances, mais aussi la familiarisation avec les conditions et les méthodes qui ont permis l'élaboration des connaissances et des objets techniques.

Pour ce faire, le programme privilégie des démarches d'apprentissage et pédagogiques allant dans le sens de la résolution de problèmes, et plus particulièrement de la démarche expérimentale. Il favorise aussi des approches prenant en compte les interrelations entre la science, la technologie et la société et une éducation à la conservation des ressources de l'environnement.

Habiletés

Le programme permettra aux élèves de perfectionner des habiletés intellectuelles et techniques associées à la démarche scientifique, et plus particulièrement à la démarche expérimentale. Il acquerra graduellement, de la sorte, une structure mentale "scientifique" (inductive).

Connaissances

L'élève pourra structurer graduellement des concepts relatifs à la matière, à l'électricité et aux produits de nature acide, basique et neutre. Il saisira aussi des liens entre la chimie et la physique, la technologie et les influences qu'elles exercent sur l'homme et la société. Il se sensibilisera enfin à la nature de la science, à ses capacités et à ses limites.

Attitudes

L'élève développera progressivement des modes de pensée "scientifique", une sorte d'objectivité relative et une certaine éthique sociale.

Observations

La réussite du cours Sciences physiques 056-416 est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Documentation

◦ Programme-guide, Sciences physiques 416-436, Secondaire	1989	16-3175
◦ Vidéo, Pourquoi?	1984	1200 S 092

Sciences physiques

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e

Nb. heures/année:
150

Type de cours:
À option

Unités:
6

Code(s):
056-436

Épreuve(s):
Unique

No. publication:
16-3175

Année de parution:
1990

Orientations générales

Voir Sciences physiques 056-416.

Habiletés

Voir Sciences physiques 056-416.

L'élève pourra développer en plus l'habileté à traduire une situation donnée par un modèle mathématique: arithmétique, algébrique ou graphique.

Connaissances

Voir Sciences physiques 056-416.

L'élève pourra structurer davantage les concepts retenus par le programme et même en structurer de nouveaux. Il pourra même aborder des éléments quantitatifs.

Attitudes

Voir Sciences physiques 056-416.

Observations

- Ce programme est le préalable à Chimie 051-536 et à Physique 054-536. Il est constitué des contenus d'apprentissage obligatoires de Sciences physiques 056-416 et de contenus supplémentaires (objectifs précédés d'un astérisque) constituant un pont entre Sciences physiques 056-416 et les programmes de chimie et de physique de cinquième secondaire. Des contenus d'enrichissement peuvent même être ajoutés à l'intention des élèves "talentueux".
- La réussite de la partie commune au programme de Sciences physiques 056-416 est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Documentation

• Programme-guide, Sciences physiques 416-436, Secondaire	1989	16-3175
• Vidéo, Pourquoi?	1984	1200 S 092

Éducation manuelle et technique I, II, III

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle

Classe(s):
1re, 2e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
2 unités par programme

Code(s):
060-132, 060-222, 060-232

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-4147-01F

Année de parution:
1989

Orientations générales

Les programmes d'Éducation manuelle et technique s'adressent aux élèves du premier cycle du secondaire qui sont sujets à des cheminements particuliers de formation temporaires ou continus.

L'Éducation manuelle et technique est un programme de formation générale à caractère technique comportant des objectifs particuliers. Les programmes qui le composent servent d'appui aux cours de langue maternelle (français) et de mathématique, en rendant plus signifiants et plus concrets les apprentissages promus par ces derniers.

Ils ont été conçus pour développer ces apprentissages par le moyen d'activités de nature technique. Le mode d'organisation pédagogique adopté repose donc sur le concept d'intégration des matières ou d'interdisciplinarité puisqu'il permet de traiter de façon intégrée des objectifs généraux, terminaux et intermédiaires dans plusieurs programmes d'études.

Chacun des programmes d'Éducation manuelle et technique vise, par des activités concrètes, à amener l'élève à utiliser de façon fonctionnelle le français et la mathématique, à poursuivre des objectifs de nature technologique de même qu'à acquérir des comportements transférables à l'ensemble de ses activités.

Tout en tâchant de prendre assise sur l'expérience des élèves, les différents projets de fabrication proposés dans ces programmes suscitent en effet des connaissances et des habiletés sur le plan de la langue, du calcul et de la géométrie ainsi que la maîtrise de diverses techniques. Les principes et les activités pédagogiques qui respectivement sous-tendent et composent ces programmes d'études font donc appel aux facultés intellectuelles, sensorimotrices et affectives de l'élève.

Les facultés intellectuelles de l'élève seront appelées à se développer entre autres à la lecture des textes, au moment de l'interprétation des gammes de fabrication ou d'assemblage, du calcul du prix de revient de l'objet fabriqué ou, encore, au cours d'autres activités suggérées dans les modèles de planification. Dans le but d'atteindre les objectifs de dessin technique, l'élève exercera sa perception des formes et des volumes par l'étude et l'exécution des plans.Par ailleurs, il fera appel à ses facultés sensorimotrices au cours de l'exécution de dessins ou de la réalisation même de l'objet. Au point de vue affectif, l'élève sera stimulé en prenant conscience de

ses capacités dans les travaux concrets et utiles. En ce sens, les multiples interventions pédagogiques devront tendre à lui inculquer le sens de la précision, de la sécurité et du travail bien fait.

Mis à profit dans l'apprentissage de diverses techniques, les savoirs, savoir-faire et savoir-être seront transférables à d'autres activités de la vie quotidienne de l'élève et pourront faciliter son intégration au milieu du travail.

Habiletés

Grâce à l'intégration des matières, sept des neuf objectifs terminaux des programmes de français peuvent donner lieu à des apprentissages en éducation manuelle et technique. Quant au programme de mathématique, tous les objectifs terminaux peuvent y être exploités. L'éducation manuelle et technique contribuera donc au développement des habiletés mentionnées dans les programmes de français et de la mathématique au premier cycle du secondaire. De plus, l'élève développera des habiletés manuelles communes aux différents secteurs d'activités techniques qualifiées d'habiletés générales telles qu'interpréter des instructions, mesurer, façonner différents matériaux, assembler et utiliser des outils et des machines-outils, etc.

Connaissances

D'une part, l'élève développera des connaissances reliées aux différents thèmes de la mathématique et du français (langue maternelle), des programmes du premier cycle du secondaire.

D'autre part, l'élève développera des connaissances relatives aux différents secteurs d'activités techniques qualifiées de connaissances générales.

Attitudes

La formation en éducation manuelle et technique doit permettre à l'élève:

- de développer des attitudes d'ouverture envers la langue maternelle (français) et la mathématique;
- de prendre conscience de son potentiel par des réalisations concrètes et utiles;
- de développer des comportements positifs à la suite d'un travail donné ou d'une instruction reçue;
- d'acquérir une méthode rationnelle de travail;

- de développer une attitude ouverte et un souci de la sécurité à l'égard des techniques de fabrication de base.

Observations

L'éducation manuelle et technique pourrait être très motivante pour les élèves ordinaires et une option intéressante pour les élèves doués et talentueux nécessitant certaines mesures d'enrichissement de leur formation de base.

On ne peut octroyer que deux unités à ce programme d'études puisqu'il reprend des objectifs déjà rencontrés dans les classes de français et de mathématique.

Documentation

◦ Programme d'études, Éducation manuelle et technique	1988	16-4147-01P
◦ Guide pédagogique, Éducation manuelle et technique	1988	16-4147-03P
◦ Guide d'aménagement	1986	27-1875

Initiation à la technologie

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
3e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
4

Code(s):
060-314

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-4888

Année de parution:
Novembre 1981

Orientations générales

Afin de couvrir un éventail de sujets assez représentatif de l'ensemble des activités technologiques, ce programme comporte cinq thèmes:

- la technologie dans la société;
- la technologie et le bâtiment;
- la technologie et la mécanique;
- la technologie et l'électricité;
- la technologie dans le monde du travail.

Le premier constitue un thème de synthèse de perception. Les trois suivants sont des thèmes d'analyse qui correspondent aux vastes domaines de la technologie. Le dernier constitue un thème de synthèse raisonnée en faisant appel aux apprentissages réalisés en cours d'année.

L'apprentissage de la technologie comporte à la fois un aspect intellectuel et un aspect pratique. Les quatre premiers thèmes touchent la phase de conception de l'objet technique en amenant l'élève à concevoir et à construire un prototype. Quant au dernier thème, il met plutôt l'accent sur la seconde phase de ce processus, c'est-à-dire la planification et la mise en oeuvre d'une production en série de l'objet à partir d'un prototype préexpérimenté.

Ce programme fait appel à une pédagogie de situations; ainsi l'élève participe activement à la solution de problèmes technologiques qui correspondent aux goûts, aux intérêts et aux aptitudes des adolescents de cet âge.

Habiletés

L'élève devrait développer notamment les habiletés suivantes:

- résoudre des problèmes (exercer un esprit créateur, analyser, synthétiser);
- exprimer ses idées par le dessin technique;
- utiliser des outils d'usage courant et des techniques de transformation des matériaux;
- utiliser ses connaissances dans d'autres disciplines.

Connaissances

L'élève devrait acquérir des connaissances sur les sujets suivants: processus technologique, fonctions techniques, langage linéaire, techniques de mesurage-traçage-usinage-formage-assemblage, matériaux, notions de base de l'électricité (sources, circuits, magnétisme), organisation du travail industriel.

Attitudes

L'initiation à la technologie devrait développer chez l'élève:

- une attitude ouverte envers la technologie;
- un esprit critique envers la technologie et ses produits;
- l'aptitude à travailler en équipe;
- le souci de la sécurité dans l'utilisation des outils et des matériaux;
- un souci d'esthétique et de rigueur dans la réalisation d'un objet technique.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, Initiation à la technologie	1981	16-4888
• Guide pédagogique, méthodologie générale et modèle de planification	1981	16-4888-01
• Guide pédagogique, notions de schématisation, de mécanique et d'électricité	1981	16-4888-02
• Guide pédagogique, recueil de projets	à venir	
• Guide d'évaluation	à venir	
• Guide d'aménagement d'une classe-atelier: Aire prévue pour l'initiation à la technologie	1982	27-1682
• Liste des équipements pour l'initiation à la doc. technologie (GESDECS)	1987	doc. 1847 doc. 710
• Initiation à la technologie, "Fallait y penser", film couleur 16 mm, 22 minutes. Feuillet de présentation	1975	33-1021
• Initiation à la technologie, "Si j'avais eu ça dans mon temps", vidéo	1982	

Technologie de la construction architecturale et des travaux publics

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e ou 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
4

Code(s):
060-424

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-4900

Année de parution:
1989

Orientations générales

Le programme de Technologie de la construction architecturale et des travaux publics vient s'arrimer au programme d'initiation à la technologie de troisième secondaire et en constitue un prolongement.

L'initiation à la technologie a permis de donner des éléments de réponse aux questions suivantes concernant l'objet technique:

- pourquoi a-t-il été fabriqué?
- comment et pourquoi fonctionne-t-il?
- comment est-il construit?
- comment peut-on le réaliser en série?

Le programme permet aussi à l'élève d'approfondir ces questions et de répondre également aux questions suivantes:

- où le réalise-t-on?
- par qui est-il réalisé?
- combien coûte-t-il à produire?
- combien faut-il le vendre?

En éducation technologique, à l'instar de l'initiation à la technologie, c'est par la méthode dite "de projet" qu'on amène l'élève à répondre à ces questions. Cette approche est avant tout calquée sur la démarche technologique appliquée dans le monde industriel, laquelle permet en partant d'un besoin d'en arriver par des étapes successives à produire les objets techniques qui font partie du quotidien.

Les élèves sont amenés à simuler la création d'une petite entreprise en s'inspirant des modèles d'entreprises de leur milieu et à gérer leur produit.

Cette démarche se prête bien à l'intégration d'apprentissages de toutes sortes à des moments privilégiés: apprendre une notion ou une technique au moment où le besoin s'en fait sentir.

L'élève participe activement à la solution de problèmes technologiques concrets qui correspondent aux goûts, aux intérêts et aux aptitudes des adolescents de son âge.

Habiletés

L'élève devrait développer notamment les habiletés suivantes:

- résoudre des problèmes (exercer un esprit créateur, analyser, synthétiser);
- exprimer ses idées par le dessin technique;
- planifier et mettre en oeuvre (en groupe) une production de petite série ou réaliser seul (ou en équipe) une construction grandeur réelle ou sous forme de maquette à l'échelle;
- gérer (en groupe) un produit;
- utiliser des outils d'usage courant et des machines-outils pour transformer des matériaux;
- utiliser l'informatique dans ses applications industrielles;
- utiliser ses connaissances dans d'autres disciplines.

Connaissances

L'élève devrait acquérir des connaissances sur les sujets suivants: rouages de l'entreprise, processus technologique, gestion de projet, agencement des composantes d'un ouvrage, dessin technique, matériaux, devis de réalisation, planification de production ou de réalisation, techniques de mesurage-traçage-usinage-formage-assemblage, règles de sécurité.

L'élève devrait approfondir **sa connaissance des possibilités de carrière dans ce domaine**.

Attitudes

Ce programme devrait développer chez l'élève:

- une attitude ouverte envers la technologie;
- un esprit critique envers la technologie et ses produits;
- l'aptitude à travailler en équipe;
- le souci de la sécurité dans l'utilisation des outils, des machines-outils et des matériaux;
- le souci de la rigueur et de la qualité dans la réalisation d'un produit technologique.

Observations

Nil

Documentation

◦ Programme d'études, Technologie de la construction architecturale et des travaux publics	à venir	16-4900
◦ Guide pédagogique, méthodologie générale et modèle de planification	à venir	
◦ Guide pédagogique, recueil de projets	à venir	
◦ Guide pédagogique, technologie de la construction architecturale et des travaux publics	à venir	
◦ Guide d'aménagement de l'atelier polytechnique, Cours optionnel de technologie de quatrième et de cinquième secondaire (éducation technologique)	1986	27-1869
◦ Liste des équipements pour l'éducation technologique (GESDECS)	à venir	
◦ La nouvelle politique de la formation professionnelle: L'éducation technologique, vidéo, 22 minutes 47 secondes	1985	

Technologie de la construction électromécanique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e ou 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
4

Code(s):
060-434

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-4899

Année de parution:
1989

Orientations générales

Voir les orientations mentionnées dans le programme Technologie de la construction architecturale et des travaux publics (060-424).

Habiletés

L'élève devrait développer notamment les habiletés suivantes:

- résoudre des problèmes (exercer un esprit créateur, analyser, synthétiser);
- exprimer ses idées par le dessin technique;
- planifier et mettre en œuvre (en groupe) une production de petite série;
- gérer (en groupe) un produit;
- utiliser des outils d'usage courant et des machines-outils pour transformer des matériaux;
- utiliser l'informatique dans ses applications industrielles;
- utiliser ses connaissances dans d'autres disciplines.

Connaissances

L'élève acquerra des connaissances sur les sujets suivants: rouages de l'entreprise, processus technologique, gestion de projet, fonctions techniques, notions de base d'électronique, dessin technique, matériaux, planification de production, techniques de mesurage-traçage-usinage-formage-assemblage, règles de sécurité.

L'élève devrait acquérir **la connaissance des possibilités de carrière dans ce domaine**.

Attitudes

Ce programme devrait développer chez l'élève:

- une attitude ouverte envers la technologie;
- un esprit critique envers la technologie et ses produits;
- l'aptitude à travailler en équipe;
- un souci de la sécurité dans l'utilisation des outils, des machines-outils et des matériaux;
- un souci de rigueur et de qualité dans la réalisation d'un produit technologique.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, Technologie de la construction électromécanique	à venir	16-4899
• Guide pédagogique, méthodologie générale et modèle de planification	à venir	
• Guide pédagogique, recueil de projets	à venir	
• Guide d'aménagement de l'atelier polytechnique, Cours optionnel de technologie de quatrième et de cinquième secondaire (éducation technologique)	1986	27-1869
• Liste des équipements pour l'éducation technologique (GESDECS)	à venir	
• La nouvelle politique de la formation professionnelle: L'éducation technologique, vidéo, 22 minutes 47 secondes	1985	

Technologie de la construction mécanique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e ou 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
4

Code(s):
060-444

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-4898

Année de parution:
1989

Orientations générales

Voir les orientations mentionnées au programme Technologie de la construction architecturale et des travaux publics (060-424).

Habiletés

L'élève devrait développer notamment les habiletés suivantes:

- résoudre des problèmes (exercer un esprit créateur, analyser, synthétiser);
- exprimer ses idées par le dessin technique;
- planifier et mettre en oeuvre (en groupe) une production de petite série;
- gérer (en groupe) un produit;
- utiliser des outils d'usage courant et des machines-outils pour transformer des matériaux au cours d'une production de série;
- utiliser l'informatique dans ses applications industrielles;
- utiliser ses connaissances dans d'autres disciplines.

Connaissances

L'élève devrait acquérir des connaissances sur les sujets suivants: rouages de l'entreprise, processus technologique, gestion de projet, fonctions techniques, dessin technique, matériaux, planification de production, chaînes cinématiques des machines-outils, techniques de mesurage-traçage-usinage-formage-assemblage, règles de sécurité. L'élève devrait approfondir sa connaissance des possibilités de carrière dans ce domaine.

Attitudes

Ce programme devrait développer chez l'élève:

- une attitude ouverte envers la technologie;
- un esprit critique envers la technologie et ses produits;
- l'aptitude à travailler en équipe;
- le souci de la sécurité dans l'utilisation des outils, des machines-outils et des matériaux;
- un souci de rigueur et de qualité dans la réalisation d'un produit technologique.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, Technologie de la construction mécanique	à venir	16-4898
• Guide pédagogique: méthodologie générale et modèle de planification	à venir	
• Guide pédagogique, recueil de projets	à venir	
• Guide d'aménagement de l'atelier polytechnique, Cours optionnel de technologie de quatrième et cinquième secondaire (éducation technologique)	1986	27-1869
• Liste des équipements pour l'éducation technologique (GESDECS)	à venir	
• La nouvelle politique de la formation professionnelle: L'éducation technologique, vidéo, 22 minutes 47 secondes	1985	
• La machine-outil à commande numérique, vidéo, 34 minutes 40 secondes	1986	

Technologie et gestion

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e ou 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
4

Code(s):
060-454

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-4901

Année de parution:
1989

Orientations générales

Voir les orientations mentionnées dans le programme Technologie de la construction architecturale et des travaux publics (060-424).

Habiletés

L'élève devrait développer notamment les habiletés suivantes:

- lancer et gérer (en groupe) une petite entreprise;
- résoudre des problèmes (exercer un esprit créateur, analyser, synthétiser);
- exprimer ses idées par le dessin technique;
- planifier et mettre en oeuvre (en groupe) une production de petite série;
- utiliser des outils d'usage courant et des machines-outils pour transformer des matériaux;
- utiliser l'informatique dans ses applications industrielles;
- utiliser ses connaissances dans d'autres disciplines.

Connaissances

L'élève devrait acquérir des connaissances sur les sujets suivants: rouages de l'entreprise, processus de gestion d'une entreprise (gestion financière, de la production, des ressources humaines, du "marketing"), processus technologique, dessin technique, matériaux, planification de production, techniques de mesurage-traçage-usinage-formage-assemblage, règles de sécurité.

L'élève approfondira également sa connaissance des possibilités de carrière dans l'industrie et le monde des affaires.

Attitudes

Ce programme devrait développer chez l'élève:

- une attitude ouverte envers la technologie et le monde des affaires;
- un esprit d'entreprise;
- un esprit critique envers la technologie et ses produits;
- l'aptitude à travailler en équipe;

- le souci de la sécurité dans l'utilisation des outils, des machines-outils et des matériaux;
- un souci de rigueur et de qualité dans la réalisation d'un produit technologique.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, Technologie et gestion	à venir	16-4901
• Guide pédagogique, méthodologie générale et modèle de planification	à venir	
• Guide pédagogique, recueil de projets	à venir	
• Guide pédagogique, gestion d'entreprises	à venir	
• Guide d'aménagement de l'atelier polytechnique, Cours optionnel de technologie de quatrième et de cinquième secondaire (éducation technologique)	1986	27-1869
• Liste des équipements pour l'éducation technologique (GESDECS)	à venir	
• La nouvelle politique de la formation professionnelle: L'éducation technologique, vidéo, 22 minutes 47 secondes	1985	

Informatique, Applications pédagogiques de l'ordinateur

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
Nil

Type de cours:
Nil

Unités:
Nil

Code(s):
Nil

Épreuve(s):

No. publication:
16-0081-02

Année de parution:
1987

Orientations générales

Le présent programme a été soutenu par le Plan de développement en micro-informatique à des fins pédagogiques. Il a pour objet d'intégrer l'informatique à la vie scolaire à travers les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO), et ceci pour l'ensemble des disciplines au programme de l'éducation préscolaire et du primaire.

Conséquemment, au primaire, un effort doit être fait pour que le projet éducatif de chaque école intègre des activités portant sur l'utilisation pédagogique du micro-ordinateur.

Ces activités, sans requérir de modification à l'actuelle répartition prévue au Régime pédagogique, s'y insèreront dans une perspective d'intégration des matières et de développement d'habiletés intellectuelles de base, en ayant comme objectifs premiers:

- l'appropriation de l'appareil par les élèves;
- l'initiation à son langage et à son utilisation créatrice pour réaliser des projets individuels ou en petits groupes.

L'introduction de l'ordinateur et de l'informatique, à l'éducation préscolaire, a pour objectifs:

- d'assurer à l'enfant une première prise de contact avec l'ordinateur et avec certains produits de celui-ci;
- de permettre une manipulation qui fera de l'ordinateur un élément naturel de l'environnement scolaire;
- de favoriser l'exploration et le développement de concepts (couleurs, sons, formes, déplacements, transformations, repères, etc.).

L'introduction de l'ordinateur et de l'informatique, au primaire, a pour objectifs:

- d'assurer la poursuite de la relation élève-ordinateur et d'assimiler les acquis préalables à des apprentissages plus approfondis;
- de permettre à l'élève un accès à l'ordinateur de façon à ce qu'il puisse le faire fonctionner. Il réalisera ainsi que des limites existent aussi bien en ce qui concerne la machine qu'en ce qui concerne ses capacités à l'exploiter;
- de permettre à l'élève de programmer l'ordinateur et de s'en servir comme un instrument susceptible de l'aider à résoudre des problèmes élémentaires. Ses facultés créatrices peuvent s'exprimer à travers l'action et une connaissance meilleure des concepts;

- de faire appel, par un choix judicieux, à des didacticiels appropriés pour en arriver à un meilleur apprentissage et à un meilleur enseignement.

Habiletés

Selon une approche globale, l'introduction de l'ordinateur et de la science informatique dans les écoles des niveaux préscolaire et primaire vise **deux applications principales**.

- Première application: elle permet la mise en place d'équipements adéquats et de moyens connexes permettant aux élèves d'acquérir une connaissance de l'ordinateur et de l'informatique. Le rôle de l'enseignant demeure essentiel dans cette perspective. Il est cependant clair que c'est l'élève, avec l'aide du maître, qui se prend en charge et qui prend en charge les contenus d'apprentissage afin de mieux intégrer ceux-ci à son développement personnel.
- Deuxième appplication: elle consiste à utiliser l'ordinateur et la science de l'informatique comme moyen et comme instrument d'appoint pour l'enseignement et l'apprentissage. Cela exige la connaissance et l'exploitation de didacticiels. L'élève contrôle moins cet environnement que dans la première application.

Connaissances

...marques précédentes indiquent que les contenus des activités ...ues, sauf les éléments inhérents aux connaissances de ...er l'environnement informatique (ex.: comment ... comment utiliser le clavier, etc.), appartenant ...faisant l'objet d'un enseignement au primaire.

Attitudes

Nil

Observations

Il faut rappeler le fait que ce sont les APO (Applications pédagogiques de l'ordinateur) qui constituent les moyens d'implantation de l'informatique au primaire et qu'il n'y a pas de programmes d'études à proprement parler.

Documentation

▫ Guide pratique sur l'utilisation pédagogique de l'ordinateur au primaire	1987	16-0081-02

Informatique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e, 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
4 unités par année

Code(s):
111-434, 111-534

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-0081

Année de parution:
1982

Orientations générales

Le programme Introduction à la science de l'informatique tire sa raison d'être de la situation créée par l'évolution foudroyante des nouvelles technologies. Ces dernières entraînent des innovations variées dont les effets, directs et indirects, dans la société sont si nombreux et si importants qu'il faut en tenir compte dès l'école. Tout notre environnement est pénétré et affecté au plus haut point par l'informatique; en effet, l'informatique est sans aucun doute le coeur des nouvelles technologies et l'outil le plus important que l'humain a à connaître et à utiliser depuis des siècles. C'est par l'éducation et par une réflexion concertée que l'on réussira à surmonter les problèmes de notre socio-culture et à intégrer intelligemment l'informatique à l'ensemble des activités humaines.

C'est donc dans cette perspective que s'inscrit le programme ISI qui devrait préparer les élèves à mieux maîtriser leur environnement. Il s'agit donc d'un ensemble diversifié de gestes pédagogiques et informatiques, scolaires, qui vise à sensibiliser les élèves à la science de l'informatique, à leur permettre d'exercer des activités enrichissantes, à se situer dans ce nouvel environnement et à y travailler librement pour trouver des solutions à des problèmes, donc à faire des apprentissages. Il ne s'agit pas de l'enseignement d'un langage de programmation, ni de la constitution et du fonctionnement d'un ordinateur; le programme ne vise pas la formation de programmeurs ou de techniciens de l'informatique; en d'autres termes, ISI se veut un moyen d'acquisition de la connaissance dont la pratique a des conséquences importantes sur la formation générale des jeunes.

Conséquemment, le programme Introduction à la science de l'informatique vise deux objectifs globaux:

- développer l'autonomie de l'élève par une initiation au mode de pensée qui caractérise la science de l'informatique;
- amener l'élève à comprendre les changements technologiques et les multiples applications de l'informatique dans un monde en continuelle évolution.

Habiletés

Ces objectifs sont précisés par les six objectifs généraux suivants:

- construire des algorithmes de programmation afin de résoudre des problèmes relatifs à des expériences du quotidien;
- exercer des habiletés de résolution de problèmes par une grande variété de stratégies ou par une méthode heuristique;
- programmer l'ordinateur;
- connaître le fonctionnement matériel et l'histoire de l'ordinateur;
- évaluer la place et le rôle de l'ordinateur dans la société;
- développer des attitudes critiques à l'égard de l'informatique.

Connaissances

Les lignes de force qui caractérisent ISI sont les suivantes:

- la résolution de problèmes;
- l'acquisition de processus intellectuels;
- l'acquisition de méthodes, de règles et de techniques d'apprentissage;
- l'exercice de nombreuses heuristiques;
- le développement d'habiletés algorithmiques;
- le traitement de l'information;
- la création de nouveaux instruments et moyens de résolution de problèmes;
- la multidisciplinarité du domaine d'application de l'informatique (sciences humaines, mathématique, arts, biologie, français, etc.);
- l'apprentissage par la pratique et la simulation;
- l'amalgame de la théorie informatique et de sa pratique.

Attitudes

Ces lignes de force assurent l'atteinte des objectifs globaux; elles impliquent également une approche pédagogique précise, voire rigoureuse, mais qui laisse un maximum d'autonomie aux élèves. En effet, l'élève est le premier responsable de ses apprentissages; le programme insiste donc sur le respect des différences individuelles, sur la responsabilité de l'élève à l'égard des projets dans lesquels il s'engage, sur l'intégration de ces projets aux objectifs du programme, sur une évaluation ouverte et continue qui est confiée à l'enseignant, et d'une façon particulière sur une nouvelle dynamique de la classe dans laquelle l'enseignant devient davantage un coordonnateur et une ressource pour l'élève qu'un présentateur de contenu.

En d'autres termes, il s'agit d'un programme d'études qui:

- privilégie l'autonomie, la rigueur de pensée, la collaboration, les processus de socialisation et de communication;
- préconise la connaissance de l'informatique comme une science et non comme un "truc";
- développe particulièrement la résolution de problèmes, les habiletés algorithmiques, les heuristiques, les processus intellectuels, le sens du jugement et les attitudes critiques vis-à-vis de l'informatique.

Observations

Nil

Documentation

• Programme d'études, secondaire, Introduction à la science de l'informatique	1982	16-0081
• Guide pédagogique, secondaire, Introduction à la science de l'informatique	1984	16-0081-01
• Document d'information, Introduction à la science de l'informatique, ISI 111-434, 111-534: L'évaluation	1987	16-0081-04
• Document d'information, Introduction à la science de l'informatique, ISI 111-434, 111-534: Le projet d'élèves	1988	16-0081-03
• Document d'information, Introduction à la science de l'informatique, ISI 111-434, 111-534: La résolution de problèmes	à venir	
• Guide d'aménagement des laboratoires de micro-informatique, secondaire	1984	27-1831
• Les programmes élaborés localement: Informatique	à venir	16-0089

Les sciences humaines

Les sciences humaines

Le champ d'études

Le champ d'études des sciences humaines est constitué d'une mosaïque de disciplines dont chacune étudie une partie du phénomène humain selon une perspective et sous un éclairage particulier. Les sciences retenues actuellement par les régimes pédagogiques sont:

- l'économie,
- la géographie,
- l'histoire,
- la sociologie.

L'objet de ces sciences est la réalité humaine et physique dans laquelle l'être humain se situe, sur laquelle il agit, tout en étant influencé par elle. Plus précisément, l'histoire étudie la société dans sa dynamique passé-présent-avenir, la géographie envisage l'espace ou le territoire habité par l'être humain, l'économie considère ses besoins sous l'angle des ressources disponibles, alors que la sociologie privilégie l'étude des formes sociales (diverses communautés et ethnies).

Les programmes de sciences humaines et la formation fondamentale

Dans le cadre d'une formation fondamentale qui tient compte du développement de la personne comme individu et comme membre d'une collectivité, c'est aux sciences humaines qu'incombe le rôle d'éveiller l'élève à la réalité de la société considérée comme groupe de personnes qui évolue sur un territoire donné, à une époque donnée et dont les membres partagent des traits communs. À cause du caractère évolutif d'une société, au concept de société est associé celui d'évolution, qui amène obligatoirement l'élève à considérer les objets d'étude dans leur dynamique d'ici et d'ailleurs, d'aujourd'hui et d'autrefois.

Les programmes de sciences humaines et la formation continue

À chacune des années scolaires, l'élève du primaire et du secondaire est amené à lire méthodiquement des sociétés du présent et du passé. Devenu adulte, il poursuivra le développement de cette habileté en s'engageant dans son milieu, dont les composantes sont en perpétuel changement. C'est donc dans la vie de tous les jours qu'il sera appelé à faire des choix dans divers domaines de la vie en société. C'est ainsi que les hommes et les femmes d'une communauté donnée définissent leurs appartenances sociales, condition essentielle au développement constant et harmonieux de la société à laquelle ils appartiennent.

Éducation économique

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
4

Code(s):
102-514

Épreuve(s):
Unique

No. publication:
16-3661

Année de parution:
1982

Orientations générales

Les orientations du programme d'Éducation économique émanent des valeurs, des finalités et des objectifs de l'éducation présentés dans l'École québécoise. Elles se traduisent par des considérations relatives à l'élève, à la société et à la discipline, considérations qui ont amené à la formulation des buts, des principes directeurs et des objectifs du programme.

Les principales considérations relatives à l'élève, à la société et à l'économie sont les suivantes:

- En tant que consommateur, l'élève de 15 à 16 ans se trouve dans l'obligation de faire des choix judicieux et en tant que travailleur, il devra connaître son rôle, ses droits et ses devoirs de citoyen. À cet âge, il est en mesure de comprendre et d'analyser les réalités économiques qui l'entourent. C'est pourquoi, il a besoin d'une approche pédagogique concrète axée sur son vécu et faisant appel à ses intérêts, à sa motivation et à sa participation.
- Comme toute collectivité, la société québécoise est contrainte de faire des choix et de se fixer des objectifs socio-économiques. C'est dans la mesure où ses citoyens sont capables d'analyser ces choix et ces objectifs qu'elle pourra compter sur une participation efficace de leur part. Une éducation économique obligatoire ne peut que susciter l'intérêt des citoyens pour ce domaine et rendre ces derniers plus conscients de leur rôle et de leur responsabilité dans la société.
- La science économique étudie divers modes d'organisation qui permettent à l'individu de tirer, compte tenu de ses besoins, le meilleur parti possible des ressources limitées dont il dispose. Cette compréhension doit être envisagée dans une perspective la plus globale possible, mettant en lumière les relations et les interdépendances qui unissent les faits et les phénomènes économiques.

Habiletés

L'étude des principales composantes de la réalité économique amène l'élève à développer les habiletés suivantes:

- recueillir et décoder des informations économiques;
- faire des relations entre les faits et les phénomènes économiques;

- résoudre des problèmes économiques qui tiennent comptent de l'âge et de l'expérience de l'élève.

Connaissances

L'étude des relations et des interdépendances qui unissent les faits et les phénomènes économiques suppose la connaissance des composantes suivantes de la réalité économique: l'organisation économique de la société, l'organisation de la production, les ressources humaines, la consommation, les institutions financières et la monnaie, l'État et les finances publiques ainsi que l'économie internationale. Il convient d'ajouter qu'une approche axée sur le vécu de l'élève suppose également que les institutions et les mécanismes économiques sont étudiés dans le contexte de la société québécoise.

Attitudes

L'étude des principales composantes de la réalité économique amène l'élève à développer les attitudes suivantes:

- avoir pris conscience des principaux phénomènes et problèmes socio-économiques actuels;
- avoir développé son jugement critique face à diverses réalités économiques;
- être sensibilisé aux responsabilités personnelles et sociales qu'il devra assumer comme agent économique.

Observations

Pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires, l'élève doit réussir deux cours parmi les trois suivants: Géographie du Québec et du Canada, Histoire du Québec et du Canada, Éducation économique.

Documentation

• Programme d'études, Éducation économique, 5e secondaire	1982	16-3661
• Guide pédagogique, Éducation économique, 5e secondaire	1982	16-3661-01
• Document d'information, Définition du domaine, Éducation économique	1986	16-3661-06
• Guide d'évaluation en classe, Éducation économique	1985	16-7221-15

Géographie générale

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle

Classe(s):
1re

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
4

Code(s):
092-114

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3657

Année de parution:
1982

Orientations générales

Les orientations du programme de Géographie générale émanent des valeurs, des finalités et des objectifs de l'éducation définis dans l'École québécoise. Elles se traduisent par des considérations relatives à l'élève, à la société et la géographie, et qui ont présidé à la détermination des buts, des principes directeurs et des objectifs du programme.

Les principales considérations relatives à l'élève, à la société et à la géographie sont les suivantes:

- Il est généralement admis que l'élève de la première secondaire cherche à comprendre les réalités spatiales qui l'entourent et à connaître des espaces plus lointains. L'élève à cet âge manifeste aussi de plus en plus d'aptitudes à raisonner et à établir des rapports. L'attrait pour le concret et la pratique caractérise en outre cet adolescent.
- L'étude de la géographie générale favorise une connaissance suffisante de l'espace terrestre organisé. Elle est susceptible de rendre l'élève plus conscient de l'existence de milieux hétérogènes et de l'interdépendance des facteurs humains et naturels qui les conditionnent.
- L'étude de la géographie initie l'élève à l'évolution et à la différenciation spatiales des paysages terrestres. Son approche globale permet de relier les causes et les conséquences géographiques étudiées. Elle propose d'établir des relations entre les composantes physiques et humaines des milieux observés. Elle fait également ressortir le dynamisme des éléments porteurs de changements, tels que l'évolution du relief ou l'aménagement du territoire.

Habiletés

L'élève en géographie générale est appelé à développer, entre autres, les habiletés suivantes:

- habiletés techniques: s'orienter, utiliser les coordonnées géographiques; utiliser le globe terrestre, la carte du monde, l'atlas; utiliser divers types de cartes (routières, topographiques, plans de ville);

- habiletés intellectuelles: observer, expliquer des phénomènes géographiques en établissant des relations entre des éléments physiques et humains d'un milieu et poser un jugement.

Connaissances

En géographie générale, l'élève devra acquérir des connaissances portant sur:

- la terre, en la situant dans l'Univers;
- les mouvements de la terre et leurs conséquences;
- la formation du relief terrestre;
- les relations entre le climat et la végétation;
- l'importance de l'eau sur la terre;
- la population mondiale;
- les diverses formes d'occupation du sol (espace rural, espace urbain);
- les relations entre les aspects physiques et humains d'un milieu (adaptation de l'humain à un milieu chaud, tempéré, froid).

Attitudes

L'étude méthodique de la géographie générale amène l'élève à développer les attitudes suivantes:

- une plus grande compréhension du monde;
- une conscience de problèmes relatifs à l'espace;
- une sensibilisation à son rôle de citoyen responsable de l'environnement.

Observations

Le Ministère a préparé des épreuves d'appoint.

Documentation

• Programme d'études, Géographie générale, 1re secondaire	1983	16-3657
• Guide pédagogique, Géographie générale, 1re secondaire	1983	16-3657-01
• Guide d'utilisation de la carte routière du Québec, Secondaire	1983	16-4399
• Guide d'évaluation en classe, Géographie générale, 1re secondaire	1984	16-7221-06
• Définition du domaine	à venir	

Géographie du Québec et du Canada

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
3e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
4

Code(s):
092-314

Épreuve(s):
Unique

No. publication:
16-3659

Année de parution:
1982

Orientations générales

Les orientations du programme de Géographie du Québec et du Canada émanent des valeurs, des finalités et des objectifs de l'éducation définis dans l'École québécoise. Elles se traduisent par des considérations relatives à l'élève, à la société et à la géographie, et qui ont présidé à la détermination des buts, des principes directeurs et des objectifs du programme. Les principales considérations relatives à l'élève, à la société et à la géographie sont les suivantes:

- L'élève de 13 à 15 ans cherche à comprendre le milieu géographique dans lequel il évolue et sa curiosité l'entraîne à vouloir découvrir des espaces plus lointains. Il s'interroge sur la complexité et l'interdépendance des faits et des phénomènes géographiques qu'il observe tout en s'éveillant à certains problèmes de l'environnement.
- Comme dans les autres pays industrialisés, notre collectivité vit à l'ère des changements rapides, ce qui nécessite une meilleure compréhension des mécanismes de transformation des milieux. La richesse même de cette société pose la nécessité de citoyens bien informés, respectueux de leur environnement et capables d'envisager les changements et les problèmes relatifs à l'espace.
- L'étude de la géographie fait saisir à l'élève le dynamisme des réalités spatiales et comprendre les transformations que subissent les milieux. La géographie utilise une méthode comportant quatre étapes: l'observation, la description, l'explication et l'interprétation.

Habiletés

L'élève en géographie du Québec et du Canada est appelé à développer les habiletés suivantes:

- habiletés techniques: lire des tableaux, des graphiques et divers types de cartes (routières, topographiques et thématiques);
- habiletés intellectuelles: observer et décrire des espaces, des ressources et des activités économiques, établir des relations entre des éléments physiques et humains, expliquer des phénomènes géographiques et poser un jugement.

Connaissances

En géographie du Québec et du Canada, les élèves devront avoir les connaissances portant sur:

- la situation géographique du Québec et du Canada;
- les ressources minières et hydrographiques;
- les ressources forestières et agricoles;
- l'énergie;
- la population;
- le développement économique.

Attitudes

Le programme invite l'élève:

- à reconnaître les apports d'une société pluraliste;
- à se sentir responsable de son environnement.

Observations

- Tout dans l'enseignement de ce programme doit être mis en oeuvre pour que l'élève développe l'habileté à voir, à faire les liens entre les divers éléments d'un espace donné.
- Pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires, l'élève doit réussir deux cours parmi les trois suivants: Géographie du Québec et du Canada, Histoire du Québec et du Canada, Éducation économique.

Documentation

◦ Programme d'études, Géographie du Québec et du Canada, 3e secondaire	1982	16-3659
◦ Guide pédagogique, Géographie du Québec et du Canada, 3e secondaire	1982	16-3659-01
◦ Guide d'évaluation en classe, Géographie du Québec et du Canada, 3e secondaire	1985	16-7221-18
◦ Document d'information, Définition du domaine, Géographie du Québec et du Canada, version révisée	1986	16-3659-06

Histoire générale

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
1er cycle

Classe(s):
2e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
4

Code(s):
085-214

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3658

Année de parution:
Avril 1982

Orientations générales

Les orientations du programme d'Histoire générale tiennent compte des valeurs, des finalités et des objectifs de l'éducation présentés dans l'École québécoise. Elles se traduisent par des considérations relatives à l'élève, à la société et à l'histoire, considérations qui ont amené à la formulation des buts, des principes directeurs et des objectifs du programme.

Les principales considérations relatives à l'élève, à la société et à l'histoire son: les suivantes:

- L'étude de l'histoire générale peut combler des besoins intellectuels et affectifs du jeune adolescent de 12 à 14 ans. En effet, il est généralement admis que l'élève de cet âge manifeste de l'intérêt pour les données concrètes, le fabuleux et le "dépaysement". Il révèle des aptitudes à établir des liens immédiatement accessibles aux sens. Sur le plan affectif, il s'ouvre à l'influence des modèles et à l'exemple des héros et se cherche une place dans son univers qui s'élargit de plus en plus. Les sujets historiques et la démarche de l'histoire, largement basée sur l'utilisation de documents, intéressent généralement les jeunes.
- Les interrogations de la société concernant son passé sont largement déterminées par le vécu contemporain. Le programme d'histoire générale doit donc tenter de refléter les questions et les problèmes qui se posent à la société québécoise.
- L'histoire s'intéresse à l'évolution des sociétés et comme l'histoire générale couvre une longue durée, il importe de centrer l'étude sur les changements les plus marquants et les structures fondamentales des sociétés. Il est aussi nécessaire de souligner des éléments de continuité et de permanence dans l'action des humains.

Habiletés

L'étude méthodique des sociétés qui ont occupé l'espace méditerranéen, l'Europe occidentale et l'Amérique à des époques données amène l'élève à développer les habiletés suivantes:

- recueillir et décoder des informations historiques;
- situer des sociétés dans le temps et dans l'espace;
- mesurer du temps historique;

- caractériser et comparer des sociétés sous l'angle du concept de société en considérant particulièrement les éléments de changement et de continuité. Les méthodes d'analyse et de synthèse sont privilégiées.

Connaissances

Parmi les nombreuses sociétés du passé, il en est qui montrent plus précisément les racines de la société québécoise. Celles qui ont occupé l'espace méditerranéen, l'Europe occidentale et l'Amérique à des époques données de leur évolution alimentent nos interrogations actuelles. C'est en fonction d'un héritage encore perceptible qu'elles ont été retenues.

L'élève est amené à lire, selon une grille donnée, les grandes sociétés suivantes:

- la préhistoire et les premières civilisations;
- Athènes et Rome dans l'antiquité;
- la société médiévale en Europe occidentale;
- la Renaissance et l'expansion européenne en Amérique;
- l'ère des révolutions en Occident;
- le siècle actuel.

Attitudes

L'étude comparative et méthodique de plusieurs grandes sociétés de la préhistoire à nos jours amène l'élève à développer particulièrement les attitudes suivantes:

- avoir développé son intérêt pour l'histoire;
- être sensibilisé aux réalisations humaines et à la valeur de cet héritage;
- faire preuve d'ouverture d'esprit à l'égard des valeurs étrangères à la société à laquelle il appartient;
- être sensibilisé à l'interdépendance grandissante des différentes sociétés.

Observations

Le Ministère a préparé une épreuve d'appoint (juin 1987).

Documentation

◦ Programme d'études, Histoire générale, 2e secondaire	1982	16-3658
◦ Guide pédagogique, Histoire générale, 2e secondaire	1983	16-3658-01

Documentation (suite)

▫ Document d'information, Définition du domaine, Histoire générale	1986	16-3658-04
▫ Guide d'évaluation en classe, Histoire générale	1984	16-7221-07

Histoire du Québec et du Canada

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
4

Code(s):
085-414

Épreuve(s):
Unique

No. publication:
16-3660

Année de parution:
Avril 1992

Orientations générales

Les orientations du programme d'Histoire du Québec et du Canada émanent des valeurs, des finalités et des objectifs de l'éducation définis dans l'École québécoise. Elles se traduisent par des considérations relatives à l'élève, à la société et à l'histoire.

Les principales considérations relatives à l'élève, à la soc ·té et à l'histoire sont les suivantes:

- l'histoire devrait aider l'élève à identifier ses appartenances sociales, à découvrir l'enracinement de ces dernières dans le temps et, graduellement, à l'ouvrir à l'ensemble de la société à laquelle il appartient;
- comme les autres sociétés industrialisées du monde occidental, la société québécoise se caractérise par la pluralité et le changement. La richesse même de cette diversité pose l'exigence de citoyens informés, capables d'efforts d'objectivité et soucieux du respect mutuel; elle pose également la nécessité de choix lucides et concrets;
- l'étude de l'histoire invite l'élève à s'interroger méthodiquement sur l'évolution de la société québécoise dans le contexte canadien et à analyser plus systématiquement les phénomènes sociaux qui l'entourent.

Habiletés

L'étude méthodique de l'histoire du Québec et du Canada amène l'élève à développer les habiletés suivantes:

- recueillir et décoder des informations historiques;
- situer, dans le temps et dans l'espace, des temps forts historiques;
- expliquer des temps forts historiques sous l'angle du concept de société, tout en considérant les éléments de changement et de continuité. Dans cette démarche, les méthodes d'analyse et de synthèse sont privilégiées.

Connaissances

Le programme d'histoire propose une vue d'ensemble du passé québécois et canadien de ses origines à nos jours. Les apprentissages ont été choisis et ordonnés en fonction des temps forts de l'histoire avec le souci marqué d'éclairer davantage l'époque contem-

puraine. Les temps forts historiques du passé québécois et canadien que l'élève doit comprendre ont été regroupés à partir des grandes conjonctures historiques suivantes:

- les fondements de l'Empire français d'Amérique;
- le développement de la colonie du Saint-Laurent;
- les effets de la Conquête et de la Révolution américaine sur la colonie du Saint-Laurent;
- les transformations socio-économiques et les affrontements qui marquent les débuts du parlementarisme;
- la nouvelle réalité canadienne et québécoise dans la seconde moitié du XIXe siècle;
- les principaux facteurs économiques, politiques et sociaux qui ont marqué la deuxième phase d'industrialisation du Québec;
- les principales transformations de la société québécoise de 1939 à nos jours.

Attitudes

L'étude de l'évolution de la société québécoise dans le contexte canadien amène l'élève à développer particulièrement les attitudes suivantes:

- être sensibilisé à la diversité des appartenances sociales et à la réalité des solidarités et des conflits;
- une attitude d'ouverture et de respect à l'égard des valeurs autres que les siennes;
- avoir pris conscience de son rôle de citoyen responsable de l'avenir de la collectivité.

Observations

Pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires, l'élève doit réussir deux cours parmi les trois suivants: Géographie du Québec et du Canada, Histoire du Québec et du Canada, Éducation économique.

Documentation

◦ Programme d'études, Histoire du Québec et du Canada, 4e secondaire	1982	16-3660
◦ Guide pédagogique, Histoire du Québec et du Canada, 4e secondaire	1984	16-3660-01
◦ Document d'information, Définition du domaine, Histoire du Québec et du Canada, version révisée	1986	16-3660-04

Documentation (suite)

▫ Guide d'évaluation en classe, évaluation formative, Histoire du Québec et du Canada	1984	16-7221-19

Le 20e siècle, histoire et civilisations

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
4

Code(s):
085-534

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3663

Année de parution:
1988

Orientations générales

Les orientations du programme Le 20e siècle, Histoire et civilisations émanent des valeurs, des finalités et des objectifs de l'éducation présentés dans l'École québécoise. Ces orientations tiennent compte des attentes de l'élève et de la société québécoise de même que de certaines exigences propres à l'histoire. Elles se traduisent par la formulation des buts, des principes directeurs et des objectifs du programme.

Les principales considérations relatives à l'élève, à la société et à l'histoire sont les suivantes:

- L'élève de cinquième secondaire devrait avoir entre 16 et 18 ans. Sur le plan intellectuel, sa formation lui permet déjà d'utiliser des méthodes d'analyse et de synthèse et d'affiner son jugement par le moyen d'une réflexion critique structurée et autonome. À cet âge, il peut communiquer ses convictions de façon personnelle. Tout en s'interrogeant sur ce qui se passe dans son milieu, il prend connaissance de la diversité des problèmes mondiaux et souvent s'interroge sur les perspectives de solution. Il prend souvent la décision d'agir, de s'engager.
- La communauté mondiale est composée de sociétés diversifiées qui expriment, dans leur mode de vie, les valeurs inhérentes à la civilisation à laquelle elles se rattachent. Par les médias, nous sommes rapidement informés sur l'évolution des différentes sociétés et sur les événements qui peuvent les rapprocher ou les opposer. La vitesse à laquelle se produisent les changements et l'ampleur des problèmes qui en découlent laissent souvent songeur. Il faut que l'individu soit capable de décoder la multitude des informations, qu'il se forme une opinion éclairée et qu'il puisse éventuellement s'engager d'une manière lucide et réaliste.
- Les grandes sociétés ou les civilisations ont des fondements historiques. Il est important de les regarder ou de les situer en tenant compte de tous les aspects de l'évolution des sociétés et de leurs relations entre elles. Les concepts de permanence et de changement sont toujours très présents. Le concept de civilisation qui a été choisi comme élément intégrateur du programme reste ouvert; en ce sens que l'élève pourra en élaborer une définition en étudiant quelques grandes civilisations à partir d'un ensemble de manifestations.

Habiletés

L'étude des temps forts et des principaux enjeux du 20e siècle amène l'élève à parfaire ou à développer les habiletés suivantes:

- situer un temps fort ou un enjeu historique dans son contexte;
- recueillir et décoder des informations historiques et des informations appartenant à l'actualité;
- expliquer des temps forts ou des enjeux historiques sous l'angle du concept de civilisation et d'évolution en considérant les éléments de changement et de continuité. Le programme prévoit, à cette fin, une démarche d'apprentissage en quatre étapes (deuxième module);
- émettre une opinion justifiée par des événements appartenant au passé ou à l'actualité.

Connaissances

L'étude méthodique des temps forts et des principaux enjeux du 20e siècle favorise la compréhension des problèmes qui concernent tous les êtres humains et des solutions qui peuvent y être apportées. Le programme propose d'abord un survol du 20e siècle et une connaissance des principaux éléments d'une civilisation. Avec cet arrière-plan chronologique, l'élève aborde l'étude des grandes conjonctures historiques suivantes: l'industrialisation du monde contemporain, les grands conflits et les efforts de paix au 20e siècle, les relations entre les pays riches et les pays pauvres et la tendance au regroupement entre les pays du monde.

Attitudes

L'étude méthodique des temps forts et des principaux enjeux du 20e siècle amène l'élève à:

- acquérir à l'égard des autres sociétés une ouverture d'esprit qui se traduit dans le respect des différences;
- être capable de jouer, dans sa vie de tous les jours, son rôle de citoyen responsable devant les défis qui se posent à l'humanité.

Observations

L'étude de ce programme d'Histoire contemporaine ne peut être réalisée qu'en cinquième secondaire et qu'après avoir suivi le cours d'Histoire du Québec et du Canada.

Documentation

- Programme d'études, Le 20e siècle, Histoire et civilisations, 5e secondaire — 1988 — 16-9663
- Guide pédagogique, Le XXe siècle, Histoire et civilisations, 5e secondaire — 1988 — 16-9663-01

L'organisation géographique du monde contemporain

Ordre d'enseignement:
Enseignement secondaire

Cycle(s):
2e cycle

Classe(s):
4e ou 5e

Nb. heures/année:
100

Type de cours:
À option

Unités:
4

Code(s):
092-534

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-3662

Année de parution:
1986

Orientations générales

Les orientations du programme L'organisation géographique du monde contemporain émanent des valeurs, des finalités et des objectifs de l'éducation définis dans l'École québécoise. Elles se traduisent par des considérations relatives à l'élève, à la société et à la géographie, et qui ont présidé à la formulation des buts, des principes directeurs et des objectifs du programme.

Les principales considérations relatives à l'élève, à la société et à la géographie sont les suivantes:

- L'élève de 5e secondaire est capable de rechercher les causes et les conséquences de faits géographiques qu'il étudie de même qu'il est en mesure d'établir des relations pour expliquer une réalité plus globale et plus vaste. À cet âge, il est aussi capable d'analyse et de synthèse, tout comme il peut procéder à des généralisations. Son esprit critique lui permet de porter un jugement sur quelques réalités géographiques du monde contemporain.
- La société qui accueille l'élève de 16 ou 17 ans vit de profondes mutations: elle aborde l'ère postindustrielle caractérisée par la rapidité et la permanence du changement. En conséquence de quoi, l'étude de ce programme devra aider l'élève à s'adapter au changement et même à le susciter s'il y va de l'amélioration de la collectivité à laquelle il appartient.
- Une géographie qui se veut explicative retient l'étude des relations entre les phénomènes et leur évolution. Ainsi, pour expliquer l'organisation géographique du monde contemporain, le programme propose une démarche dans laquelle l'observation et la description des faits ne constituent que des étapes préalables à l'explication et à l'interprétation.

Habiletés

Le programme L'organisation géographique du monde contemporain vise à développer les habiletés suivantes:

- habiletés techniques: parfaire les habiletés liées à l'utilisation des cartes, des graphiques, des données statistiques et des tableaux;

- habiletés intellectuelles: observer et décrire des faits géographiques, expliquer des phénomènes géographiques et leurs relations et émettre des jugements.

Connaissances

L'étude méthodique de l'organisation géographique du monde contemporain favorise la compréhension des réalités géographiques suivantes:

- la répartition de la population mondiale;
- les ensembles géo-politico-économiques actuels;
- les interdépendances alimentaires des peuples de la terre;
- des aspects du développement industriel dans le monde;
- des aspects de l'urbanisation dans le monde;
- l'influence de certains facteurs sur l'évolution géographique du monde.

Attitudes

L'étude de l'organisation géographique du monde contemporain amène l'élève à développer les attitudes suivantes:

- une conscience de citoyen du monde afin qu'il acquiert une pensée objective, un esprit plus ouvert;
- être conscient des enjeux qui préoccupent l'humanité et s'engager, dans la mesure de ses moyens, à relever des défis.

Observations

Le Ministère prépare des épreuves d'appoint.

Documentation

• Programme d'études, L'organisation géographique du monde contemporain, 4e et 5e secondaire	1986	16-3662
• Guide pédagogique, L'organisation géographique du monde contemporain, 4e et 5e secondaire	1986	16-3662-01

Sciences humaines

Ordre d'enseignement:
Enseignement primaire

Cycle(s):
1er cycle, 2e cycle

Classe(s):
1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e

Nb. heures/année:
72

Type de cours:
Obligatoire

Unités:
Nil

Code(s):
010-100, 010-200, 010-300, 010-400, 010-500, 010-600

Épreuve(s):
Locale

No. publication:
16-2600

Année de parution:
Octobre 1981

Orientations générales

Le programme de Sciences humaines, au primaire, a pour objet l'étude des interactions de l'homme et de son milieu, en vue d'aider l'enfant à s'éveiller aux concepts de temps, d'espace et de société et à s'initier à l'histoire et à la géographie du Québec et du Canada. L'objectif global du programme consiste à **amener l'élève à une première compréhension des réalités sociales, géographiques et historiques du monde dans lequel il vit.**

L'atteinte de cet objectif global s'inscrit dans une triple perspective de développement de l'élève:

- l'acquisition de connaissances;
- le développement d'habiletés intellectuelles et techniques;
- le développement d'attitudes intellectuelles et sociales.

Les propositions énoncées ci-dessous constituent les **fondements** du programme de sciences humaines; elles établissent les grands principes qui en ont inspiré la rédaction:

- il y a en tout homme une tendance innée à chercher à connaître et à comprendre les réalités du monde dans lequel il vit;
- tout enfant a sa propre perception du monde, perception qu'il transforme en une compréhension personnalisée, selon son mode et son rythme de maturation, selon son expérience et à la mesure de ses champs d'intérêt et de connaissance;
- l'enfant, agent de son développement, apprend à connaître et à comprendre le monde qui l'entoure par une interaction constante avec son environnement;
- dans sa quête de compréhension du monde, l'enfant a besoin d'être nourri et stimulé, aidé et soutenu;
- l'enfant est un être social et, à ce titre, il a le droit et le devoir de s'initier aux savoirs, aux valeurs et aux usages qui ont cours dans la société à laquelle il appartient.

Habiletés

En tentant d'articuler sa propre compréhension des réalités étudiées, l'élève du primaire apprendra à développer les habiletés suivantes:

- habiletés intellectuelles: observer et décrire des espaces, comparer des milieux, classifier des éléments humains et physiques, situer dans le temps et l'espace, établir des relations, synthétiser;
- habiletés techniques: utiliser une carte, s'orienter dans l'espace, utiliser des graphiques et des outils chronologiques.

Connaissances

Le programme du premier cycle propose aux enfants d'explorer leur milieu afin de s'éveiller aux réalités sociales et économiques qui l'animent et de prendre conscience du contexte spatial et temporel de leur vie quotidienne. Le programme est essentiellement centré sur le réel, dans son dynamisme et sa globalité, tel qu'il est perçu et vécu par les enfants; il favorisera ainsi un apprentissage de la vie plutôt qu'une acquisition de notions théoriques, lointaines et cloisonnées. En somme, le programme du premier cycle prend prétexte du réel immédiat (leur milieu) pour aider les enfants à acquérir et à développer les notions et les habiletés de base en sciences humaines.

Le programme du second cycle propose aux élèves d'explorer leur région, le Québec et le Canada, et de jeter un rapide coup d'oeil sur le monde. Au cours de cette vaste exploration, les élèves sont invités à s'interroger sur les réalités géographiques, historiques, économiques et sociales, à tenter de les connaître dans leur interdépendance et au besoin à reculer dans le passé pour mieux les saisir.

Attitudes

Les attitudes dont le développement est recherché en sciences humaines au primaire peuvent être groupées en deux catégories:

- les attitudes intellectuelles, soit les dispositions de l'enfant à l'égard de l'apprentissage et de la connaissance en général: le souci de la rigueur intellectuelle, l'ouverture d'esprit et le sens critique;
- les attitudes sociales, soit les dispositions de l'enfant à l'égard de son environnement et de sa collectivité: le sentiment d'appartenance à une collectivité, le respect de son environnement, le sens démocratique et l'acceptation des cultures différentes.

Observations

- De ces grandes perspectives du programme de sciences humaines au primaire, se dégagent quelques principes fondamentaux qui commandent et éclairent l'enseignement des sciences humaines:

- l'enseignement des sciences humaines porte sur l'étude des réalités dans leur globalité et leurs relations;
- l'enseignement des sciences humaines part du vécu des enfants et s'y réfère constamment;
- l'enseignement des sciences humaines vise à aider les enfants à développer leur compréhension du monde plutôt qu'à accumuler des connaissances particulières.

Ces principes ne doivent pas rester des énoncés théoriques dont on convient rapidement et qu'on oublie très vite. Ils ont inspiré la rédaction du programme; ils doivent imprégner son application en classe en inspirant l'organisation de la démarche d'enseignement, le choix des moyens pédagogiques et la réalisation de l'évaluation.

- Le Ministère prépare des épreuves d'appoint.

Documentation

• Programme d'études, Primaire, Sciences humaines	1981	16-2680
• Guide pédagogique, Primaire, premier cycle	1983	16-2680-01
• Guide pédagogique, Primaire, second cycle	1983	16-2680-02
• Cadre d'élaboration du guide pédagogique régional	1982	16-2681
• Guide d'évaluation en classe, version préliminaire	1983	16-7220-09
• Document d'information, Répartition par année des objectifs d'apprentissage du programme de sciences humaines au premier cycle du primaire	1988	16-2689
• Document d'information, Répartition par année des objectifs d'apprentissage du programme de sciences humaines au deuxième cycle du primaire	1988	16-2689
• Matériel didactique de base nécessaire à l'application du programme de sciences humaines au primaire	1988	16-2680-05

Annexes

Programmes de formation générale pouvant être dispensés à titre de cours à option au secondaire

Les programmes d'études suivants:

Art dramatique (16-3503-01)	3e	170 334
	4e	170 434
	5e	170 534
Arts plastiques (16-3502-01)	3e	180 334
	4e	180 434
	5e	180 534
Biologie générale (16-3151-01)	4e	———
	5e	035 534
Danse (16-3504-01)	3e	173 334
	4e	173 434
	5e	173 534
Économie familiale (16-4123)	4e	———
	5e	120 534
Enseignement religieux de type culturel (16-3705-01.02)	4e	069 432
	5e	069 532
Français (16-3402) (Récit)	4e	130 434
(Poésie)	4e	130 454
(Théâtre)	4e	130 464
(Journalisme)	4e	130 474
(Compréhension)	4e	130 484
(Production)	4e	130 494
(Récit)	5e	130 534
(Poésie)	5e	130 554
(Théâtre)	5e	130 564
(Journalisme)	5e	130 574
(Compréhension)	5e	130 584
(Production)	5e	130 594
Géologie (16-3150-01)	4e	———
	5e	052 534
Introduction à la science de l'informatique (16-0081)	4e	111 434
	5e	111 534
Éducation au choix de carrière (16-3800)	1e	106 111
	2e	106 211
Latin (16-3958)	1e	149 132
	1e	149 134
	2e	149 232
	2e	149 234
	3e	149 332
	3e	149 334
Le XIe siècle, Histoire et civilisations (16-3663)	5e	085 534
Mathématique I OPT[1] (16-3303) OPT facul.	4e	064 434
	4e	064 431
Mathématique II OPT[1] (16-3304) OPT facul.	5e	064 534
	5e	064 531
Musique (16-3505-01)	3e	165 334
	4e	165 434
	5e	165 534
L'organisation géographique du monde contemporain (16-3662)	4e	———
	5e	092 534
Grec (16-3901)	1e	147 114
	2e	147 214
Portugais (16-3932)	1e	129 114
	2e	129 214
Italien (16-3903)	1e	148 114
	2e	148 214
Espagnol (16-3931)	1e	141 114
	2e	141 214
Français (classes d'accueil et de francisation) (16-3904)	1e à 5e	129 110

1 Les programmes 064 434 et 064 431 peuvent être dispensés en 4e ou en 5e année du secondaire.

2 Les programmes 064 534 et 064 531 font l'objet d'une épreuve unique qu'il faut obligatoirement passer, mais qu'il n'est pas obligatoire de réussir pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires.

Programmes de formation générale pouvant être dispensés à titre de cours à option à caractère technique au secondaire

Au premier cycle

Éducation manuelle et technique I (16-4147-01)	1e	060 132
Éducation manuelle et technique II (16-4147-01)	1e et 2e	060 222
Éducation manuelle et technique III (16-4147-02)	2e	060 232

Au second cycle

Les programmes d'éducation technologique sont dispensés lorsque la commission scolaire a obtenu l'autorisation nécessaire.

Technologie de la construction architecturale et des travaux publics I (16-4900)	4e 5e	060 424 ———
Technologie de la construction électromécanique (16-4899)	4e 5e	060 434 ———
Technologie de la construction mécanique I (16-4898)	4e 5e	060 444 ———
Technologie et gestion I (16-4901)	4e 5e	060 454 ———

De plus, certains cours de formation professionnelle pourraient être dispensés à titre de cours complémentaires.

Liste alphabétique des programmes d'études

Activité manuelle	Sci - 1
Anglais, langue seconde	Lan - 1, 2, 3
Art	Art - 2, 4, 6, 8
Art dramatique	Art - 3
Arts plastiques	Art - 5
Autonomie fonctionnelle	For - 1
Biologie générale	Sci - 2
Biologie humaine	Sci - 3
Danse	Art - 7
Écologie	Sci - 4
Économie familiale	For - 2, 3
Éducation au choix de carrière	For - 4
Éducation économique	Hum - 1
Éducation manuelle et technique I, II, III	Sci - 10
Éducation physique	For - 5, 6
Éducation préscolaire	Pre - 1
Enseignement moral	For - 7, 8, 9
Enseignement moral et religieux catholique	For - 10 à 15
Enseignement moral et religieux protestant	For - 16, 17
Enseignement religieux de type culturel	For - 18
Éveil au raisonnement mathématique	Mat - 1
Formation personnelle et sociale	For - 19, 20
Français, classe d'accueil et classe de francisation	Lan - 4, 5
Français, langue maternelle	Lan - 6, 7
Géographie du Québec et du Canada	Hum - 3
Géographie générale	Hum - 2
Géologie	Sci - 5
Histoire du Québec et du Canada	Ham - 5
Histoire générale	Hum - 4

Informatique ..... Sci - 16, 17
Initiation à la technologie ..... Sci - 11
Initiation aux arts ..... Art - 1
Langage et communication ..... Lan - 9
Langues d'origine ..... Lan - 10, 11
Latin ..... Lan - 12
Les projets de communication ..... Lan - 8
Le 20e siècle, histoire et civilisations ..... Hum - 6
L'organisation géographique du monde contemporain ..... Hum - 7
Mathématique ..... Mat - 2 à 6
Musique ..... Art - 9
Sciences de la nature ..... Sci - 6
Sciences humaines ..... Hum - 8
Sciences physiques ..... Sci - 8, 9
Sciences physiques (environnement physique) ..... Sci - 7
Technologie de la construction architecturale et des travaux publics ..... Sci - 12
Technologie de la construction électromécanique ..... Sci - 13
Technologie de la construction mécanique ..... Sci - 14
Technologie et gestion ..... Sci - 15

Liste alphabétique des programmes d'études selon le champ d'études

Arts

Art (art dramatique, arts plastiques, danse, musique) ..... Art - 2, 4, 6, 8
Art dramatique ..... Art - 3
Arts plastiques ..... Art - 5
Danse ..... Art - 7
Musique ..... Art - 9

Formation de la personne

Économie familiale ..... For - 2, 3
Éducation au choix de carrière ..... For - 4
Éducation physique ..... For - 5, 6
Enseignement moral ..... For - 7, 8, 9
Enseignement moral et religieux catholique ..... For - 10 à 15
Enseignement moral et religieux protestant ..... For - 16, 17
Enseignement religieux de type culturel ..... For - 18
Formation personnelle et sociale ..... For - 19, 20

Langues

Anglais, langue seconde ..... Lan - 1, 2, 3
Français, classe d'accueil et classe de francisation ..... Lan - 4, 5
Français, langue maternelle ..... Lan - 6, 7
Langue et culture d'origine ..... Lan - 10, 11
Latin ..... Lan - 12
Les projets de communication ..... Lan - 8

Mathématique

Mathématique ..... Mat - 2 à 6

Préscolaire

Éducation préscolaire ..... Pre - 1

Science et technologie

Activité manuelle ..... Sci - 1
Biologie générale ..... Sci - 2
Biologie humaine ..... Sci - 3
Écologie ..... Sci - 4
Éducation manuelle et technique I, II, III ..... Sci - 10
Géologie ..... Sci - 5
Informatique ..... Sci - 16, 17
Initiation à la technologie ..... Sci - 11
Sciences de la nature ..... Sci - 6
Sciences physiques ..... Sci - 8, 9
Sciences physiques (environnement physique) ..... Sci - 7
Technologie de la construction architecturale et des travaux publics ..... Sci - 12
Technologie de la construction électromécanique ..... Sci - 13
Technologie de la construction mécanique ..... Sci - 14
Technologie et gestion ..... Sci - 15

Sciences humaines

Éducation économique ..... Hum - 1
Géographie du Québec et du Canada ..... Hum - 3
Géographie générale ..... Hum - 2
Histoire du Québec et du Canada ..... Hum - 5
Histoire générale ..... Hum - 4
Le 20e siècle, histoire et civilisations ..... Hum - 6
L'organisation géographique du monde contemporain ..... Hum - 7
Sciences humaines ..... Hum - 8

Adaptation scolaire

Autonomie fonctionnelle ..... For - 1
Éveil au raisonnement mathématique ..... Mat - 1
Initiation aux arts ..... Art - 1
Langage et communication ..... Lan - 9

Liste numérique des programmes d'études au primaire

Sciences de la nature	002-100
	002-200
	002-300
	002-400
	002-500
	002-600
Éducation physique	003-100
	003-200
	003-300
	003-400
	003-500
	003-600
Mathématique	004-100
	004-200
	004-300
	004-400
	004-500
	004-600
Enseignement moral et religieux catholique	005-100
	005-200
	005-300
	005-400
	005-500
	005-600
Enseignement moral et religieux protestant	008-100
	008-200
	008-300
	008-400
	008-500
	008-600
Sciences humaines	010-100
	010-200
	010-300
	010-400
	010-500
	010-600
Art	011-100
	011-200
	011-300
	011-400
	011-500
	011-600

Formation personnelle et sociale	012-100
	012-200
	012-300
	012-400
	012-500
	012-600
Activité manuelle	013-400
	013-500
	013-600
Français, langue maternelle	014-100
	014-200
	014-300
	014-400
	014-500
	014-600
Français, classe d'accueil et classe de francisation	015-100
	015-200
	015-300
	015-400
	015-500
	015-600
Anglais, langue seconde	017-400
	017-500
	017-600
Langue et culture d'origine: espagnol	018-100
	018-200
	018-300
	018-400
	018-500
	018-600
Langue et culture d'origine: grec	019-100
	019-200
	019-300
	019-400
	019-500
	019-600
Langue et culture d'origine: portugais	030-100
	030-200
	030-300
	030-400
	030-500
	030-600
Langue et culture d'origine: italien	031-100
	031-200
	031-300
	031-400
	031-500
	031-600

Liste numérique des programmes d'études au secondaire

Biologie humaine	035-314
Biologie générale	035-534
Écologie	039-114
Éducation physique	044-112 044-212 044-312 044-412 044-512
Géologie	052-534
Sciences physiques (environnement physique)	056-214
Sciences physiques	056-416
Sciences physiques	056-436
Éducation manuelle et technique I, II, III	060-132 060-222 060-232
Initiation à la technologie	060-314
Technologie de la construction architecturale et des travaux publics	060-424
Technologie de la construction électromécanique	060-434
Technologie de la construction mécanique	060-444
Technologie et gestion	060-454
Mathématique	064-116 064-216 064-314 064-416 064-431 064-434 064-514 064-531 064-534
Enseignement religieux de type culturel	069-432 069-532

Enseignement moral et religieux catholique	072-112 072-212 072-312 072-412 072-512
Enseignement moral et religieux protestant	074-112 074-212 074-312 074-412 074-512
Enseignement moral	076-112 076-212 076-312 076-412 076-512
Histoire générale	085-214
Histoire du Québec et du Canada	085-414
Le 20e siècle, histoire et civilisations	085-534
Géographie générale	092-114
Géographie du Québec et du Canada	092-314
L'organisation géographique du monde contemporain	092-534
Éducation économique	102-514
Éducation au choix de carrière	106-111 106-211 106-311 106-411 106-511
Informatique	111-434 111-534
Formation personnelle et sociale	115-111 115-211 115-311 115-451 115-551
Économie familiale	120-214 120-534
Langue et culture d'origine: portugais	129-114 129-214 129-314

Français, langue maternelle	130-116 130-216 130-316
Français, classe d'accueil et classe de francisation	130-344
Français, langue maternelle	130-416
Les projets de communication:	
(Récit)	130-434
(Poésie)	130-454
(Théâtre)	130-464
(Journalisme)	130-474
(Compréhension)	130-484
(Production)	130-494
Français, langue maternelle	130-516
Les projets de communication:	
(Récit)	130-534
(Poésie)	130-554
(Théâtre)	130-564
(Journalisme)	130-574
(Compréhension)	130-584
(Production)	130-594
Anglais, langue seconde	134-114 134-214 134-314 134-414 134-514
Langue et culture d'origine: espagnol	141-114 141-214 141-314
Langue et culture d'origine: grec	147-114 147-214 147-314
Langue et culture d'origine: italien	148-114 148-214 148-314
Latin	149-134 149-234 149-334
Musique	165-114 165-214 165-334 165-434 165-534

Art dramatique	170-114
	170-214
	170-334
	170-434
	170-534
Danse	173-114
	173-214
	173-334
	173-434
	173-534
Arts plastiques	180-114
	180-214
	180-324
	180-334
	180-424
	180-434
	180-524
	180-534

Liste numérique des programmes d'études pouvant être utilisés pour l'adaptation scolaire au primaire ou au secondaire

Éveil au raisonnement mathématique	004-190
	004-290
	004-390
	004-490
	004-590
	004-690
Initiation aux arts	011-190
	011-290
	011-390
	011-490
	011-590
	011-690
Langage et communication	014-190
	014-290
	014-390
	014-490
	014-590
	014-690
Autonomie fonctionnelle	027-190
	027-290
	027-390
	027-490
	027-590
	027-690